Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/15 – RAPPORT DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BRL POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : M Jean-Pierre CATHEBRAS

1. Aspects juridiques

VU l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte ainsi que des sociétés publiques locales ;

VU le rapport des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SEM locale BRL établi pour l'exercice 2025 ;

2. Eléments de contexte

La commune de Marguerittes est actionnaire de la SEM locale BRL et doit, à ce titre, donner acte en conseil municipal du rapport des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SEM.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

3. Incidence financière

Néant.

4. Décisions

Après avis de la commission, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : **prend acte** de la présentation du rapport des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SEM locale BRL établi pour l'exercice 2025.

5. Annexe

Rapport annuel 2025

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de la SEM locale BRL

Exercice 2025

Etabli par :

- ✓ Département des Pyrénées-Orientales, représenté par Monsieur Nicolas GARCIA, en qualité de Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées - Orientales,
- ✓ Département de la Lozère, représenté par Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, en qualité de Vice-président du Conseil départemental de la Lozère.

Présenté à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL du 19 juin 2026

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

SOMMAIRE

1 Vie et fonctionnement de BRL 3
1.1 Présentation générale 3
1.1.1 Présentation de BRL 3
1.1.2 Rappel de la trajectoire d'activités de BRL 3
1.1.3 Objet social de BRL 5
1.1.4 Domaines d'activités de BRL 6
1.1.5 Adresse du siège social 9
1.1.6 Salariés au 31/12/2025 sur le périmètre France 9
1.1.7 Capital social de BRL au 31/12/2025 10
1.1.8 Organisation de la gouvernance de BRL 10
1.1.9 Noms des Président, Directeur général et administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la CT actionnaire, au 31/12/2025 10
1.1.10 Principales activités et opérations de l'année écoulée 11
1.1.11 Perspectives de développement de BRL 11
1.2 Engagements pris 13
1.2.1 Etats des relations entre les collectivités territoriales et le Groupe BRL 15
1.2.2 Modifications statutaires 40
1.2.3 Actionnariat 44
1.2.4 Participations 50
1.3 Risques et modalités de contrôle 56
1.3.1 Principaux risques et incertitudes 56
1.3.2 Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité 57
1.3.3 Contrôles dont font l'objet les sociétés du Groupe BRL au 31/12/2025 64
1.3.4 Contrôle analogue 65
1.4 Gouvernance 65
1.4.1 Bilan de la gouvernance des élus 65
1.4.2 Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité territoriale actionnaire 71
1.4.3 Rémunérations 75
2 Situation financière des sociétés du Groupe BRL au 31/12/2025 77
2.1 Situation financière du Groupe BRL 77
2.2 Situation financière de BRL 82
2.3 Situation financière de BRL EXPLOITATION 85
2.4 Situation financière de BRL INGENIERIE 88
2.5 Situation financière de BRLEN 92
2.6 Situation financière de BRLI-CI 96
2.7 Situation financière de BRL Madagascar 97
2.8 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités 98
2.8.1 Consolidé 99
2.8.2 BRL 99
2.8.3 BRL EXPLOITATION 100
2.8.4 BRL INGENIERIE 100
2.8.5 BRL ESPACES NATURELS 101
2.9 Répartition du chiffre d'affaires selon la part d'activité exercée pour le compte des actionnaires, des autres personnes et pour son propre compte 101

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1 VIE ET FONCTIONNEMENT DE BRL

1.1 PRESENTATION GENERALE

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 1. Une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement

1.1.1 Présentation de BRL

Dénomination sociale :	BRL
Secteur d'activité :	Société d'aménagement régional
Date d'immatriculation :	16 septembre 1955
RCS :	550 200 661
Code APE :	7010Z
Siret :	550 200 661 00019

Créé en 1955, le Groupe BRL participe, aux côtés des acteurs locaux, à l'aménagement de l'Occitanie méditerranéenne, ainsi qu'à des projets structurants d'aménagement hydraulique et de développement des territoires, en France et à l'International.

La vocation du Groupe est de proposer des solutions durables d'aménagement territorial dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité, en s'appuyant sur les métiers de ses sociétés :

- Concessionnaire et maître d'ouvrage du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;
- Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement ;
- Ingénieur-conseiller et maître d'œuvre ;
- Création, entretien d'espaces verts et pépinières (production de végétaux d'ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un triptyque de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exploitation de services, avec une expérience de près de 70 ans d'intervention sur le territoire régional et à l'International.

1.1.2 Rappel de la trajectoire d'activités de BRL

La société BRL a été créée par décret, le 3 février 1955[1], sous le nom de "Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc" (CNARBRL). Société commerciale, son actionnariat est majoritairement détenu par le secteur public (collectivités locales).

Un décret de 1956 lui accorde une concession de 75 ans pour la conception, l'exécution et l'exploitation d'ouvrages hydrauliques contribuant au développement économique du Languedoc-Roussillon. Les travaux sont déclarés d'utilité publique.

[1] *Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 02/04/1955, création par la transformation de la Société d'études des canaux de la rive droite du Bas-Rhône et du Languedoc, créée en 1952, dont les statuts ont subi une refonte générale, en Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc.*

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

BRL est autorisée par l'Etat à prélever dans le fleuve Rhône jusqu'à 75 m³/s, en amont d'Arles. L'eau est conduite sur 12 km par un canal d'amenée jusqu'à la station de pompage "Aristide Dumont", inaugurée en 1960 par le Président de la République, Charles De Gaulle. Cette station permet de diriger :

- 63 m³/s vers le canal Philippe Lamour, (élévation de 20 m), qui conduit l'eau jusqu'à Mauguio, dans l'Hérault, 60 km en aval, et alimente 36 000 hectares équipés à l'irrigation ainsi que les stations touristiques du littoral et les communes de la métropole de Montpellier, pour l'alimentation humaine ;
- 12 m³/s vers le canal des Costières (élévation de 70 m), pour irriguer 30 000 hectares, dont les 3 500 hectares du plateau gardois des Costières, et alimenter l'agglomération nîmoise.

En **1961**, un 1er avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale, autorise la réalisation et l'exploitation du barrage des Monts d'Orb. Cet aménagement, situé sur le haut bassin de l'Orb, permet d'irriguer le biterrois, dans l'Hérault, et d'alimenter en eau potable le littoral entre Vendres et Gruissan. BRL réalise à la même période, en qualité de concessionnaire du Département de l'Hérault, le barrage du Salagou, qui complète le maillage du département.

En **1977**, un 2ième avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale permet l'aménagement du Lauragais audois : construction du barrage de la Ganguise et des réseaux d'irrigation et de connexion avec le barrage de Montbel, dans les Pyrénées.

En **1993,** le Groupe BRL est créé. La maison-mère BRL, dont les statuts évoluent, rassemble la mission d'aménagement régional et les activités de concessionnaire des grands ouvrages hydrauliques, ainsi que les fonctions de holding du Groupe. Trois filiales sont créées, regroupant les activités techniques et commerciales, autour de 3 grands métiers : BRL Exploitation *(BRLE)*, BRL Ingénierie *(BRLI)* et BRL Espaces Naturels *(BRLEN)*. Un 3ième avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale tire les conséquences de la filialisation des activités, en autorisant BRL à affermer à une filiale, détenue majoritairement, l'exploitation des ouvrages de distribution d'eau.

En février **2008**, dans le cadre de la Loi d'août 2004 de décentralisation, la Région Languedoc-Roussillon obtient de l'Etat le transfert des ouvrages hydrauliques concédés à BRL. La Région devient l'autorité publique concédante de ce grand Réseau, qu'elle souhaite développer pour répondre aux besoins en eau de ses territoires.

En **2009**, la holding du Groupe change de nom. La Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc disparait au profit du sigle BRL.

En janvier **2010**, un 4ième avenant à la convention et au cahier des charges portant concession générale, est signé afin d'actualiser le traité initial et d'ajuster son périmètre ainsi que sa durée, pour permettre l'extension du Réseau Hydraulique Régional avec la réalisation du programme AQUA DOMITIA. Le terme de la concession accordée à BRL est ainsi prolongé jusqu'en 2051.

En septembre **2011,** la Région Languedoc-Roussillon crée le Service Public Régional de l'Eau dont BRL et le Réseau Hydraulique Régional constituent des éléments clés. En novembre 2011, la maison-mère BRL transforme ses statuts pour devenir une Société anonyme d'économie mixte locale.

En avril **2012**, à l'issue de la procédure de Débat Public, la Région et BRL décide d'engager la réalisation du programme AQUA DOMITIA, qui prolonge le Réseau Hydraulique Régional sur le littoral héraultais et dans l'Aude. BRL est maître d'ouvrage - concessionnaire de ce programme de 220 M€ d'investissement, le plus important investissement de ce domaine réalisé en France au XXIième siècle.

En juin **2013**, dans le cadre de la stratégie « BRL Horizon 2017 » du Groupe, BRL et la Région projettent la réalisation d'un ensemble de nouveaux réseaux hydroagricoles destinés à l'irrigation de 4 000 nouveaux hectares, en adaptation aux effets du changement climatique.

En juin **2014**, BRL réalise une augmentation de capital de 7 M€ qui complète le financement du rachat par BRL des 49% de capital détenu par SAUR au capital de la filiale BRL Exploitation. Ce rachat de titres réalisé en 2012 permet que les investissements et la gestion de l'eau assurés par BRL ne soient pas influencés par les majors de l'eau.

En **2018,** BRL engage une nouvelle étape avec le lancement de sa stratégie « BRL Horizon 2020 » qui consacre les 10 ans du Réseau Hydraulique Régional **né du transfert de l'Etat à la Région des ouvrages concédés à BRL.**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

En juin **2019**, la Région Occitanie et BRL signent la « Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional » qui traduit pour la prochaine décennie 2019-2028 les objectifs de gestion de cette ressource stratégique pour le territoire régional. Cette charte a été mise à jour et réactualisée courant 2020.

En avril **2020**, les orientations de la Stratégie « CAP 2025 » de BRL sont approuvées par son Conseil d'administration. Portée par un véritable engagement de responsabilité sociétale d'entreprise, la stratégie CAP 2025 définit le cadre de transformation du Groupe autour des trois grandes transitions : écologique, énergétique et digitale. Elle contribue activement aux politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, tout en favorisant la préservation de la biodiversité. Elle oriente résolument les activités du Groupe autour des objectifs du Développement Durable du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). La stratégie CAP 2025 engagée depuis début 2021 est en cours de déploiement.

En juillet **2025**, le Conseil d'administration de BRL a validé les orientations de la nouvelle stratégie VIA 2030. Quatre grandes tendances influencent la stratégie VIA 2030 : le changement climatique, la soutenabilité du modèle d'aménagement, la transformation digitale (intelligence artificielle) et l'exposition à des crises successives plurifactorielles (globalisation et mondialisation). Le déploiement de la stratégie VIA 2030 est engagée depuis le 1er janvier 2026 et est en cours de déploiement.

Les ouvrages hydrauliques du programme Aqua Domitia sont régulièrement réalisés et mis en service au cours de ces dernières années, avec un rendu-compte devant l'instance de concertation du projet.

1.1.3 Objet social de BRL

L'objet social est défini dans les statuts de BRL :

« La société a pour objet la mise en œuvre des politiques d'aménagement durable des territoires. Elle a, en particulier, vocation à répondre aux défis de l'eau et de l'environnement relevant des collectivités de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, ainsi qu'à contribuer au développement économique, à la sauvegarde et à la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, à la gestion économe de ressources naturelles, en proposant des réponses innovantes et en développant ces savoir-faire en France et à l'international.

A ce titre, elle met en œuvre les missions suivantes qui concourent ensemble à la réalisation de l'objet social de la société :

- *Une mission générale de maîtrise de l'eau et d'aménagement hydraulique, de préservation et de gestion rationnelle des ressources, en particulier dans le cadre du service public régional de l'eau, dont relève la concession d'équipement et d'exploitation consentie par l'Etat et transférée à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée par convention conclue entre l'Etat et la Région Languedoc Roussillon en date du 20 février 2008, par application de l'article 36 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (ci-après désignée par la concession unique signée en application de l'article L.112-8 du Code rural et de la pêche maritime), les concessions consenties par des collectivités locales ainsi que tous autres aménagements et actions qui les préparent ou les complètent ;*
- *Une mission de développement des zones rurales visant à promouvoir l'activité économique, à favoriser l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources naturelles et des territoires, par toutes actions d'étude, d'animation, d'organisation, d'assistance technique, d'exploitation ou d'équipement ;*
- *Une mission de contribution aux démarches de planification et aux projets d'aménagement structurant des territoires ; une mission d'intervention dans le domaine des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et des énergies nouvelles ;*
- *Une mission de participation, notamment en s'appuyant sur ses filiales, à des programmes de recherche et développement relatifs aux défis de l'eau, de l'environnement, des ressources naturelles et du changement climatique.*

Pour accomplir ses missions, la société pourra :

- *Procéder à toutes études ou enquêtes et tous actes, réaliser toutes actions d'expérimentation et de recherche.*
- *Rassembler ou acquérir des emprises foncières, réaliser tous travaux ou ouvrages pour son propre compte, en tant que concessionnaire, en tant que mandataire ou sous toute autre forme.*

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- *Exploiter, gérer et entretenir les ouvrages réalisés ou ceux dont la gestion lui serait confiée, prêter son concours à tous organismes, prendre toutes participations dans des organismes existants ou en voie de création, et plus généralement, mettre en œuvre tous moyens propres à faciliter la réalisation de son objet.*
- *Directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, en accord avec les autorités administratives compétentes, participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions diversifiées, d'aménagement, de mise en valeur, de développement ou d'équipement.*
- *Directement ou par l'intermédiaire de ses filiales ou prises de participation directes ou indirectes, prêter son concours à des administrations, collectivités, organismes ou entreprises situés en France ou à l'étranger pour réaliser toutes études et travaux utilisant des méthodes et des techniques dans lesquelles elle aura acquis une compétence particulière, ou leur apporter son assistance pour l'exécution de tous projets entrant dans son objet. En particulier, la société pourra dans le cadre des traités existants, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, réaliser toutes opérations, conformes à son objet social, de coopération transfrontalière. »*

1.1.4 Domaines d'activités de BRL

- **La gestion et le développement de grandes concessions hydrauliques**

BRL, maison-mère du Groupe, assure trois missions principales :

1. Elle est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la région Occitanie, dont le patrimoine est évalué à 2,5milliards d'euros. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'État. BRL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension de ce réseau et a mis en œuvre notamment le programme Aqua Domitia, lancé par la Région afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le littoral audois ;
2. Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités ;
3. En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des directions de services (finances, fiscalité, juridique, assurances, ressources humaines, responsabilité sociétale, systèmes d'information, communication, audit, contrôle interne et services généraux) qui viennent en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Schéma d'organisation du Réseau Hydraulique Régional

Propriétaire des ouvrages concédés

TRAITÉ DE CONCESSION

CONCESSIONNAIRE
BRL
(maison-mère du Groupe)

Direction de l'aménagement et du patrimoine :
- Investissements
- Gestion du patrimoine
- Sûreté des installations

Directions centralisées :
- Direction finances et services généraux
- Direction juridique et RSE
- Direction ressources humaines
- Direction systèmes d'information
- Direction communication
- Direction audit et contrôle interne

CONTRAT D'AFFERMAGE

FERMIER
BRL EXPLOITATION

- Gestion du service de l'eau
- Relation clients
- Maintenance du cycle de l'eau
- Gestion de la qualité de l'eau
- Gestion de la sécurité des installations et du service

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- **La production et la distribution d'eau, en veillant à une irrigation plus économe en eau**

BRL Exploitation (BRLE) est la filiale métier " **Gestion des services d'eau** " :

Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (3 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 500 km de conduites enterrées, 93 sites de pompage et 6 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actifs de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la région Occitanie). Cet affermage de la concession constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires ;

À partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 millions et 140 millions de m3 d'eau sous pression. Cela permet d'alimenter plus de 1 million de personnes en été, près de 5 500 agriculteurs et 9 600 clients non-agriculteurs, dont 70 entreprises et 250 collectivités (eau à usages divers : jardins, parcs, stades, divers besoins en eau, etc.). BRLE dispose également de 250 contrats " appoint incendie " ;

BRLE a diversifié ses activités dans quatre domaines proches de son cœur de métier, représentant environ 20 % de l'activité :

- prestations de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de collectivités ;
- participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et proposition de services associés ;
- vente et installation de matériels d'irrigation ;
- prestations de services publics d'eau brute.

Hors région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, notamment Saint-Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Lavalette dans la Loire, La Caserne au Mont-Saint-Michel (en collaboration avec Veolia).

- **L'ingénierie de l'eau, de l'environnement et du développement**

BRL Ingénierie (BRLI) est la filiale métier « **Ingénierie-Conseil** » :

Elle intervient, d'une part, au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part, comme bureau d'études, en France et à l'International, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du XXIe siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et aux transitions écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, l'appauvrissement des sols, etc. ;

Son savoir-faire est rgroupé autour de dix domaines d'activités stratégiques (DAS) : eau potable et assainissement, ouvrages hydrauliques et transferts, eau agricole et sécurité alimentaire, eau et risques, gestion intégrée des ressources en eau, mer et littoral, navigation et ports, évaluation environnementale, gestion de la biodiversité et développement durable, développement territorial ;

BRL Ingénierie, référencée par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, est également membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International ;

Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur plusieurs filiales :

- BRLI Côte d'Ivoire ;
- We Consult Ouganda ;
- BRL Madagascar et sa filiale, BEST, spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.

BRLI s'appuie aussi sur des établissements stables (BRL Tunisie, BRL Ingénierie Sucursal Bolivia, BRL Ethiopia) ainsi que sur une agence à La Réunion et des représentations locales dans divers pays.

- **La production végétale, la valorisation et l'entretien du paysage**

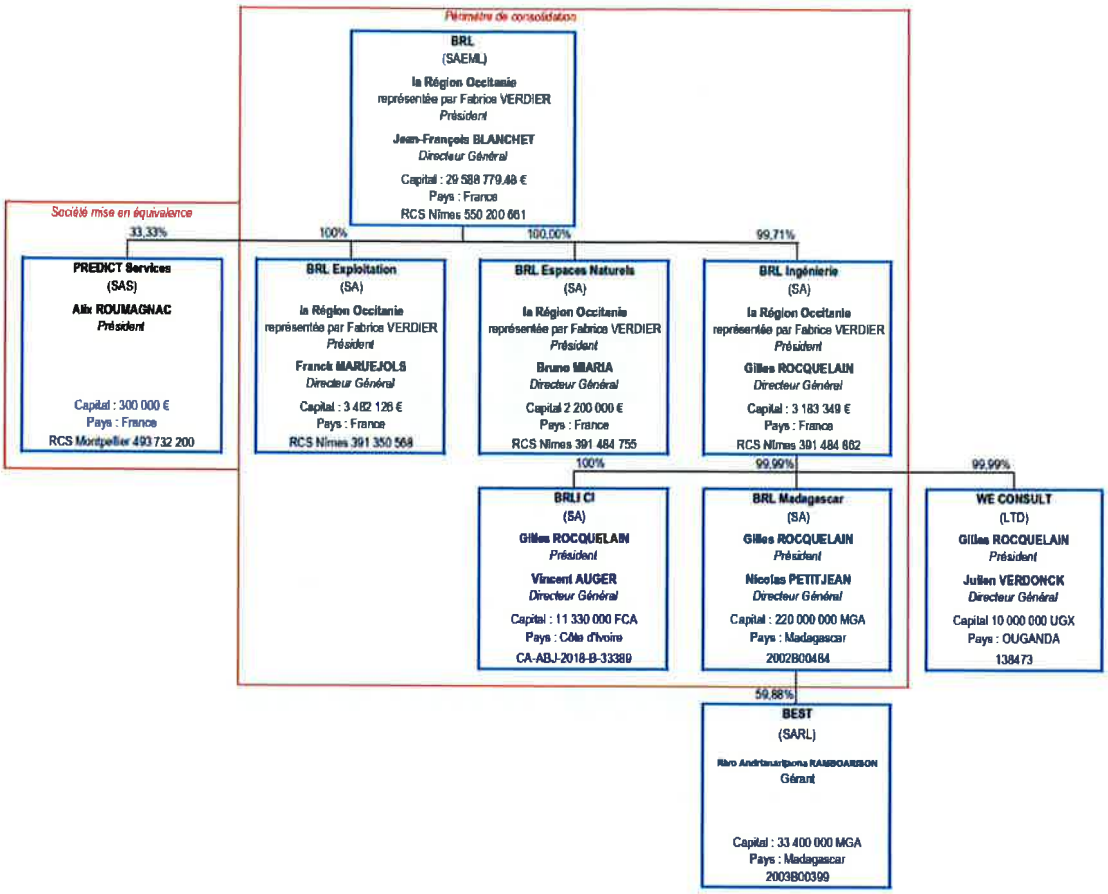
BRL Espaces Naturels (BRLEN) est la filiale métier « **Végétal et Espaces verts** » :

Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les cinq entreprises les plus importantes de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Organigramme juridique du Groupe BRL au 31 décembre 2025



Evolution de l'organisation du Groupe au cours de l'exercice 2025 :

- Ne font plus partie des participations directes et indirectes de BRL :
  - SOMIMON-MERCADIS, BRL a cédé ses titres en date du 7 février 2025 à MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE,
  - SODEPLA, dont la clôture de la liquidation a été constatée par l'Assemblée générale de ladite société du 19 décembre 2025 avec effet à ladite date.
- L'établissement stable BRL Ingénierie Succursale Bolivia a été radié le 26 août 2025.

1.1.5 Adresse du siège social

1105, avenue Pierre Mendès France BP 94001 30 001 Nîmes Cedex 5

1.1.6 Salariés au 31/12/2025 sur le périmètre France

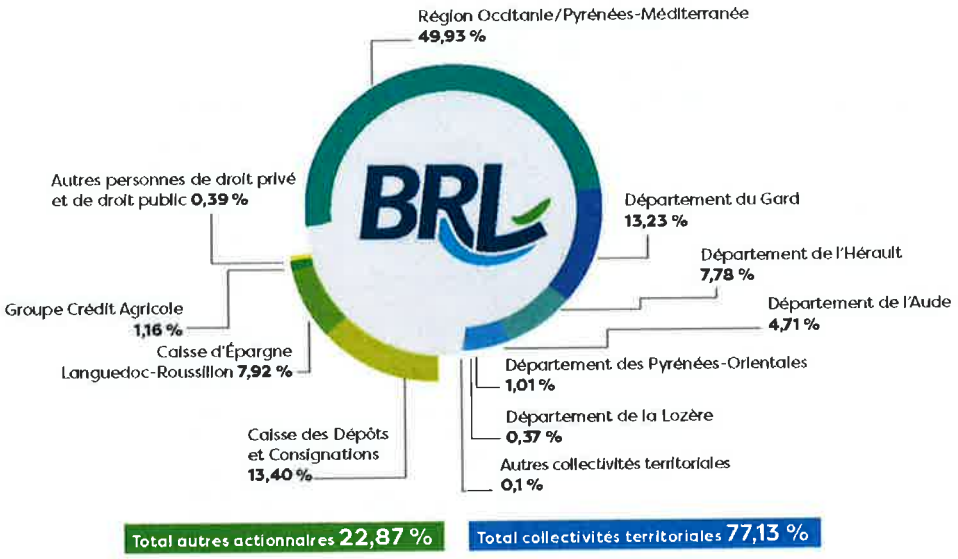
Sociétés	Effectifs salariés en 2025 (équivalent temps plein)	Masse salariale en 2025 (brute en k€)	Nombre de salariés présents au 31/12/2025
BRL	88,87	5 037	97
BRLE	266,75	11 266	290
BRLI	221,2	11 363	239
BRLEN	93,54	2 775	101
Total	**670,36**	**30 441**	**727**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.1.7 Capital social de BRL au 31/12/2025

- **Montant :** 29 588 779,48 €
- **Valeur nominale de l'action :** 2,21 €
- **Répartition du capital de la SAEML BRL :**



1.1.8 Organisation de la gouvernance de BRL

Société anonyme d'économie mixte locale à conseil d'administration et direction générale.

1.1.9 Noms des Président, Directeur général et administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale actionnaire, au 31/12/2025

Administrateurs

Région Occitanie, représentée par :
Fabrice VERDIER
Christian ASSAF
Jean-Louis CAZAUBON
Aurélie GENOLHER
Jean-Luc GIBELIN
Katy GUYOT
Monique NOVARETTI

Département du Gard, représenté par :
Denis BOUAD
Olivier GAILLARD

Département de l'Hérault, représenté par :
Jacqueline MARKOVIC
Yvon PELLET

Département de l'Aude, représenté par :
Alain GINIES

Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales, représentée par :
Valérie REBOIS-CHEMIN (Conseil Départemental de la Lozère)
Nicolas GARCIA (Conseil Départemental des Pyrénées Orientales)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par :
Caroline CARTALLIER

Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, représentée par :
Jérôme FORT

Personnalités Qualifiées
Caroline DUBOIS
Joël FOURNIER

Administrateurs salariés
Christelle DURAND depuis le 1er janvier 2025
Jorge LEOCADIO depuis le 1er janvier 2025

Censeurs

Chambre Départementale d'Agriculture du Gard, représentée par :
Dominique GRANIER jusqu'au 9 mars 2025
Jean-Louis PORTAL depuis le 10 mars 2025

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude, représenté par :
François DEMANGEOT jusqu'au 11 mars 2025
Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude a démissionné de son poste de censeur au Conseil d'administration de BRL par délibération du 11 mars 2025. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Président du Conseil d'administration

Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie

Direction Générale

Directeur général : **Jean-François BLANCHET**

Commissaires aux comptes

Co-titulaires : **KPMG SA** et **RSM MEDITERRANNEE**

Suppléant : **SALUSTRO REYDEL SA**

1.1.10 Principales activités et opérations de l'année écoulée

- **Concession régionale**

Après la finalisation des Maillons prioritaires débutés en 2012 dans le respect des calendriers et des budgets fixés, il reste à engager les derniers Maillons dans un calendrier progressif adapté à la demande des territoires, pour les 3 opérations suivantes :

✓ **Maillons Nord Gardiole et Biterrois**

La Tranche 3 différée des Maillons Nord Gardiole et Biterrois (finalisation du transfert Rhône/Orb avec la réalisation d'un surpresseur en ligne sur le Maillon Nord Gardiole) permettra d'augmenter le débit à 1 850 l/s au départ de la station de pompage de Fabrègues. Le budget d'investissement est actualisé à 2,9 M€ HT avec un plan de financement basé sur une participation à hauteur de 17% de la Région Occitanie, 17% du Département de l'Hérault et un autofinancement de BRL de 66% (1,914 M€ HT). L'ordre de service pour le démarrage de la mission AVP a été notifié le 19/01/2026. Sur la base d'un délai de réalisation de ce nouvel investissement évalué à 36 mois à compter du lancement des consultations pour les études de maîtrise d'œuvre, la mise en eau est envisagée pour l'année 2028.

✓ **Maillon Minervois**

Initialement, les tranches 2 et 3 du Maillon Minervois étaient envisagées dans un calendrier cohérent avec la deuxième phase des réseaux hydroagricoles de l'ASA Castelnau – La Redorte, d'une surface évaluée à 2 100 ha. Le budget prévisionnel de l'investissement a été évalué à 12,5 M€ HT (base économique 2022).

En situation actuelle, des enjeux supplémentaires se dessinent sur le territoire du Minervois audois et héraultais :

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- **Un enjeu autour de la retenue de Jouarres**, consistant à assurer les usages antérieurs significativement majorés sous l'effet du changement climatique, afin de ne plus dépendre exclusivement du Canal du Midi, de l'Aude et de la Cesse qui seront également de plus en plus impactés par le changement climatique ;
- **Un enjeu de substitution de ressources** :
  - Substitution des prélèvements dans le Karst de Pouzols et dans la nappe d'accompagnement de la Cesse dans le but de réserver cette ressource à des usages d'eau potable ;
  - Substitution des prélèvements dans les ressources locales en tension (Cesse, Canal du Midi...).
- **Un enjeu de desserte en ligne sur le tracé du maillon**, comme élément de facilitation à la réalisation du projet.

Dans ce contexte fortement évolutif, la réflexion sur les nouvelles tranches du Maillon Minervois et la mise en œuvre d'un raccordement à la ressource Orb, est susceptible de s'orienter vers des scénarios contrastés allant de la seule sécurisation des usages actuels à partir de la retenue de Jouarres, jusqu'à la réalisation d'un transfert beaucoup plus conséquent, visant à satisfaire les besoins de substitution et de nouveaux usages.

Après échange avec les services de la Région sur le contenu des termes de référence, BRL a lancé en octobre 2024 une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de préfiguration. A l'issue de la phase de mise en concurrence, l'étude a été attribuée à la société BRL Ingénierie, pour un montant de 96 k€ HT, en conformité avec le budget alloué. La durée totale de l'étude est de 18 mois.

La réunion de lancement de l'étude s'est tenue le 3 juin 2025, en présence des services de la Région. La première phase de l'étude porte sur le recensement de la demande en eau, tant sur le volet eau agricole que le volet eau potable. Un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique de l'étude se sont tenus le 21 novembre 2025, en présence des services de la Région Occitanie, visant à présenter les avancées de la phase 1, portant sur le recensement de la demande en eau.

Un Comité de Concertation rassemblant l'ensemble des parties prenantes de cette étude a été installé le 29 janvier 2026 par BRL et la Région Occitanie, en présence notamment de Jean-Louis CAZAUBON, Vice-président à la Région Occitanie, Alain BUCQUET, Préfet de l'Aude et Denis CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture. En présence d'une cinquantaine de participants représentants les différentes partie prenantes, le Comité de Concertation a permis d'exposer le contexte du projet d'aménagement territorial du Maillon Minervois, de présenter l'avancement de l'étude de préfiguration, de donner la parole aux parties prenantes et de cadrer les prochaines étapes de l'étude. La phase 2 de l'étude est engagée début 2026, pour une finalisation fin 2026.

✓ **Maillon Nord Montpellier**

Le Maillon Nord Montpellier a fait l'objet d'une étude préliminaire présentée à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) en août 2020. Les informations actuellement disponibles conduisent à positionner ce Maillon à un horizon de moyen/long terme en fonction des concertations locales et de la confirmation de position des acteurs locaux.

Début 2026, des échanges ont repris entre BRL et les collectivités la CCGPSL et Montpellier Méditerranée Métropole (3M), ces dernières réactivant leur réflexion sur le développement des réseaux d'eau brute, sans qu'aucune initiative concrète soit identifiée à ce stade.

✓ **Extensions des périmètres hydroagricoles**

L'année 2025 a été marquée par la mise en service de 3 périmètres hydroagricoles (Montagnac, Le Pouget et Vendres), représentant l'aboutissement des derniers programmes d'investissement initiés entre 2018 et 2021.

La dernière opération d'extension restant à réaliser sur ces programmes porte sur le réseau de desserte hydroagricole de Loupian, raccordé à la troisième tranche du Maillon Nord Gardiole. Il représente une surface de à 116 hectares.

Le nouvel investissement a été évalué à 1,5 M€ HT. Il a fait l'objet d'un avis favorable en séance du Comité des investissements du 19 avril 2024 et a été délibéré favorablement en Conseil d'administration de BRL du 30 avril 2024. Le dossier de demande de subvention a été adressé à l'Etat (DRAAF Occitanie), la Région Occitanie et le Département de l'Hérault le 15 mai 2024.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

La convention Etat/BRL a été signée le 25 novembre 2024. La convention avec le Département de l'Hérault a été signée le 28 mai 2025 et celle avec la Région Occitanie le 26 juin 2025.

La consultation pour les études de maîtrise d'œuvre (à partir de l'actualisation du PRO jusqu'à l'exécution des travaux) a été lancée courant octobre 2025. La mise en eau du nouveau périmètre pourrait être effective en 2027/2028, selon les contraintes techniques.

- ✓ **Assistance aux collectivités, mandat de maîtrise d'ouvrage auprès du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)**

La dernière opération du mandat auprès du SMDA concerne le chenal de Coursan : les études détaillées du projet sont terminées, les démarches réglementaires permettant de valider définitivement le projet sont finalisées avec l'obtention des autorisations nécessaires au projet. Les financements ont été confirmés au CDGEMAPI programmé en janvier 2025 et les travaux ont été finalisés fin 2025.

La prestation de mandat se termine à cette occasion. L'échéance définitive se situe fin novembre 2026 à l'expiration du délai de garantie des derniers travaux réalisés. La convention de mandat s'éteindra en conséquence en fin d'année 2026, au terme d'un partenariat de grande envergure engagé en 1982.

1.1.11 Perspectives de développement de BRL

L'exercice 2026 constitue la première année de la nouvelle stratégie VIA 2030 qui confirme le recentrage du Groupe sur son cœur de métier, pour accompagner les politiques publiques régionales et locales d'adaptation au changement climatique.

Le résultat prévisionnel de la holding BRL au B0 2026 s'élève à 1 383 k€, en léger retrait par rapport au B0 2025 (1 546 k€).

La prévision de résultat consolidée part du Groupe de BRL au B0 2026 atteint 1 064 k€ contre 1 216 k€ au B0 2025.

L'année 2026 sera caractérisée par les principaux éléments suivants :

- Le versement de la part fixe (RODP) de la redevance de concessionnaire dans le cadre des modalités de partage avec la Région Occitanie de la valeur générée par le RHR (302 k€). De la même façon, la prévision de résultat du fermier BRLE conduit à verser au concessionnaire BRL, un montant symétrique de RODP à 302 k€.
- Les investissements du RHR seront consacrés principalement à la modernisation avec, en complément, des extensions localisées de réseaux et l'engagement du Maillon Minervois d'Aqua Domitia. Le montant prévisionnel total est de **6,2 M€** et se décline comme suit :
  - Des **travaux de modernisation** pour **2,67 M€ HT** comprenant la mise en place de panneaux photovoltaïques à la station de pompage Aristide Dumont, l'agrandissement des locaux de Mauguio, la modernisation de la station AEP de Cazouls, des travaux d'adaptation du RHR aux risques d'inondation / canaux ;
  - Le début des **travaux différés du Maillon Nord Gardiole Biterrois** (financé à 66 % par BRL) pour **0,30 M€ HT,** du **Maillon Minervois** pour **0,07 M€ HT**. Ces travaux se poursuivront au-delà de 2026 ;
  - De la sécurisation et des études pré-opérationnelles pour **0,47 M€ HT** ;
  - Des **extensions de réseaux hydroagricoles** (Mireval-Vic la Gardiole et Loupian) pour **1,21 M€ HT** ;
  - Des densifications et des dévoiements de réseaux pour **1,47 M€ HT**.
- Les **travaux de maintenance de la Concession régionale vont se maintenir à bon niveau,** à la hauteur des enjeux du patrimoine, avec une maintenance patrimoniale programmée portée à **4,5 M€** abondée par des opérations patrimoniales complémentaires pour la sécurité des infrastructures à hauteur de **0,9 M€.**
- La poursuite du déploiement du Plan Probité dans le cadre de la maitrise des risques de corruption et d'atteintes à la probité. Pour illustration, les contrôles comptables anticorruption, préparés fin 2025, seront effectifs au 1er trimestre 2026. L'évaluation des tiers qui sera étudiée avec le cabinet Grant Thornton au cours du 1er semestre 2026 sera également déployé sur la seconde partie de l'année.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Le dispositif de prévention des risques de conflits d'intérêts sera déployé pour les salariés ayant été élus dans le cadre des élections municipales de mars 2026. Chaque salarié élu sera amené à remplir une fiche de lien d'intérêt et à la signaler auprès de la collectivité dont il est élu.

- L'année 2026 sera ainsi consacrée au déploiement de plusieurs projets importants, comme le remplacement par un produit du marché (Horoquartz), après adaptation, de l'ancienne GTA (Gestion des Temps d'Activité) du Groupe qui était un produit développé en interne. Après l'étude des spécifications, le développement des adaptations pour le Groupe BRL et la formation du personnel, cette nouvelle GTA devrait être déployée pour fin 2026 ; la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique avec le démarrage des PA (Plateformes Agréées) dès le 1er septembre 2026 après consultation et analyse des propositions au cours du 1er quadrimestre, la PA sera adaptée au fonctionnement du Groupe afin d'être opérationnelle à la date indiquée ci-dessus.

- La montée en puissance de l'IA sera également au cœur des objectifs du Groupe, afin de bien cerner son utilisation et les impacts que le sujet pourrait avoir dans le travail quotidien des collaborateurs et collaboratrices du Groupe. Une charte sera déployée au sein du Groupe afin de rappeler les enjeux autour de l'IA. Une AMO appuiera la DSI et la Direction générale sur ces sujets. Elle sera aussi chargée de promouvoir le travail collaboratif, le déploiement d'Office 365 ayant été finalisé fin 2025.

- **Pour BRL Exploitation**, l'exercice 2026 constitue la première année du nouveau contrat de fourniture d'énergie conclu à prix annuel fixe du kWh par tranche de puissance souscrite. Si les coûts d'énergie sont sensiblement plus élevés du fait de l'arrêt des contrats ARENH et de la baisse de l'énergie réservée versée par la CNR, ce nouveau contrat d'achat d'énergie permet de sécuriser les hypothèses des 3 premières années de la stratégie VIA 2030, de 2026 à 2028.

  Par ailleurs, les principales activités développées en 2026 concerneront le démarrage des actions de la stratégie VIA 2030 comme le développement de la télérelève sur l'ensemble du RHR, le développement de la gestion de la DATA, la pérennisation et développement des logiciels d'exploitation BIM (maquette numérique), Geoweb (SIG), Mainta (GMAO) ; le renforcement et modernisation du contrôle de gestion avec le développement d'une analytique affinée ; la poursuite des procédures achats vers la commande publique, de l'optimisation contractuelle et financière des achats ; la restructuration du service commercial, orienté vers la proximité Clients, la sécurisation du fonctionnement du logiciel de gestion clients, le déploiement de la moitié des 23 000 compteurs télérelevés sur les communes du Grand Narbonne Sud, avec les moyens associés.

  Le résultat de BRL Exploitation sera influencé par les précipitations exceptionnelles de l'hiver 2025/2026 et la forte évolution des prix du carburant liée à la guerre au Moyen-Orient.

  Le budget 2026 prévoit un résultat bénéficiaire de 1 020 k€, établi en octobre 2025. Il sera révisé en juin 2026 pour intégrer les éventuels effets des éléments d'incertitudes.

- **Pour BRL Ingénierie**, l'activité s'inscrit dans un contexte marqué par des besoins croissants liés à la gestion durable des ressources en eau et à l'adaptation aux enjeux environnementaux. Dans ce cadre, la Société poursuivra le développement de ses activités en France et à l'international, tout en restant attentive aux évolutions de la commande publique et du contexte économique.

  La Société s'appuie sur la diversité de ses domaines d'intervention et de ses implantations géographiques pour s'adapter aux évolutions de son environnement. Dans le cadre du déploiement de la stratégie VIA 2030 du Groupe BRL sur la période 2026-2030 et en continuité des orientations stratégiques engagées, BRL Ingénierie poursuivra ses actions visant à accompagner les clients dans la mise en œuvre de projets contribuant à la transition écologique et à la résilience des territoires.

  Il est prévu, au budget initial B0 2026, un résultat net de 302 k€ (+ 95 k€ vs B0 2025) pour un chiffre d'affaires de 29,8 M€ (- 0,6 M€ vs B0 2025). Cette prévision s'inscrit dans la poursuite d'un cycle favorable d'activités de BRL Ingénierie, avec une bonne maîtrise de son résultat.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- **Pour BRL Espaces Naturels**, le développement des activités d'aménagements paysagers se poursuit sur l'ensemble des secteurs malgré une concurrence accrue et même si certaines collectivités ralentissent désormais leurs investissements ou les revoient à la baisse pour des raisons budgétaires. Malgré les investissements consentis sur les pépinières, leur exploitation demeure encore fragile. Il est envisagé un redémarrage progressif de cette activité en lien avec le déploiement de la stratégie de culture, l'inertie étant forte dans ce domaine. Ce redémarrage ne pourra cependant s'opérer que par une restructuration en profondeur programmée avant la fin du premier semestre 2026, avec un ajustement capacitaire des moyens de production et des ressources associées. L'amélioration de la qualité des végétaux produits, de la fiabilité du suivi des stocks, de la qualité du service client et des outils de communication, constituent les piliers fondateurs de la feuille de route 2026 pour les équipes des pépinières. Avec la reconduction du marché d'entretien des espaces verts de La Grande-Motte, le carnet de commandes 2026 présente ainsi à date un taux de remplissage satisfaisant. BRLEN dispose ainsi de conditions favorables pour adhérer au nouveau projet d'entreprise qui sera associé à l'ouverture de son capital majoritairement à un nouvel investisseur. BRL veillera à choisir en 2026 l'opérateur le plus pertinent pour accompagner BRLEN dans la poursuite de son développement dès 2027. La réalisation de l'opération pourra conduire à l'activation de la clause de retour à meilleure fortune de la convention d'abandon de créance du 19 décembre 2008, au profit de BRL (montant 700 000 €).

  Il est prévu un résultat bénéficiaire de 46 k€ pour l'exercice 2026, sous réserve que le conflit au Moyen-Orient n'entraîne pas une hausse durable du coût du carburant qui alimente les véhicules et engins de la société.

- **La filiale de BRLI en Côte d'Ivoire, BRLI-CI**, présente des perspectives négatives en 2026 dans le prolongement des pertes de l'année 2025, du fait d'un niveau insuffisant du carnet de commandes (et d'un détournement de fonds) qu'il faut prioritairement reconstituer. Cependant, le contexte économique de la Côte d'Ivoire est porteur ce qui devrait permettre le gain de nouveaux contrats.

  Au BO 2026, BRLI – CI prévoit une perte de – 95 k€, pour des produits d'exploitation de 1 480 k€.

- **La filiale de BRLI, BRL Madagascar** rencontre une concurrence forte sur les gros projets avec les bureaux d'études internationaux. Le contexte socio-politique est incertain et les manifestations de la population ont provoqué la chute du gouvernement en place fin 2025. Cependant, la résilience de la société a été encore prouvée avec le résultat positif de 2025 malgré les tumultes. Il devrait en être de même en 2026.

  Au BO 2026, BRL Madagascar prévoit un résultat net de 19 k€ pour des produits d'exploitation de 1 296 k€.

1.2 Engagements pris

1.2.1 Etats des relations entre les collectivités territoriales et le Groupe BRL

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 2. L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société d'économie mixte, listant les contrats, apports en compte courant d'associés, garanties d'emprunt et aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier, et précisant pour chacun d'eux leur objet, leur montant et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.2.1.1 Liste des contrats entre BRL et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

✓ **Conventions dites « réglementées »**

Collectivités territoriales actionnaires co-contractantes	Objet du contrat	Conditions financières
Région Occitanie	Traité de Concession et l'ensemble de ses avenants 1,2 3, 4, 5 et 6 (Concession Régionale)	L'avenant n°4 a entériné les modifications du Traité de Concession induites par le transfert entre l'Etat et la Région des biens concédés à BRL au titre de la concession hydraulique de 1956 et les évolutions liées à la mise en œuvre des ouvrages Aqua Domitia. L'avenant n°5 vient compléter le texte intégral du Traité de Concession établi par l'avenant n°4 et ses annexes en date du 29 janvier 2010. L'avenant n°6 établit le principe et les modalités de versement par BRL d'une redevance au profit de la Région : A compter de l'exercice 2023 la redevance annuelle est formée par l'ajout de deux termes : -une part fixe annuelle de 290 000€ en contrepartie de la mise à disposition de l'infrastructure par le concédant au concessionnaire correspondant à RODP. Cette part fixe est actualisée annuellement sur la vase de l'indice INSEE. -une part variable de 50% de la part de résultat de la concession du RHR excédant un seuil normatif de résultat. Seuil fixé à 800 000 €HT au 1er juillet 2023 tant que l'affermage du RHR, confié à BRLE, est dissocié de la concession du RHR géré par BRL ou à 2 000 000 € HT aux conditions économiques du 1er juillet 0223 si l'effectivité d'un processus de fusion de BRL et BRLE ayant pour effet de supprimer la subdélégation de l'affermage à BRLE devait aboutir. Le seuil normatif sera actualisé annuellement sur la base de l'indice INSEE. Le Traité de Concession initiale et ses avenants n°1, 2 et 3 repris dans l'avenant n°4, les avenants n°5 et n°6 et toutes leurs annexes respectives constituent un corpus contractuel complet qui ne peut être dissocié, l'ensemble de ces documents constituant l'intégralité du Traité de Concession entre BRL et la Région Occitanie.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Région Occitanie	Cahier des charges particulier relatif à 3 projets de réseaux hydroagricoles portés en maitrise d'ouvrage par BRL (Plateau de Vendres, Loupian, Plaine du Pouget) : Précise les modalités de construction, d'exploitation et de dévolution de 3 nouveaux périmètres d'irrigation agricole à mettre en eau entre 2023 et 2024	Secteur de Loupian (105 hectares ; investissement prévisionnel de 0,75M€), Secteur du Plateau de Vendres (854 hectares ; investissement prévisionnel de 5,55 M€ HT), Secteur de la Plaine du Pouget (644 hectares ; investissement prévisionnel de 5 M€ HT).
Département de l'Hérault	Convention de superposition d'affectation et transfert de gestion pour l'aménagement d'une passerelle supportant une piste cyclable – Commune de Mauguio-Carnon, au droit du carrefour entre la RD26 et la RD 189 : aménagement d'une piste cyclable sur des parcelles appartenant au domaine public concédé à BRL	BRL va répondre à la demande d'affectation supplémentaire d'une portion délimitée des 2 pistes latérales du canal Philippe Lamour pour l'aménagement d'une passerelle et d'une piste cyclable, à condition que l'affectation initiale des fonctions de la piste soit maintenue et préservée et les conditions énoncées dans la convention soient respectées
Département de l'Hérault	Groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale n°61 - itinéraire entre Lunel et La Grande Motte - commune de Lunel. Le Département est coordonnateur du Groupement	Les besoins de BRL et du Département de l'Hérault sont définis en annexes de la convention. A titre prévisionnel, BRL s'engage à affecter une enveloppe financière globale de 577364,88€ TTC. La participation de BRL peut être réévaluée à la hausse ou à la baisse en fonction du coût définitif des prestations concernant les travaux correspondant aux besoins de BRL et tel qu'il résultera des différents décomptes généraux définitifs des marchés publics. A titre prévisionnel, le Département s'engage à affecter une enveloppe financière globale maximum de 25 506 422,67 € TTTC.
Département de l'Hérault	Protocole de fourniture en eau brute : fourniture en eau pour l'alimentation par BRL des retenues hivernales du Conseil départemental de l'Heraul à partir du RHR	Tarification standard de l'eau agricole, en vigueur pour les usagers du RHR, qui sera majorée des redevances et taxes additionnelles (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France, TVA). Le coût des travaux de raccordement à l'adducteur Aqua Domitia et des ouvrages de livraisons sont pris en charge par le Conseil départemental.
Département de l'Hérault	Convention de lâcher d'eau du barrage du Salagou : modalité des Lâchers d'eau supplémentaire du barrage du Salagou par le Département de l'Herault pour compensation des prélévements liés au projet d'extension de la plaine du Pouget porté par BRL	A titre gratuit

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Département de l'Hérault	Cessions immobilières : cession des parcelles AR29 sise sur la commune de Lansargues et B960 sise sur la commune de Valergues supportant une partie de la voirie départementale RD105 et ses accotements en amon et en aval du canal Philippe Lamour, ainsi que le pont supportant la RD105 en traversée du canal.	A l'euro symbolique
Département de l'Aude	Avenant n°1 à la convention d'approvisionnement en eau brute destinée principalement à l'irrigation du périmètre du Lauragais Audois : Modification du calcul du tarif de base de la fourniture d'eau en gros afin de réduire temporairement (3 ans) le coût des achats d'eau à la charge de ouvrages distribution dans le but de relancer une dynamique de souscription sur les périmètres du Lauragais.	Pendant la période transitoire, soit à compter de l'année 2014 et jusqu'en 2016 inclus, les formules indiquées à l'article 9 de la convention initiale sont applicables avec les modifications suivantes : - Redevance annuelle de référence = 627 071 € HT (au lieu de 648 000€ HT), - Redevance de volume (RV) : le coefficient de la convention initiale (0,0246) est remplacé par la valeur : 0,0402. Quel que soit l'impact de la mesure transitoire, le résultat sera constaté chez BRL. Il ne sera pas demandé au Département d'indemnisation. Les charges de fonctionnement du système AHL/Ganguise sont réparties sur l'ensemble des partenaires en fonction des volumes utilisables (cf. 3.4.1).
Département de l'Aude	Convention pour régularisation des transferts d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise : Mutualisation du système Adducteur Hers Lauragais - Barrage de la Ganguise	L'ensemble des charges d'exploitation des ouvrages de l'ensemble AHL/Ganguise tel que précisé à l'article 3 est pris en charge par l'IEMN et intégré dans la gestion financière de l'ensemble. L'IEMN refacture à chaque partie sur la base d'un prorata des volumes utilisables. Ces charges sont composées de charges fixes et charges variables (annexe 5). En année exceptionnelle, la répartition de charges est finalisée lors de la réunion ayant mis au point les conditions de fonctionnement hydraulique
Département de l'Aude	Avenant n°1 à la convention pour régularisation des transferts d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise : Modifie la notion de volume d'eau utilisable, de préciser les modalités de gestion hydraulique et financière	La contribution financière de chaque partie au fonctionnement du système AHL/Ganguise est basée sur les volumes utilisables (tels que définis au §3.3.1) l'année concernée

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Département de l'Aude	Avenant n°2 à la Convention pour régularisation des transferts d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise - Mutualisation du système Adducteur Hers Lauragais – Barrage de la Ganguise : Mutualisation du système Adducteur Hers Lauragais - Barrage de la Ganguise: évolution de la notion de "volume utilisable " vers la notion de "volume affecté" en ce qui concerne le droit d'eau du département de l'Aude	La contribution financière de chaque partie au fonctionnement du système AHL/Ganguise est basée sur les volumes affectées (tels que définis au §3.3.2)

✓ **Conventions dites « courantes et conclues à des conditions normales »**

Collectivités territoriales actionnaires co-contractantes	Objet du contrat	Conditions financières
CCRVV- REGION	**Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Raccordement du système d'endiguement du Rhôny géré par la CCRVV sur le talus du Canal Philippe Lamour	Convention conclue à titre gratuit (Art. L. 2123-8 CGPPP)
DEPARTEMENT DU GARD **&** **SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE**	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : occupation d'une portion de piste du canal par le Département du Gard pour la réalisation d'un circuit de cyclo-découverte en Petite Camargue sur les Communes de Vauvert et Le Cailar.	**DEPARTEMENT DU GARD** **&** **SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	+ Avenant n°1 et Avenant 2 à la convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL Objet : prolongation de l'itinéraire du circuit de cyclo-découverte en Petite Camargue sur les Communes de Vauvert et Le Cailar	
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	**Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Aménagement routier (RD189) sur la Commune de Mauguio	Convention conclue à titre gratuit (Art. L. 2123-8 CGPPP)
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	**Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à BRL** Objet : réalisation de travaux d'entretien de la ripisylve sur le territoire de 3M par 3M	Convention conclue à titre gratuit (Art. L. 2123-8 CGPPP)
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Réalisation par 3M d'aménagements dans le cadre de la rehausse des digues du Lez par Montpellier Agglomération	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : installation par 3M d'équipements de télécommunication LORA sur des emprises délimitées Château d'eau du Cres	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

NIMES METROPOLE	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'une canalisation d'eau potable par Nimes Métropole d'un diamètre 160mm le long du canal sur la commune de Garons	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
NIMES METROPOLE	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose de canalisation et création d'un cheminement d'accès par Nimes Métropole pour le raccordement de la future ZAE MITRA à la future station d'épuration	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Pose de canalisation par la CA de Nimes Métropole pour le renforcement du réseau eau potable du collège	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR	**Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à BRL** Objet : mise à disposition d'une portion de la piste du Canal pour l'aménagement et l'exploitation d'une voie verte Mauguio-Valergues par l'agglomération du Pays de l'Or	Convention conclue à titre gratuit (Art. L. 2123-8 CGPPP)
AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR **(anciennement SYVOM)**	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'une canalisation d'eau potable destiné à desservir l'aire d'accueil des gens du voyage par l'agglomération du Pays de l'Or	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR **(anciennement SYVOM)**	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'un adducteur d'eau potable et d'une conduite d'évacuation d'eau usée par l'agglomération du Pays de l'Or (évacuation des affluents de la zone artisanale du Bosc)	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR **(anciennement SYVOM)**	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'une canalisation d'eau potable entre le forage "Garrigue Basse" et l'usine de traitement de "Vauguières le Bas" par l'agglomération du Pays de l'Or	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE SAINT-GILLES	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Création d'une passerelle piétonne par la Commune de Saint-Gilles au-dessus du canal de BRL pour l'aménagement du quartier Sabatot	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE SAINT-GILLES	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : création d'un parking et d'un espace de loisirs par la Commune de Saint-Gilles sous le pont canal de BRL (pont bâche)	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : mise en place d'une conduite d'évacuation d'eaux usées du lotissement Soleil Levant par la Commune de Cazouls les Béziers	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COMMUNE DE MAUGUIO	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Mise à disposition d'un emplacement sur le château d'eau de Pierre Blanche pour une installation de radio par la Commune de Mauguio	Redevance d'occupation du domaine public : **1500 euros HT -1794 euros TTC**
COMMUNE DE MAUGUIO	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : réalisation d'une partie de voirie routière sur une emprise de 350 m²	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE BEAUVOISIN	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'une canalisation relevant du système d'évacuation des eaux usées de la ZAC de La Clastre par la Commune de Beauvoisin.	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE CAVEIRAC	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : réalisation d'une station de remplissage par la Commune de Caveirac	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public du Département** Objet : occupation par BRL du domaine public départemental sur les communes Mauguio, Lattes, Villeneuves les Maguelone et Fabrègues	Redevance d'occupation du domaine public payée par BRL : 120 € HT / an

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : occupation par le département d'une emprise de 15 m² et d'un emplacement sur le CHO de Saint-Christol pour des équipements radio	Redevance d'occupation du domaine public payée par le Département : 2300€ HT / an
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : occupation par le Département du domaine public concédé à BRL (parcelle AZ17 – Commune de Vic la Gardiole) en vue de la réhabilitation de la chaussée	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
DEPARTEMENT DE L'AUDE	**Convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à BRL** Objet : autoriser la superposition d'affectation sur le domaine public départemental et sur le domaine de la concession régionale pour les besoins de la route départementale et l'exploitation du barrage de la Ganguise.	Convention conclue à titre gratuit (Art. L. 2123-8 CGPPP)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : réalisation d'un forage pour l'implantation d'une pointe filtrante sur la commune de Mauguio	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'une conduite de refoulement des effluents de Mudaison sur la station de Mauguio	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR **(anciennement SYVOM)**	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : implantation d'une conduite AEP	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR **(anciennement SYVOM)**	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : pose d'un adducteur d'eau potable entre Mauguio et l'usine de traitement de Vauguières	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE PEZENAS	**Convention d'occupation temporaire sur le domaine public concédé à BRL** Objet : occupation pour la mise en place d'une instrumentation par sonde radar du fleuve Hérault.	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
COMMUNE DE MARAUSSAN	**Autorisation de passage sur le domaine public concédé à BRL** Objet : Implantation d'un sentier pédestre à Maraussan "sur les traces des vignerons libres"	Convention conclue à titre gratuit (Art L. 2125-1 du CGPPP)
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES (SMDA*)	Convention cadre en date du 21 juin 1982 /convention particulière du 30 mai 1983/ Avenant n°4 à la convention particulière en date du 14 septembre 2006	**Article 5. Rémunération de la mission de mandat** Pour ce qui concerne l'article 5.3 et en ce qui concerne les modalités de facturation, la précision suivante est apportée : *« Toutes les facturations intérmédiaires précédant la réception des travaux sont calculéées sur une base provisoire correspondant au montant fixé dans les dossiers de financement de la tranche ou de la phase d'investissements considérée.*

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

		Les valeurs définitives des honoraires seront déterminées sur la base des DGD des travaux et interventions complémentaires avec régularisation par rapport au montant précédemment perçu. **Artilce 6. Rémunération de la mission de maitrise d'œuvre** L'article 6.1 de l'avenant n°3 est complété par : *« Il est précisé qu'au titre du programme d'aménagement tel que décrit à l'article 2, les missions d'AVP pourront être réalisées par action ou regroupement d'actions. Leur exécution est subordonnée à leur notification par le SMDA ».* *Il est précisé que pour l'application de l'article 6.2, les travaux intéressant l'augmentation de capacité de transit du Canal de Gailhousty entrent dans la catégorie 3 relative aux ouvrages d'assainissement de la plaine agricole.* Pour application du programme tel qu'ajusté par le présent avenant, l'article 6.4 1er alinéa – est remplacé par : *« Compte tenu des impératifs de phasage, de programmation et de mise en œuvre des procédures réglementaires, les missions AVP seront notifiées par le SMDA par action ou regroupement d'actions et leur rémunération associée sera établie au rythme de leur exécution ».* Les principes de calcul de rémunération restent inchangés et sont paplicatbles par action.
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Convention organisant les lâchers d'eau sur le barrage du Salagou par le Département au titre de compensation des prélèvements liés au projet d'extension de la Plaine du Pouget	**Convention conclue à titre gratuit**
INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE (IEMN) + SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE + DEPARTEMENT DE L'AUDE	Convention de gestion et de régularisation des transferts d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise **Avenant 1 et Avenant 2 :** adaptation de la convention de gestion et régularisation des transferts d'eau (*modification des volumes utilisables et précisions sur les modalités de gestion hydraulique*)	**Convention conclue à titre gratuit**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

<table>
<tr>
<td>DEPARTEMENT DE L'AUDE</td>
<td>Convention tripartite d'approvisionnement en eau brute destinée principalement à l'irrigation du périmètre du Lauragais Audois</td>
<td>
Conditions tarifaires de la livraison définies contractuellement par BRL E :

En contrepartie des charges d'exploitation de la Concession d'Etat et de la Concession départementale des Liaisons audoises nécessaires à la fourniture d'eau brute, les conditions tarifaires appliquées par BRLE sont les suivantes (base 1er janvier 2006) :

❑ Redevance annuelle de référence = 648 000 € HT
Pour un volume annuel global de référence (VG) = 8 100 000 m³ (dont 4 880 000 m³ livrés par les stations de pompage)

❑ Redevance de volume (RV) :
- Si 0 m³ < VG ≤ 10 000 000 m³ RV = 0,0246 x (VS – VS0)
Ce terme peut être négatif et venir en déduction de la redevance annuelle de référence, selon les volumes réellement pompés au niveau des stations.
- Si VG > 10 000 000 m3 : RV = 0,0246 x (VS01 – VS0) + 0,035 x (VG – VG0)

avec :
VG = volume global délivré à partir des stations + Liaisons Audoises (production totale)
VG0 = 10 000 000 m³
VS = volume global délivré à partir des 9 stations
VS0 = 4 880 000 m³
VS01 = 6 250 000 m³
</td>
</tr>
<tr>
<td>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE</td>
<td>Convention relative à la livraison d'eau potable en gros et à la modernisation de la station de production d'eau potable : SAUR/BRL/ BRLE avenant n°2 du 25 mars 2014</td>
<td>
Partie financement de l'opération :

<table>
<tr><th>Base économique novembre 2011</th><th>ASSIETTE</th><th>TAUX</th><th>MONTANT</th></tr>
<tr><td>Etat XII° CPER - Chap. 61.44 Art. 70 (sur 1ère tranche de travaux</td><td>/</td><td>/</td><td>115 k€HT</td></tr>
<tr><td>Communauté Agglo Nimes Métropole</td><td>2 953 k€HT</td><td>57,37%</td><td>1 684 k€HT</td></tr>
<tr><td>Agence de l'Eau (sur travaux de traitement des boues)</td><td>720 k€HT</td><td>30%</td><td>216 k€HT</td></tr>
<tr><td>Autres participations</td><td>2 935 k€ht</td><td>2,63%</td><td>77 k€HT</td></tr>
<tr><td>BRL (hors foncier et protection des périmètres de protection)</td><td>2 935 k€ht</td><td></td><td>843 k€HT</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>2 935 k€HT</td></tr>
</table>

Partie livraison d'eau -> BRLE
</td>
</tr>
<tr>
<td>MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE</td>
<td>Convention cadre de partenariat relative à réutilisation des eaux traitées sur le territoire de Montpellier Métropole Mediterranée (3M)</td>
<td>Aucune donnée financière</td>
</tr>
<tr>
<td>MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE</td>
<td>Convention cadre de partenariat relative à la fourniture d'eau brute sur le territoire de Montpellier Métropole Mediterranée (3M)</td>
<td>Aucune donnée financière</td>
</tr>
</table>

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	**OFFRE DE CONCOURS FINANCIER POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DESTINES A RENFORCER LA STATION DE MEJANELLE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU du 5 janvier 2021** **+ Avenant n°1 du 20 mars 2024** ***(convention qui a été entièrement exécutées en décembre 2025 : le solde des travaux de 604 431,60 € HT a été réglée par 3M toute fin décembre 2025)***	**Convention du 5 janvier 2021 :** **Article 5. Participation financière à l'investissement** Afin de s'assurer la réservation du débit d'eau brute réservé à la satisfaction de ses besoins, la Régie décide d'apporter son concours, sous forme d'une participation à hauteur de 80% d el'investissement global de l'opération de renforcement et de modernisation partielle de certains ouvrages de la Concession Régionale (soit 2.88 M€ HT), sur un investissements évalué par BRL à 3.6 M€ HT. BRL assurera le financement de 20% de l'investissement (soit 0.72 M€ HT) au tire d'une partie de la modernisation et du renouvellement anticipé des équipements électromécaniques de la station de pompage de Méjanelle servant à satisfaire les usages autres que ceux de la Régie (voir détail en annexe 3). La participation financière de la Régie sera ajustée pour tenir compte des dépenses réellement constatées et justifiées lors des appels de fonds et du solde dans la limite de 3.17 M€ HT. BRL déclare accepter le présent engagement en tant qu'offre unilatérale de concours faite par la Régie. Le concours financier de la Régie sera soumis à TVA aux taux en vigueur et appelé par BRL sur la base de l'échéancier suivant (base de calcul d'un concours financier de 2.88 M€ HT pour un investissement de 3.6 M€ H) : - 20% (soit un montant ferme de 0.576 M€ HT) à la validation par BRL des études détaillées niveau Projet, - 20 % (soit un montant ferme de 0.576 M€ HT) au lancement de la consultation des marchés de travaux (avis de publicité), - Jusqu'à 50% sur appel de fonds (soit un montant maximum de 1.44 M€ HT) sur la base des justificatifs d'avancement et de dépenses l'opération, - Le solde à l'établissement du Décompte Général Définitif de l'opération, après ajustement du nievau de concours financier selon la valeur définitive de l'investissement en application des principes énoncés ci-avant.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

		Dans l'hypothèse d'une non réalisation des travaux, la participation financière de la Régie sera recalculée sur la base des prestations déjà engagées et réalisées par BRL, après présentation des justificatifs. **Avenant n°1 du 26 mars 2023 :** *Compte tenu de la nouvelle estimation des travaux de BRL à hauteur de 4.4 M € HT la Régie décide de porter* ***son offre de concours de*** *2,88 M € HT à* ***3,17 M € HT*** *soit une augmentation de 0,29 M € HT.* *Pour rappel l'offre de concours initiale prévoyait une particpation de la Régie à hauteur de 80% de l'investissement de BRL et dans la limite d'une offre maximum de 3,17 M€.* *En conséquence les appels effectués par BRL se feront sur la base de 80% des dépenses réellement justifiées et dans la limite d'une offre de concours de 3,17 M€.* *BRL assurera le financement de la part d'investissement non couverte par l'offre de concours de la Régie soir un montant estimé à 1,23 M€ HT.*
COMMUNE DE BOUILLARGUES	**Convention de dévoiement d'une conduite de 350 mm pour la réalisation de l'espace d'activités sportifs / Convention du 5 juin 2024 et son avenant 17 décembre 2024**	Indemnité de 211 474 € soldée par la Commune en mai 2025
COMMUNE DE BEAUVOISIN	**Offre de concours –** **Construction et mise en service d'une installation de potabilisation d'eau brute - Commune de Beauvoisin**	**Article 5. Montant de l'offre de concours** L'estimation prévisionnelle de l'investissement tel qu'il est défini au paragraphe 3.2 (études, travaux, négociations de redevances liées aux opérations foncières, Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre) est de 150 000€ (base septembre 2007). Cet investissement sera réalisé selon les deux phases distinctes précédemment décrites : • Une première phase d'étude des dispositions à mettre en œuvre, de programme d'analyse d'eau et des dossiers d'autorisations nécessaires, elle représente un montant de 40 000€. • Une seconde phase de réalisation de travaux résultant de l'autorisation obtenue en première phase. Elle représente un montant estimé à 110 000€. Le détail de cet investissement prévisionnel est fourni à l'annexe 2. Ce montant pourra être réajusté en fonction des résultats de l'étude.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

		Le montant prévisionnel de l'offre de concours financier de la Commune est de 95 000 € décomposés en : • 40 000 € pour la première phase, montant forfaitaire ; • 55 000 € pour la seconde phase, calculée sur la base de 50 % de l'investissement prévisionnel. La participation financière de la commune revêtant le caractère d'une subvention d'équipement, elle se situe hors champ d'application de la TVA. Dans l'hypothèse où les conditions de réalisation du projet ou de son dimensionnement viendraient à être modifiées ou en cas d'imprévus, les contractants conviennent de se réunir pour examiner les conséquences sur l'investissement et la participation financière de la Commune. **Article 6 – Modalité de paiement** Le versement de l'offre de concours de la Commune à BRL se fera sur appels de fonds de BRL selon les modalités suivantes : • Phase 1 : • 30 % au démarrage de la prestation • 20 % à la présentation du dossier à l'avis de l'hydrogéologue agréé • 20 % à réception de l'avis sanitaire définitif de l'hydrogéologue agréé • 30 % à la recevabilité du dossier d'autorisation par la DDASS 30 • Phase 2 : • 30 % au démarrage de la prestation • Jusqu'à 70 % sur présentation des justificatifs des dépenses à l'avancement des travaux • 30 % à l'achèvement des travaux sur présentation du DGD des marchés de travaux Les sommes présentées seront à verser à BRL dans les 30 jours suivant l'appel de fonds. En cas de retard intervenant dans les versements, il sera appliqué d'office des intérêts de retard sur la base de l'intérêt au taux légal majoré de 3 points.
REGION OCCITANIE	**Convention attributive de financement pour le projet d'extension du RHR sur la commune de Loupian**	**ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA SUBVENTION** La subvention attribuée pour la réalisation de l'opération s'élève à 300 000 €, sur la base d'une dépense éligible fixée à 750 000 HT. Pour rappel, les dépenses éligibles sont précisées en annexe.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

<table>
<tr>
<td></td>
<td></td>
<td>
Annexe 1. BUDGET DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS
☒ Investissement
<table>
<tr><th>Description des dépenses</th><th>Montants prévisionnels</th><th>Dépenses éligibles (HT)</th></tr>
<tr><td colspan="3">Acquisitions foncières et immobilières</td></tr>
<tr><td>Maîtrise Foncière</td><td>170 000 €</td><td>170 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">Travaux / matériel / équipement</td></tr>
<tr><td>Terrassements, canalisations, regards, points spéciaux…</td><td>501 000 €</td><td>501 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">Etudes / Honoraires</td></tr>
<tr><td>Interventions complémentaires</td><td>48 000 €</td><td>48 000 €</td></tr>
<tr><td>Etudes préalables et maîtrise d'œuvre</td><td>31 000 €</td><td>31 000 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL CHARGES</td><td>750 000 €</td><td>750 000 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>REGION OCCITANIE</td>
<td>Convention attributive de financement pour le projet de travaux différés de la Tanche 3 du programme Aqua Domitia</td>
<td>
ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA SUBVENTION
La subvention attribuée pour la réalisation de l'opération s'élève à 493 000 €, sur la base d'une dépense éligible fixée à 2 900 000 HT.
Pour rappel, les dépenses éligibles sont précisées en annexe.
Annexe 1. BUDGET DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS
☒ Investissement
<table>
<tr><th>Description des dépenses</th><th>Montants prévisionnels</th><th>Dépenses éligibles</th></tr>
<tr><td colspan="3">Maîtrise Foncière</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>50 000</td><td>50 000</td></tr>
<tr><td>Pilotage de la mission</td><td>5 000</td><td>5 000</td></tr>
<tr><td>Acquisition</td><td>45 000</td><td>45 000</td></tr>
<tr><td colspan="3">Travaux</td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td></td><td>2 400 000</td></tr>
<tr><td colspan="3">Interventions complémentaires</td></tr>
<tr><td>Total</td><td></td><td>200 000</td></tr>
<tr><td>Topographie</td><td></td><td>20 000</td></tr>
<tr><td>Géotechnique</td><td></td><td>40 000</td></tr>
<tr><td>Coordonnateur sécurité</td><td></td><td>20 000</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Diagnostic archéologique		10 000
Assistance technique et SPO		50 000
Dossier réglementaire		40 000
Divers		20 000
Honoraires Maîtrise d'œuvre		**220 000**
Maîtrise d'ouvrages		**30 000**
Total des charges		**2 900 000**

Département de l'Hérault

CONVENTION de FINANCEMENT

Relative à l'attribution d'aide aux investissements portant sur la construction de l'infrastructure hydraulique agricole à Loupian

Article 4. Montant maximal de la subvention et plan de financement.

Par la présente convention, il est attribué une aide maximale prévisionnelle de trois cent mille euros, ce qui représente 40 % de la dépense prévisionnelle éligible retenue par le Département comme précisé ci-après :

Objet	Montant subventionnable en € HT	Montant subvention en €	Observations
Extension réseau irrigation à Loupian (116 ha) /	750 000,00	300 000,00	Co-Financement : Région : 300 000 (40%)

Tableau 3 : Montant Maximal de la subvention

Cette aide est allouée sur la base du régime notifié n° SA. 109250 (2023/N) – « Aides aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques » et fera l'objet d'une publication via le système d'information de la Commission Européenne « transparency award module (TAM) ».

1.2.1.2 Liste des contrats entre les filiales directes de BRL (BRLE, BRLI et BRLEN) et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

Les principaux contrats conclus entre les filiales directes de BRL et les collectivités territoriales actionnaires de BRL sont fournies ci-dessous à titre indicatif.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

✓ **Contrats conclus entre BRLE et les collectivités territoriales actionnaires de BRL**

Collectivité territoriale co-contractante	Objet des contrats et conditions financières *	Montants facturés en 2025 (CA €uros H.T)
REGION OCCITANIE	Livraison d'eau potable DRFIP & Région LR	271,54
DEPARTEMENT DU GARD	Livraison d'eau agricole : Mas de l'agriculture	1 023,77
	Livraison d'eau à usage divers.	2 699,34
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	0,00
	Prestation Analyse fonctionnelle reprogrammation automate (terminée)	0,00
	Barrages de Sénéchas et de Sainte Cécile d'Andorge - Assistance pour la maintenance des réseaux d'alerte aux populations - 2 situations par an	12 997,72
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Livraison d'eau à usage divers.	24 624,25
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	7 085,81
	Livraison d'eau agricole : Mas de l'agriculture	1 092,53
	Prestation barrage anti-sel (fin de prestation en 2022)	0,00
	Exploitation des barrages du Salagou et des Olivettes. Facturation semestrielle et complément en N+1 suite à une remise de rapport	283 349,22
DEPARTEMENT DE L'AUDE	Livraison d'eau brute en gros.	43 267,45
	Délégation de service public - Livraison d'eau brute	1 878 067,33
	Barrage de Laprade (Sodepla) (Fin de prestation 31/12/2024)	0,00
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Exploitation, surveillance et entretien des ouvrages hydrauliques du Département : barrages, ossature de la Raho et centrale hydroélectrique. Le montant facturé trimestriellement comprend le prix global et forfaitaire des prestations objet du contrat, et le prix unitaire d'éventuelles prestations complémentaires dont le montant est fixé contractuellement.	1 174 009,62
DEPARTEMENT DE LA LOZERE	Affermage de Mende - Livraison d'eau potable.	8 144,10
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	Livraison d'eau agricole.	1 696,48
	Livraison d'eau à usage divers.	7 119,07
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	9 354,75
	Livraison d'eau potable en gros. (Fin de prestation 31/12/2024)	0,00
	Livraison d'eau brute en gros (Communauté de Communes de Montpellier Méditerranée Métropole)	23 358,15
	Livraison d'eau brute en gros (Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole)	3 824 070,70
NIMES METROPOLE	Livraison d'eau à usage divers.	25 223,87
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	6 236,50
	Livraison d'eau brute en gros.	43 777,39
	Livraison d'eau potable en gros.	1 947 386,30
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE L'OR	Livraison d'eau à usage divers.	2 149,12
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	10 231,86
COMMUNE DE BEZIERS	Livraison d'eau à usage divers.	27 086,40
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	12 008,41

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COMMUNE DE LUNEL	Livraison d'eau à usage divers.	3 922,10
COMMUNE DE VAUVERT	Livraison d'eau à usage divers.	49 894,03
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	1 476,48
	Livraison d'eau brute en gros.	5 599,10
COMMUNE DE SAINT GILLES	Livraison d'eau à usage divers.	35 601,62
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	6 236,50
COMMUNE DE PEZENAS	Livraison d'eau à usage divers.	0,00
COMMUNE DE PAULHAN	Livraison d'eau à usage divers.	13 214,08
COMMUNE DE NIMES	Livraison d'eau à usage divers.	429,67
COMMUNE DE NARBONNE	Livraison d'eau à usage divers.	8 195,00
COMMUNE D'AIGUES VIVES	Livraison d'eau à usage divers.	10 712,65
COMMUNE DE SOMMIERES	Livraison d'eau à usage divers.	24 924,76
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	1 476,48
COMMUNE DE FRONTIGNAN	Livraison d'eau à usage divers.	36 729,06
COMMUNE DE BOISSERON	Livraison d'eau à usage divers.	3 638,39
COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS	Livraison d'eau à usage divers.	936,52
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	885,88
	Livraison d'eau potable en gros.	24 214,33
	Livraison d'eau brute en gros.	61 604,41
COMMUNE DE MAUGUIO	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	4 429,44
	Livraison d'eau brute en gros.	43 068,48
COMMUNE DE CAISSARGUES	Livraison d'eau à usage divers.	35 703,14
COMMUNE D'AIGUES MORTES	Livraison d'eau à usage divers.	367,89
COMMUNE D'AIMARGUES	Livraison d'eau à usage divers.	5 473,01
COMMUNE D'ARGELIERS	Livraison d'eau agricole	1 618,99
	Livraison d'eau à usage divers.	4 156,37
	Livraison d'eau brute en gros.	28 441,85
COMMUNE DE BEAUVOISIN	Livraison d'eau à usage divers.	283,36
	Livraison d'eau brute en gros. (Convention facturée à VEOLIA)	0,00
COMMUNE D'ASPIRAN	Livraison d'eau à usage divers.	1 373,35
COMMUNE DE CLARENSAC	Livraison d'eau à usage divers	24 575,77
COMMUNE DE GARONS	Livraison d'eau à usage divers	68 576,23
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT	Livraison d'eau à usage divers	14 852,93
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES	Affermage de Canet d'Aude - Livraison d'eau potable.	3 910,76
COMMUNE DE MANDUEL	Livraison d'eau à usage divers.	28 524,39
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	1 476,48
COMMUNE DE MEYNES	Livraison d'eau à usage divers.	2 009,75
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	837,03

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COMMUNE DE MUDAISON	Livraison d'eau à usage divers.	9 438,96
COMMUNE DE SAINT GERVASY	Livraison d'eau à usage divers.	2 137,40
COMMUNE DE SAINT SERIES	Livraison d'eau à usage divers.	172,62
COMMUNE DE VERGEZE	Prestations de gestion du réseau d'eau brut 2024 - 2025	19 968,75
	Livraison d'eau brute en gros.	39 176,33
COMMUNE D'ASPERES	Livraison d'eau agricole.	982,78
COMMUNE DE MARGUERITTES	Livraison d'eau à usage divers.	374,13
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	Livraison d'eau agricole.	317,08
	Livraison d'eau à usage divers.	2 663,95
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	815,01
	Livraison d'eau brute en gros.	10 150,74
COMMUNE DE GALARGUES	Livraison d'eau à usage divers	201,30
COMMUNE DE CAVEIRAC	Livraison d'eau à usage divers	279,04
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	6 282,81
	Livraison d'eau brute en gros.	32 869,61
COMMUNE DE GENERAC	Livraison d'eau à usage divers.	2 872,60
	Délégation de service public - Livraison d'eau brute	12 914,51
COMMUNE DE LANSARGUES	Livraison d'eau à usage divers	4 116,57
COMMUNE DE LUNEL VIEL	Livraison d'eau à usage divers	13 169,45
COMMUNE DE MARAUSSAN	Livraison d'eau à usage divers	9 346,81
COMMUNE DE MILHAUD	Livraison d'eau potable en gros.	2 249,69
	Livraison d'eau à usage divers	24 974,93
COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS	Livraison d'eau à usage divers	1 682,57
COMMUNE DE CONGENIES	Livraison d'eau à usage divers	752,12
COMMUNE DE LESPIGNAN	Livraison d'eau à usage divers	16 449,10
COMMUNE DE CANDILLARGUES	Livraison d'eau à usage divers	2 478,97
COMMUNE DE PEPIEUX	Livraison d'eau agricole.	1 622,40
COMMUNE DE REDESSAN	Livraison d'eau à usage divers	6 304,90
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE	Livraison d'eau potable en gros.	122 441,94
	Livraison d'eau agricole.	642,73
	Livraison d'eau à usage divers	5 858,75
COMMUNE DE SAINT NAZAIRE DE PEZAN	Livraison d'eau à usage divers	0,00
COMMUNE DE SAINT JUST	Livraison d'eau à usage divers	3 652,98
COMMUNE DE SALLELES D'AUDE	Livraison d'eau potable en gros.	137 280,54
	Livraison d'eau à usage divers.	366,00
	Livraison d'eau à usage exceptionnel.	3 118,25

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COMMUNE DE SAUSSINES	Livraison d'eau à usage divers	3 184,95

✓ Contrats conclus entre BRLI et les collectivités territoriales actionnaires de BRL

Collectivité territoriale co-contractante	Objet du contrat	Montant global du contrat en € HT et conditions financières	Montant facturé en 2025 en € HT
DEPARTEMENT DU GARD	Sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous - Phase PRO EXE - Elaboration des dossiers réglementaires	213 655,00	6 420,00
	Assistance technique a la surveillance, l'exploitation et la maintenance des barrages départementaux	MARCHE ABC - MONTANT FACTURE = 253 110,00 € HT	44 185,00
	Barrage départementaux de Sénéchas, Ste Cécile d'Andorge et des Cambous - actualisation décennales des études de danger	148 805,00	0,00
	Sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Ste Cecile d'Andorge et des Cambous - phase PRO-EXE-maitrise d'œuvre Groupement BRLI-ISL INGENIERIE- MEDIA E : Montant du marché avec les Tranches Optionnelles : 2 162 997,12 €	TF BRLI = 284 809,39 TO BRLI = 936 014,36	115 162,00
REGION OCCITANIE	MOE construction du QUAI I1 darse 2 du Port SETE-FRONTIGNAN	Montant global du Marché avec TO : 695 433,00 EUR TF BRLI = 385 792,00 EUR	126 369,85
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'inspections en lien avec l'actualisation de l'Etude de dangers du barrage des Olivettes.	86 165,00	0,00
	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise de fissures du parement amont du barrage de Salagou	28 392,51	0,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de maitrise des risques d'ennoiement de la tête amont du barrage de Salagou	Montant global du Marché AVEC AVENANT 1 = 37.763 EUR	0,00
DEPARTEMENT DE L'AUDE	Prestation d'assistance à la définition concertée d'une nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité	74 725,00	0,00

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE	Protection contre l'inondation en rive droite de l'Espene - commune d'Olonzac	58 750,00	6 200,00
	MOE suivi des travaux de confortement du système d'endiguement de l'Espene a Olonzac (marché 2024-SMAC-de-06)	39 065,00	36 665,00
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Prestation sous-traitée par BRLE dans le cadre du contrat « Convention de prestation de sûreté des barrages des Pyrénées Orientales"	1 396 208,05	106 768,00
	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration d'un projet d'adducteur entre les barrages départementaux de Vinça et de la Raho	Part BRLI : 189 774.00 EUR HT	0,00
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	Maitrise d'œuvre partielle pour la réalisation des infrastructures hydrauliques et paysagères du parc Gérard BRUYERE	206 007,50	0,00
	Protocole transactionnel	25 617,86	25 617,86
	Assistance à maître d'ouvrage pour l'extension et l'adaptation de la station d'épuration MAERA	187 210,00	0,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE L'OR	Etude pour le diagnostic des barrages anti-sel et la définition de travaux de réparation	12 656,00	0,00
	MOE SRA Carnon Reconstruction du Poste de Refoulement Principal SRA à Carnon	119 746,00 EUR	0,00
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES (SMMAR)	GPT OPALE-SOLIHA Méd-BRLI-Agence VERRI : Réduction de la vulnérabilité des bâtiments à usage publics, professionnel et d'habitation sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	Marché à BC - MONTANT FACTURE = 138.025,01	4 650,00
	GPT PREDICT SERVICE - BRLI : Accompagnement des élus du bassin versant de l'Aude à la gestion du rique inondation : mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu	MARCHE A BC - MONTANT FACTURE = 285.831,30 HT	12 129,20
	Etude de l'aléa inondation sur 23 communes - bassin versant de l'Aude - (Aléa Tranche 2)	110 000,00	0,00

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	Avenant 1	21 310,00	0,00
	Avenant 2	16 000,00	0,00
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE (EPTB VIDOURLE)	étude de projet pour la protection sur la zone endiguée de la basse vallée du Vidourle (Natura 2000) : 21 165,00 € - avenant annulation des travaux de renaturation : - 6185,00 €	18 385,00	5 210,00
	Marché en groupement HYDROFIS (mandataire) / CENOTE / BRLi. Etude sur les liaisons entre les débits du Vidourle, le niveau des karsts en amont de Quissac et la nappe de Sommières	14 030,00	0,00
COMMUNE DE NARBONNE	Marché en groupement Agence Ter (Mandataire) / BRLi / Transitec. Maîtrise d'œuvre urbaine pour la station balnéaire de Narbonne	BC : 2 200,00 EUR	0,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE	PAPI 2 VISTRE 2016-2021 Etude de faisabilité de l'aménagement hydraulique de la Garonnette et de la Font d'Angas	109 976,00	25 760,00
	Avenant 2	14 750,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE	Etude de danger et déclaration du système d'endiguement du vistre à Caissargues	Tranche ferme : 55172,32	0,00
		Tranche optionnelle : 16896,09	

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

✓ **Contrats conclus entre BRLEN et les collectivités territoriales actionnaires de BRL**

Collectivité territoriale co-contractante	Objet du contrat	Conditions financières et montants	
		montants facturés 2025	Montant marché
Département de l'Hérault	LOT 1 CREATION OUEST CD34	41 834 €	600 000 €
	RD64 / ECHANGEUR A9 OUEST - GIRATOIRE DE LA MER - BEZIERS - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE - AMENAGEMENT PAYSAGER	21 015 €	160 361 €
	LOT 1 CD34 2021 - 04/2021 - 04/2025 - Entretien	31 787 €	173 976 €
	LOT 2 CD34 2021 - 04/2021 - 04/2025 - Entretien	16 536 €	171 257 €
	LOT 3 CD34 04/2021 - 04/2025 - Entretien, gestion raisonnée d'espaces naturels	39 944 €	153 933 €
	CD34 FAUCHAGE - LOT 01 - BITTERROIS 2024/2027 - Fauchage	47 791 €	140 066 €
	CD34 FAUCHAGE - LOT 2 - CŒUR DE L HERAULT 2024/2027 - Fauchage	0 €	123 855 €
	CD34 FAUCHAGE - LOT 03 - HAUT LANGUEDOC 2024/2027 - Fauchage	33 814 €	131 300 €
	CD34 FAUCHAGE - LOT 04 - MONT D ORB 2024/2027 - Fauchage	0 €	53 458 €
	CD34 FAUCHAGE - LOT 07 - THAU PLAINE D HERAULT 2024/2027 - Fauchage	100 503 €	133 773 €
	CD34 FAUCHAGE - LOT 08 VIGNOBLES D OUEST 2024/2027 - Fauchage	21 377 €	153 524 €
	Entretien base de loisir SAVIGNAC	15 873 €	146 400 €
Département des Pyrénées Orientales	CD66 ENTRETIEN DU BARRAGE DES PO (sous-traitant BRL E) - Entretien	47 849 €	200 000 €
	Lot 1- entretien espaces verts Montpellier Centre ville	439 413 €	842 400 €
	Lot 5- entretien espaces verts Montpellier Hopitaux Facultés	606 746 €	1 659 040 €
	TRAVAUX D AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - ESPACE URBAIN - COMEDIE - ESPLANADE MONTPELLIER	376 092 €	1 072 000 €
	ZAC DE LA CITE CREATIVE - TRAVAUX D AMENAGEMENT DES SURFACES VUES TRANCHES 1 ET 2	250 386 €	600 000 €
	ZAC Pompignane - Montpellier	33 520 €	350 000 €
	ZAC Rive Gauche	41 461 €	79 011 €
Communauté d'agglomération Pays de l'or (LOR AMENAGEMENT)	MISE A NIVEAU ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES BOIS SUR LE SITE NATUREL DU PETIT TRAVERS	104 146 €	62 500 €
	TRAVAUX D AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR MIRAMAR - Création Espaces verts	58 961 €	60 000 €
	TRAVAUX PREPARATOIRES PROJET VILLE PORT LA GRANDE MOTTE	33 028 €	800 000 €
COMMUNE DE BEZIERS	PEM BEZIERS TRANCHE 2 : BOULEVARD DE VERDUN - Création Espaces verts	115 871 €	175 902 €
COMMUNE DE SETE	ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE POUR LA VILLE DE SETE	44 120 €	60 000 €
Sete Agglopole Méditerranée	TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET FAUCHAGE DES VOIRIES DES ZAE DE L'AGGLOPOLE DE SETE	31 759 €	31 759 €
	AMENAGEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE TCSP RD2 - ENTREE DE SETE	1 335 050 €	1 633 376 €
Société Publique Locale Bassin de Thau	AMENAGEMENT PARC STATIONNEMENT SECTEUR NORD - PARKING NORD	80 533 €	231 331 €
	AMENAGEMENT DE LA PLACE A. BRIAND ET DE SES RUES ADJACENTES	226 523 €	624 975 €
	AMENAGEMENT DE LA VOIE NORD ENTREE EST	261 019 €	645 514 €
COMMUNE DE NIMES	PRESTATION DE DEBROUSSAILLEMENT DE BORDS DE VOIES ET DE TERRAINS NIMES 09/2022 - 08/2025 - Entretien	60 767 €	183 328 €
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole (+SPL AGATE)	TRAVAUX D AMENAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DE LA ZAC SUR LE SITE MARCHE GARE A NIMES	268 844 €	1 483 697 €
	Travaux d'aménagement ZAC coeur de village à Langlade	677 514 €	146 951 €
COMMUNE DE MARSEILLAN	TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES ACCOTEMENTS DES FOSSES, TALUS, ET DES ESPACES DU DOMAINE DES VOIRIES COMMUNALES ET AUTRES DEPENDANCES DE LA COMMUNE DE MARSEILLAN 01/2022 - 01/2026 - Fauchage	64 576 €	66 094 €
	ENTRETIEN EV MARSEILLAN 2025@2028 LOT 1 EV - Entretien Espaces verts	75 074 €	318 564 €
COMMUNE DE VAUVERT	Création Espaces verts - AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS A VAUVERT - PUMPTRACK	10 573 €	10 573 €
COMMUNE DE VERGEZE	TRAVAUX D AMENAGEMENT D UNE BASE DE LOISIRS -Création Espaces verts	18 553 €	244 243 €

1.2.1.3 Apports en compte courant d'associés

Sans objet.

1.2.1.4 Garanties d'emprunt

Sans objet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.2.1.5 *Aides octroyées au titre du développement économique et tout autre concours financier, par les collectivités territoriales actionnaires de BRL*

✓ **Aides octroyées à BRL**

	Objet	Montant	Date	Secteur d'activité
Aides octroyées au titre du développement économique	Extension Montagnac	213 563,22	13/05/2025	Concession Régionale
		266 436,77	24/06/2025	Concession Régionale
	Extension Plateau de VENDRES	21 650,00	22/04/2025	Concession Régionale
		1 199 409,98	23/07/2025	Concession Régionale
		270 800,00	01/10/2025	Concession Régionale
		610 000,00	13/10/2025	Concession Régionale
	LE POUGET	4 914 839,79	20/10/2025	Concession Régionale
	AMELIORATION EFFICIENCE CANAL BRL PH.LAMOU	165 000,00	14/07/2025	Concession Régionale
	Modernisation Station d'eau potable de Nîmes St C	115 611,60		Concession Régionale
	Total aides octroyées	**7 777 311,36**		
Tout autre concours financier -	Subv Lauragais (CD AUDE)	230 052,98	16/05/25	Concession Régionale - Lauragais
	Lauragais charges patrimoine 2024-solde	92 053,47	10/12/25	Concession Régionale - Lauragais
	Poutonne charges patrimoine 2024	33 129,11	10/12/25	Concession Régionale - Lauragais
	Tout autre concours financier	**355 235,56**		

Détail des subventions accordées en 2025

	Financeur	Objet	Montant
Membre du CA	CONSEIL DEP. HERAULT	Extension Montagnac	213 563,22
		Extension Plateau de VENDRES	902 450,00
	REG.OCCITANIE P. MEDITERRANEE	Extension Montagnac	213 563,20
		Extension Plateau de VENDRES	1 199 409,98
		LE POUGET	2 457 419,89
		AMELIORATION EFFICIENCE CANAL BRL PH.LAMOUR	165 000,00
Total Membre du CA			**5 151 406,29**
FEADER	FEADER	Extension Montagnac	52 873,57
		LE POUGET	2 457 419,90
Total FEADER			**2 510 293,47**
Membres de l'Assemblée	Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	Modernisation Station d'eau potable de Nîmes St Césaire	115 611,60
	Communauté d'agglomération Nîmes Métropole		**115 611,60**
Total général			**7 777 311,36**

✓ **Aides octroyées aux filiales directes de BRL**

Au cours de l'exercice 2025, aucune aide n'a été octroyée par une collectivité territoriale actionnaire de BRL à ses filiales.

1.2.2 Modifications statutaires

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 3. Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années.

1.2.2.1 *Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2025*

- **Intégration des dispositions nouvelles issues de l'article 18 de la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroitre le financement des entreprises et l'attractivité de la France dite loi attractivité.**

  - Actualisation de l'article 21 des statuts BRL en application de la nouvelle rédaction de l'article L.225-103-1 du Code de commerce, élargissant aux Assemblées spéciales la possibilité de tenir leur réunion par un moyen de télécommunication.

  - Actualisation de l'article 26 des statuts BRL, en application de la nouvelle rédaction de l'article L.225-37 alinéa 3 du Code de commerce, permettant désormais que :

    * Toutes les réunions du Conseil d'administration, y compris le Conseil d'administration d'arrêté des comptes, puissent se tenir entièrement ou partiellement par un moyen de télécommunication, sur simple autorisation statutaire ;

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

* Le recours aux consultations écrites des administrateurs sur format papier ou électronique, soit possible pour toutes les décisions ou certaines d'entre elles, dans les conditions et selon les modalités définies par les statuts, sous réserve de prévoir que tout membre du Conseil d'administration peut s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité ;

* Le vote par correspondance des membres du Conseil d'administration soit possible.

- Actualisation de l'article 39 des statuts BRL en application de la nouvelle rédaction de l'article L.225-103-1 alinéa 3 du Code de commerce, refondant les modalités de recours à un moyen de télécommunication et d'opposition lors des Assemblées générales.

- **Clarification d'articles n'entrainant pas de modification de fond**

  - Suppression du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts sur le recours possible à la consultation écrite des administrateurs pour le transfert de siège.
  - Simplification du dernier paragraphe de l'article 24 : nomination du secrétaire de séance.
  - Substitution dans les statuts de certaines références à des numéros d'articles des statuts par la mention « à l'article correspondant des présents statuts ».

1.2.2.2 Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2024

- **Intégration des dispositions issues de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite Loi 3DS**

  - Actualisation de l'article 27 des statuts de BRL par l'assemblée générale du 20 juin 2024 et des articles 13 et 21 de BRL Exploitation, de BRL Ingénierie et de BRL Espaces Naturels par leurs assemblées générales respectives en date du 4 juin 2024, en application de l'article 216 de la Loi 3DS créant le nouvel article L. 1524-5-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de mettre en place, à compter du 1er novembre 2024, la représentation des collectivités au sein des filiales de BRL de droit français (détention par BRL de plus de 50 %). Cette modification ne remet pas en cause la régularité de la disposition dérogatoire introduite dans les statuts de BRL et de ses filiales en 2022. Elle permet aux Collectivités territoriales actionnaires de BRL d'assurer directement la maîtrise des risques des activités filialisées.

1.2.2.3 Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2022

- **Intégration des dispositions nouvelles issues de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite Loi 3DS**

  - Actualisation de l'article 27 des statuts de BRL en application de l'article 210 de la Loi 3DS élargissant les cas dans lesquels les décisions du Conseil d'administration doivent faire préalablement l'objet d'une délibération de la ou des collectivités territoriales et de ses ou de leurs groupements actionnaires administrateurs.
  - Actualisation de l'article 27 des statuts de BRL en application de l'article 216 de la Loi 3DS créant le nouvel article L. 1524-5-1 du Code général des collectivités territoriales et précisant la nécessité d'une clause des statuts de la société d'économie mixte pour permettre de maintenir la représentation aux assemblées générales de ses filiales par son représentant légal ou toute autre personne qu'il aura désignée.
  - Actualisation de l'article 34 des statuts en application de l'article 214 de la Loi 3DS étendant le délai de transmission des délibérations du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la société à la Préfecture du siège de la société à un mois.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- Actualisation de l'article 35 des statuts en application de l'article 210 de la Loi 3DS précisant le contenu du rapport à présenter par les représentants des collectivités territoriales actionnaires à la collectivité dont ils sont mandataires.

- **Autres mises à jour – Correction d'erreurs matérielles**

  - Actualisation de la rédaction de l'article 14 des statuts par rapport à l'article 1843-4 du Code civil concernant les suites de la procédure en cas de refus d'agrément d'une cession de titres.
  - Actualisation des articles 17 et 20 des statuts par rapport à la Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à « la transparence de la vie publique » concernant les délais d'établissement des déclarations de patrimoine par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et tout Directeur général délégué.
  - Ajout de précisions dans l'article 20 des statuts sur l'application des articles L.225-38 et L. 225-39 du Code de commerce concernant la qualification de conventions réglementées ou non des modifications du contrat de travail des administrateurs salariés.
  - Ajout de précisions dans l'article 27 des statuts pour le mettre en compatibilité avec la nouvelle rédaction de l'article L. 225-35 du Code de commerce issue de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.
  - Correction d'une erreur matérielle à l'article 20 des statuts afin de l'adapter à la modification statutaire effectuée par l'Assemblée générale de BRL du 18 juin 2020 supprimant l'obligation de détenir des actions pour être administrateur.

1.2.2.4 Modifications apportées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2020

- **Intégration des dispositions de la Loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi PACTE**

  - Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus de désignation du Directeur général délégué (Article 17) ;
  - Intégration des notions d'intérêt social et de prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans le cadre de l'activité de BRL (Article 26) ;
  - Délibérations relatives aux conventions réglementées : notion de personnes indirectement intéressées à la convention, absence de participation des personnes intéressées aux délibérations (Article 28) ;
  - Mise à jour de termes devenus obsolètes : remplacement de la notion de « jetons de présence » par « rémunération » (Article 27).

- **Intégration des dispositions de la Loi du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés**

  - Possibilité pour le Conseil d'administration de procéder par consultation écrite pour certaines décisions (Articles 5 ; 25) ;
  - Modalités pratiques relatives aux Assemblées générales : Droit de participer aux décisions collectives pour le nu-propriétaire et l'usufruitier et répartition des droits de vote entre eux (Article 15) ; Modalités de demande d'ajout de point à l'ordre du jour (Article 38) ; Réponse aux questions écrites (Article 52) ;
  - Démission d'office du Président, des administrateurs, du Directeur général et du Directeur général délégué en cas de mise sous tutelle (Articles 18 ; 22 ; 24).

- **Intégration d'options proposées par le Code de commerce**

  - Fixation de la limite d'âge du Directeur général à 70 ans, pour l'aligner sur les dispositions relatives à l'âge limite de départ à la retraite pour les salariés (Article 18) ;

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- Précision sur le fait que le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes (Article 20) ;
- Suppression de l'obligation de détention d'actions pour avoir la qualité d'administrateur (Article 20) ;
- Possibilité pour le Conseil d'administration de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives (Articles 26 ; 48) ;
- Représentation des actionnaires aux Assemblées générales : possibilité d'être représenté par le partenaire de PACS ; nécessité d'avoir un pouvoir écrit ; représentants légaux d'actionnaires ; modalités de vote à distance (Article 40) ;
- Précisions sur le recours à la visioconférence pour les tenues de Conseils d'administration (Article 25).

- **Création de la fonction de Président d'honneur**, réservée aux anciens administrateurs ou censeurs ayant œuvré de manière remarquable dans l'intérêt de la société BRL (nouvel article 25).

- **Mises à jour :**
  - Remplacement de « membres du Comité d'entreprise, délégués du personnel ou membres du CHSCT » par « membres du Comité Social et Economique et Comité Social Economique Central » (Article 20) ;
  - Modernisations : remplacement de « lettre et télécopie » par « écrit » (Article 25) ; remplacement de « lettre recommandée avec avis de réception » par « conformément aux textes en vigueur » (Article 30) ; Possibilité de recourir aux moyens de télécommunication pour les convocations des assemblées (Articles 36 ; 37 ; 39) ;
  - Mise à jour de références textuelles : Articles du Code de commerce (Article 1) ; Articles du Code civil (Article 14) ;
  - Mise à jour des renvois aux articles des statuts (Articles 19 ; 20).
- **Corrections d'erreurs matérielles :**
  - Renvoi à la limite d'âge fixée pour le Directeur général et non à celle du Président en cas de séparation des fonctions (Article 17) ;
  - Primauté de la limite d'âge fixée par les statuts sur la limite d'âge légale (Article 22) ;
  - Convocation de l'Assemblée générale par le « Conseil d'administration » au lieu du « Président du Conseil d'administration » (Article 36) ;
  - Délai de convocation de l'Assemblée générale réunie sur deuxième convocation (Article 37) ;
  - Personnes habilitées à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux (Article 41) ;
  - Suppression de la mention « Membre de la Direction générale » (Article 59).
- **Clarification d'articles n'entrainant pas de modification de fond :**
  - Simplification de la rédaction (Articles 30, 35, 47, 51) ;
  - Modifications des titres d'articles (Articles 21, 38, 39, 41) ;
  - Regroupement d'articles (Articles 35, 36,37, 39, 40,41, 43, 44, 53, 54).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.2.3 Actionnariat

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 4. Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années.

1.2.3.1 Evolution du capital social au cours des 5 dernières années

Aucune augmentation ou réduction de capital n'a été réalisée au cours des 5 dernières années.

1.2.3.2 Evolution de l'actionnariat au cours des 5 dernières années

	Actionnaires	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
	PUBLIC					
COLLECTIVITES TERRITORIALES	Région Occitanie	6 685 010 actions soit 49,93 % du capital social	6 685 010 actions soit 49,93 % du capital social	6 685 010 actions soit 49,93 % du capital social	6 685 010 actions soit 49,93 % du capital social	6 685 010 actions soit 49,93 % du capital social
	Département du Gard	1 771 948 actions soit 13,23 % du capital social	1 771 948 actions soit 13,23 % du capital social	1 771 948 actions soit 13,23 % du capital social	1 771 948 actions soit 13,23 % du capital social	1 771 948 actions soit 13,23 % du capital social
	Département de l'Hérault	1 041 264 actions soit 7,78 % du capital social	1 041 264 actions soit 7,78 % du capital social	1 041 264 actions soit 7,78 % du capital social	1 041 264 actions soit 7,78 % du capital social	1 041 264 actions soit 7,78 % du capital social
	Département de l'Aude	630 613 actions soit 4,71 % du capital social	630 613 actions soit 4,71 % du capital social	630 613 actions soit 4,71 % du capital social	630 613 actions soit 4,71 % du capital social	630 613 actions soit 4,71 % du capital social
	Département des Pyrénées Orientales	135 700 actions soit 1,01 % du capital social	135 700 actions soit 1,01 % du capital social	135 700 actions soit 1,01 % du capital social	135 700 actions soit 1,01 % du capital social	135 700 actions soit 1,01 % du capital social
	Département de la Lozère	49 689 actions soit 0,37 % du capital social	49 689 actions soit 0,37 % du capital social	49 689 actions soit 0,37 % du capital social	49 689 actions soit 0,37 % du capital social	49 689 actions soit 0,37 % du capital social
	Montpellier Méditerranée Métropole	11 155 actions soit 0,08 %	11 155 actions soit 0,08 %	11 155 actions soit 0,08 %	11 155 actions soit 0,08 %	11 155 actions soit 0,08 %
	Nîmes Métropole	24 actions soit moins de 0,01 % du capital social	24 actions soit moins de 0,01 % du capital social	24 actions soit moins de 0,01 % du capital social	24 actions soit moins de 0,01 % du capital social	24 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	Communauté d'agglomération Pays de l'or	12 actions soit moins de 0,01 % du capital social	12 actions soit moins de 0,01 % du capital social	12 actions soit moins de 0,01 % du capital social	12 actions soit moins de 0,01 % du capital social	12 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	Etablissement Public Territorial de Bassin Vidourle	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE BEZIERS	385 actions soit moins de 0,01 % du capital social	385 actions soit moins de 0,01 % du capital social	385 actions soit moins de 0,01 % du capital social	385 actions soit moins de 0,01 % du capital social	385 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE LUNEL	300 actions soit moins de 0,01 % du capital social	300 actions soit moins de 0,01 % du capital social	300 actions soit moins de 0,01 % du capital social	300 actions soit moins de 0,01 % du capital social	300 actions soit moins de 0,01 % du capital social

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	COMMUNE DE VAUVERT	210 actions soit moins de 0,01 % du capital social	210 actions soit moins de 0,01 % du capital social	210 actions soit moins de 0,01 % du capital social	210 actions soit moins de 0,01 % du capital social	210 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SAINT GILLES	100 actions soit moins de 0,01 % du capital social	100 actions soit moins de 0,01 % du capital social	100 actions soit moins de 0,01 % du capital social	100 actions soit moins de 0,01 % du capital social	100 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE PEZENAS	60 actions soit moins de 0,01 % du capital social	60 actions soit moins de 0,01 % du capital social	60 actions soit moins de 0,01 % du capital social	60 actions soit moins de 0,01 % du capital social	60 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE PAULHAN	55 actions soit moins de 0,01 % du capital social	55 actions soit moins de 0,01 % du capital social	55 actions soit moins de 0,01 % du capital social	55 actions soit moins de 0,01 % du capital social	55 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SETE	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE D'ALES	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE NIMES	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE NARBONNE	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social	50 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE D'AIGUES VIVES	30 actions soit moins de 0,01 % du capital social	30 actions soit moins de 0,01 % du capital social	30 actions soit moins de 0,01 % du capital social	30 actions soit moins de 0,01 % du capital social	30 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SOMMIERES	20 actions soit moins de 0,01 % du capital social	20 actions soit moins de 0,01 % du capital social	20 actions soit moins de 0,01 % du capital social	20 actions soit moins de 0,01 % du capital social	20 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MARSEILLAN	15 actions soit moins de 0,01 % du capital social	15 actions soit moins de 0,01 % du capital social	15 actions soit moins de 0,01 % du capital social	15 actions soit moins de 0,01 % du capital social	15 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE FRONTIGNAN	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MEZE	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE D'ENTRE-VIGNES[2]	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social	10 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE BOISSERON	9 actions soit moins de 0,01 % du capital social	9 actions soit moins de 0,01 % du capital social	9 actions soit moins de 0,01 % du capital social	9 actions soit moins de 0,01 % du capital social	9 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MAUGUIO	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social	7 actions soit moins de 0,01 % du capital social

[2] Suite à la fusion des communes de Saint-Christol et Verrargues

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COMMUNE D'OUVEILLAN	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE CAISSARGUES	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social	6 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE D'AIGUES MORTES	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE D'AIMARGUES	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE D'ARGELIERS	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE BEAUVOISIN	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE D'ASPIRAN	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE CLARENSAC	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE GARONS	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE MANDUEL	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE LOUPIAN	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE MEYNES	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE MONTFRIN	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE MUDAISON	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SAINT GERVASY	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
COMMUNE DE SARDAN	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	COMMUNE DE SAINT SERIES	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SERVIAN	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE VERGEZE	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DU GRAU DU ROI	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social	5 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE D'ASPERES	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE BESSAN	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MARGUERITTES	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social	4 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE BOISSIERES	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE FLORENSAC	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE GALARGUES	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social	3 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE D'AGDE	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE D'UCHAUD	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE CAMPAGNE	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE BUZIGNARGUES	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE CAVEIRAC	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE GENERAC	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	COMMUNE DE LANSARGUES	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE LUNEL VIEL	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MARAUSSAN	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MARSILLARGUES	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE MILHAUD	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SALINELLES	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SERNHAC	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social	2 actions soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE BOUZIGUES	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE CONGENIES	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE LESPIGNAN	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE CANDILLARGUES	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE PEPIEUX	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE REDESSAN	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE DE PEZAN	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SAINT JUST	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
	COMMUNE DE SALLELES D'AUDE	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	COMMUNE DE SAUSSINES	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social	1 action soit moins de 0,01 % du capital social
AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC	CCI DU GARD	5 030 actions soit moins de 0,04 % du capital social	5 030 actions soit moins de 0,04 % du capital social	5 030 actions soit moins de 0,04 % du capital social	5 030 actions soit moins de 0,04 % du capital social	5 030 actions soit moins de 0,04 % du capital social
	CCI DE L'HERAULT	2 226 actions soit moins de 0,02 % du capital social	2 226 actions soit moins de 0,02 % du capital social	2 226 actions soit moins de 0,02 % du capital social	2 226 actions soit moins de 0,02 % du capital social	2 226 actions soit moins de 0,02 % du capital social
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD	1 512 actions soit moins de 0,02 % du capital social	1 512 actions soit moins de 0,02 % du capital social	1 512 actions soit moins de 0,02 % du capital social	1 512 actions soit moins de 0,02 % du capital social	1 512 actions soit moins de 0,02 % du capital social
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT	1 005 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 005 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 005 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 005 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 005 actions soit moins de 0,01% du capital social
	CCI TERRITORIALE DE L'AUDE	1 000 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 000 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 000 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 000 actions soit moins de 0,01% du capital social	1 000 actions soit moins de 0,01% du capital social
	CCI de REGION PACA	104 actions soit moins de 0,01% du capital social	104 actions soit moins de 0,01% du capital social	104 actions soit moins de 0,01% du capital social	104 actions soit moins de 0,01% du capital social	104 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA LES IRRIGANTS POUZOLS MINERVOIS	99 actions soit moins de 0,01% du capital social	99 actions soit moins de 0,01% du capital social	99 actions soit moins de 0,01% du capital social	99 actions soit moins de 0,01% du capital social	99 actions soit moins de 0,01% du capital social
	CCI MARSEILLE PROVENCE	96 actions soit moins de 0,01% du capital social	96 actions soit moins de 0,01% du capital social	96 actions soit moins de 0,01% du capital social	96 actions soit moins de 0,01% du capital social	96 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA DES IRRIGANTS DE SIRAN	34 actions soit moins de 0,01% du capital social	34 actions soit moins de 0,01% du capital social	34 actions soit moins de 0,01% du capital social	34 actions soit moins de 0,01% du capital social	34 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA DES IRRIGANTS DE SAINTE VALIERE	25 actions soit moins de 0,01% du capital social	25 actions soit moins de 0,01% du capital social	25 actions soit moins de 0,01% du capital social	25 actions soit moins de 0,01% du capital social	25 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA D'IRRIGATION PLAINE DE CAUNAS	22 actions soit moins de 0,01% du capital social	22 actions soit moins de 0,01% du capital social	22 actions soit moins de 0,01% du capital social	22 actions soit moins de 0,01% du capital social	22 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA DES IRRIGANTS DE PEPIEUX	20 actions soit moins de 0,01% du capital social	20 actions soit moins de 0,01% du capital social	20 actions soit moins de 0,01% du capital social	20 actions soit moins de 0,01% du capital social	20 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA ASSAINISSEMENT IRRIGATION PLAINE ORB	12 actions soit moins de 0,01% du capital social	12 actions soit moins de 0,01% du capital social	12 actions soit moins de 0,01% du capital social	12 actions soit moins de 0,01% du capital social	12 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA ROUBINES PLAINE BEAUCAIRE-LA CHUTE	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASA DU CONTRAT DE LA MEYRANNE	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	ASA DU NOURRIGUIER	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social
	SYNDICAT CANAL DE BEAUCAIRE	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social	4 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASSOCIATION NATIONALE DE FORMATION	3 actions soit moins de 0,01% du capital social	3 actions soit moins de 0,01% du capital social	3 actions soit moins de 0,01% du capital social	3 actions soit moins de 0,01% du capital social	3 actions soit moins de 0,01% du capital social
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE	2 actions soit moins de 0,01% du capital social	2 actions soit moins de 0,01% du capital social	2 actions soit moins de 0,01% du capital social	2 actions soit moins de 0,01% du capital social	2 actions soit moins de 0,01% du capital social
	ASSOCIATION SYNDICALE CANAUX RAONEL	1 action soit moins de 0,01% du capital social	1 action soit moins de 0,01% du capital social	1 action soit moins de 0,01% du capital social	1 action soit moins de 0,01% du capital social	1 action soit moins de 0,01% du capital social
PRIVE						
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE	Caisse des Dépôts et Consignations	1 793 850 actions soit 13,40 % du capital social	1 793 850 actions soit 13,40 % du capital social	1 793 850 actions soit 13,40 % du capital social	1 793 850 actions soit 13,40 % du capital social	1 793 850 actions soit 13,40 % du capital social
	Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social	1 060 411 actions soit 7,92 % du capital social
	Crédit Agricole du Languedoc	125 635 actions soit 0,94 %	125 557 actions soit 0,94 %	125 552 actions soit 0,94 %	125 519 actions soit 0,94 %	125 487 actions soit 0,94 %
	Crédit agricole SA	30 000 actions soit 0,22% du capital social	30 000 actions soit 0,22% du capital social	30 000 actions soit 0,22% du capital social	30 000 actions soit 0,22% du capital social	30 000 actions soit 0,22% du capital social
	Autres personnes morales de droit privé	202 personnes morales de droit privé détenant 18 941 actions soit 0,14% du capital social	203 personnes morales de droit privé détenant 18 951 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 947 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 946 actions soit 0,14% du capital social	201 personnes morales de droit privé détenant 18 946 actions soit 0,14% du capital social
PERSONNES PHYSIQUES	Personnes physiques	4766 personnes physiques détenant 21 509 actions soit 0,16% du capital social	4777 personnes physiques détenant 21 577 actions soit 0,16% du capital social	4781 personnes physiques détenant 21 586 actions soit 0,16% du capital social	4781 personnes physiques détenant 21 620 actions soit 0,16% du capital social	4789 personnes physiques détenant 21 652 actions soit 0,16% du capital social

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.2.4 Participations

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 5. L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société

1.2.4.1 Filiales directes de BRL

Filiales directes de BRL	Montant de la participation et part de détention du capital au 31/12/2024	Domaine d'activité de la société	Motif de la prise de participation	Représentants au CA de cette société
BRL EXPLOITATION Société anonyme RCS Nîmes 391 350 568 Capital social : 3 482 126€	1 741 062 actions à 2 €, soit 3 482 124€ (100 % du capital)	Dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'irrigation et plus généralement de l'hydraulique, l'exploitation de l'ensemble des concessions octroyées par l'Etat, les conseils départementaux, etc.	Apport partiel d'actif de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône Languedoc (CNABRL) en date du 12 août 1993.	Administrateurs : - Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie, également Président du CA à compter du 15/11/2024 ; - Katy GUYOT, représentant la Région Occitanie ; - Yvon PELLET, Représentant le Département de l'Hérault ; - Caroline DUBOIS.
BRL INGENIERIE Société anonyme RCS Nîmes 391 484 862 Capital social : 3 183 349€	244 174 actions à 13 €, soit 3 174 262€ (99,71 % du capital)	Réalisation de toutes études, travaux ou interventions de tous organismes publics ou privés se rapportant à l'aménagement hydraulique, l'aménagement rural et urbain. La mise en valeur et le développement des territoires.	Apport partiel d'actif de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône Languedoc (CNABRL) en date du 5 juillet 1993.	Administrateurs : - Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie, également Président du CA à compter du 15/11/2024 ; - Katy GUYOT, représentant la Région Occitanie ; - Denis BOUAD, Représentant le Département du Gard ; - Caroline DUBOIS.
BRL ESPACES NATURELS Société anonyme RCS Nîmes 391 484 755 Capital social : 2 200 000€	2 200 000 actions à 1 € soit 2 200 000 € (100 % du capital)	Toute activité portant sur l'étude, l'élaboration de tout ou partie tant dans le domaine rural que urbain de projets portant sur les activités d'aménagement d'espaces naturels et ruraux, notamment, forêts et espaces ruraux sensibles, espaces ludiques et équipements touristiques, activité de pépinières de production et d'élevage de végétaux d'ornement.	Apport partiel d'actif de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône Languedoc (CNABRL) en date du 23 juillet 1993.	Administrateurs : - Fabrice VERDIER, représentant la Région Occitanie, également Président du CA à compter du 15/11/2024 ;CA à compter du 15/11/2024 ; - Katy GUYOT, représentant la Région Occitanie ; - Alain GINIES, Représentant le Département de l'Aude ; - Caroline DUBOIS.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.2.4.2 *Participations directes de BRL*

Participations directes de BRL	Montant de la participation et part de détention du capital au 31/12/2024	Domaine d'activité de la société	Motif de la prise de participation	Représentants de BRL au CA de cette société
PREDICT SERVICES Société par actions simplifiée RCS Montpellier 493 732 200 Capital social : 300 000€	1 000 actions à 100€, soit 100 000€ (33,33 % du capital)	Mise au point, exploitation et commercialisation de produits et services d'informations liés au phénomène inondation vers les collectivités territoriales et tous les utilisateurs concernés par ces services.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil de surveillance en date du 13 avril 2005.	Sans objet SAS présidée par Alix ROUMAGNAC
SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT Société anonyme d'économie mixte RCS Montpellier 331 496 158 Capital social : 1 031 122€	500 actions à 15,24€, soit 7 620€ (0,74 % du capital)	Mener et soutenir toutes actions collectives susceptibles de contribuer au redéploiement de l'économie régionale en tous ses secteurs.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration du 2 octobre 1984.	Administrateur : BRL représentée par Jean-François BLANCHET
SAFER OCCITANIE Société anonyme RCS Toulouse 086 120 235 Capital social : 6 982 624€	6 895 actions à 16€, soit 110 320€ (1,58 % du capital)	Intervenir sur le marché foncier rural selon les dispositions du titre IV de livre 1er du Code rural et de la pêche maritime afin de remplir les missions définies à l'article L.141- du même Code en Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn et Garonne.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration du 7 mars 1961.	Censeur : BRL représentée par Jean-François BLANCHET
ROUSSILLON AMENAGEMENT Société anonyme d'économie mixte RCS Perpignan 704 201 706 Capital social : 2 445 833,90€	247 050 actions à 0,38€, soit 93 879€ (3,84 % du capital)	Entrepreneur dans le département des Pyrénées Orientales. Toutes opérations d'aménagement tel que défini par la loi n°85.729 du 8 juillet 1985 ainsi que dans les mêmes domaines, toutes opérations de construction, d'équipement ou de bâtiment et d'en assurer le cas échéant la gestion et l'exploitation.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration du 7 juillet 1970.	Administrateur : BRL représentée par Anne Emmanuelle ROUSSEAU

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

SEGARD Société anonyme d'économie mixte RCS Nîmes 680 200 128 Capital social : 5 128 252€	156 actions à 76€, soit 11 856€ (0,23 % du capital)	Etude, réalisation et exploitation de tous projets ou opérations dans les domaines des équipements et services publics, projets urbains ou d'habitats et de développement économique et touristique du Département du Gard. Y sont associées des actions d'aménagement des centres anciens, de transition énergétique, écologique et de valorisation de patrimoines fonciers et bâtis.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration en date du 15 février 1965.	Administrateur : BRL représentée par Anne Emmanuelle ROUSSEAU
ARAC Société anonyme d'économie mixte RCS Montpellier 414 107 334 Capital social : 62 599 842,90 €	10 actions à 35,19€, soit 351,90€ (0,01 % du capital)	La société a pour objet principal en Occitanie de contribuer au développement économique social, sanitaire, à l'aménagement durable, l'équipement du territoire, la rénovation urbaine, l'amélioration de l'habitat et du tourisme, l'accès au logement, l'appui à la filière agroalimentaire, la protection de l'environnement, le soutien de la jeunesse et des seniors et de procéder à l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction d'immeubles, de promotion immobilière.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Directoire en 1997.	Sans objet.
SOMIMON – MERCADIS Société anonyme d'économie mixte RCS Montpellier 460 800 311 Capital social : 240 000€	300 actions à 16€, soit 4 800€ (2 % du capital) BRL a cédé ses titres en date du 7 février 2025 à MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE	Exploitation du marché d'intérêt national de Montpellier Gestion d'entrepôts frigorifiques ou autres, gestion stocks produits alimentaires, organisation de salons, foires, expositions.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration en date du 17 novembre 1964.	Sans objet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

LA REUNION DEVELOPPEMENT anciennement dénommée NEXA Société anonyme d'économie mixte RCS Saint-Denis de la Réunion 442 583 845 Capital social : 1 300 734€	600 actions à 5,69€, soit 3 414 € (0,26 % du capital)	Activité d'aménagement et de développement dans les domaines de compétence de la Région Réunion et s'inscrivant dans les objectifs de développement durable du conseil régional de la Réunion, et toutes activités pouvant se rattacher à l'objet social et ce pour le compte de la région réunion, de ses actionnaires, pour son propre compte ou pour toutes autres collectivités territoriales, organismes publics ou privés.	Développement des activités locales de BRL en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Directoire en date du 16 mai 2002.	Sans objet.
SAPHIR Société anonyme d'économie mixte RCS Saint-Pierre de la Réunion 310 863 576 Capital social : 621 600€	89 titres à 168€, soit 14 952€ (2,41 % du capital)	Exploiter et gérer toute activité et tout service public tendant à favoriser l'aménagement du territoire réunionnais, gestion de l'eau, préservation du patrimoine aquatique.	Développement des activités de BRL à l'international en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration en date du 17 décembre 1985.	Sans objet.

1.2.4.3 Filiales indirectes et participations indirectes de BRL

Filiales indirectes et participations indirectes de BRL	Société actionnaire Montant de la participation et part de détention du capital	Domaine d'activité de la société	Motif de la prise de participation	Représentants de BRLI ou BRLE au CA de cette société
SODEPLA Société anonyme liquidée le 19/12/2025 RCS Carcassonne 340 647 593 Capital social : 40 000€	**BRL EXPLOITATION** 1250 actions à 16€, soit 20 000€ (50 % du capital)	Affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage réservoir de Laprade.	SODEPLA a été créée en 1986 afin d'assurer l'exploitation de la station de potabilisation des Barthes, ouvrage constituant un élément du complexe hydraulique de Laprade, qui a été concédé à BRL par le Département de l'Aude jusqu'au 31/12/2011. BRL a transféré ses titres à BRLE le 14/12/2011 pour les besoins de l'exploitation par affermage de ce complexe par BRLE.	Administrateur : BRLE représentée par Fabrice MARSAL

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

BRLI COTE D'IVOIRE Société anonyme ABIDJAN CI-ABJ-2018-B-33389 Capital social : 11 330 000 FCFA	**BRL INGENIERIE** 1 133 actions à 10 000 FCFA, soit 11 330 000 FCFA (100 % du capital)	Réalisation d'études, travaux, prestation d'assistance, ou interventions au profit de tous organismes publics ou privés en matière d'hydraulique, d'aménagement urbain, rural, agricole et forestier.	Développement des activités de BRL Ingénierie à l'international, en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration de BRLI du 18 juillet 2018 (avec apport partiel d'actif de BRLI).	Administrateur : BRLI représentée par Romaric VICENTE
WE CONSULT **Ouganda** LTD Capital social : 10 000 000 UGX	**BRL INGENIERIE** 9 999 actions à 1000 UGX, soit 9 999 000 UGX (99,99 % du capital)	Réalisation d'études, travaux, prestation d'assistance, ou interventions au profit de tous organismes publics ou privés en matière d'hydraulique, d'aménagement urbain, rural, agricole et forestier.	Développement des activités de BRL Ingénierie à l'international, en cohérence avec son objet social, suite à une décision du Conseil d'administration de BRLI en date du 13 septembre 2018.	Administrateur : BRLI représentée par Romaric VICENTE
BRL MADAGASCAR Société anonyme RCS ANTANANARIVO n°2002B00484 Capital social : 220 000 000 Ar	**BRL INGENIERIE** 99 999 actions à 2 2200 MGA, soit 219 997 800 MGA (100 % du capital)	Ingénierie, conseil en matière d'hydraulique urbaine ou rurale, d'aquaculture ou de pêche, agriculture, environnement, travaux publics.	Reclassement à BRLI des titres détenus par BRL dans le capital de BRL Madagascar, le 23 juin 2022, dans une logique de synergie des activités d'ingénierie et de l'organisation des interventions du Groupe BRL à l'international autour de BRLI, suite à une décision du Conseil d'administration de BRL du 21 avril 2022 et de BRLI du 21 juin 2022.	Administrateur : BRL Ingénierie représentée par Romaric VICENTE
BEST Société à responsabilité limitée ANTANANARIVO n°2003b00399 Capital social : 33 400 000 MGA	**BRL MADAGASCAR** 10 000 actions à 2000 MGA, soit 20 000 000 MGA (59,88 % du capital)	Services de conseil, de formation, d'étude d'appui, de réalisation de projets agricoles, artisanaux et industriels rattachés aux secteurs rural, urbain et à la protection de l'environnement.	Développement des activités locales de BRL Madagascar, en cohérence avec son objet social.	Sans objet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.3 RISQUES ET MODALITES DE CONTROLE

1.3.1 Principaux risques et incertitudes

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 6. La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société d'économie mixte est confrontée, et le cas échéant leur traitement.

Pour la Holding BRL, la Direction est vigilante dans la gestion des travaux et la maîtrise des investissements liés au RHR dans un contexte économique incertain avec des coûts de fournitures, de carburant et d'énergie possiblement fluctuants. Les discussions engagées avec de potentiels acheteurs d'une partie des parts de BRL Espaces Naturels pourraient modifier à terme une partie de l'organisation du Groupe.

Concernant les risques ou incertitudes sur les actifs de BRL détenus dans ses filiales, il convient de citer :

BRL Exploitation : les tensions sur certaines ressources et la saturation de réseaux en particulier sur l'ouest, nécessite sur des zones circonscrites la mise en place de tours d'eau parfois contraignants.

Ces difficultés ont été réduites en certains points grâce au secours de la ressource Rhône via l'adducteur Aqua Domitia. Le renforcement de la branche Sud (Malpas, Bellevue), dont la mise en service est prévue pour la saison 2029 devait participer à la réduction de ces contraintes. En attendant, BRLE se mobilise pour mettre en place des solutions palliatives face à ces situations de tensions sur les réseaux. Il convient de noter que la politique d'équiper le RHR de télérelève avec, en priorité, les zones exposées aux contraintes sur les ressources, porte déjà leurs fruits pour faciliter la gestion de ces tensions, et sera poursuivie comme indiquée dans la stratégie VIA 2030.

Les précipitations exceptionnelles de fin 2025 et début 2026 sur la partie littorale de la région, affectent les ouvrages de distribution du RHR. Les risques de déstabilisation de terrains impactent directement les canalisations avec un risque accru de rupture par rapport aux autres années. L'accessibilité aux conduites est aussi rendue difficile du fait des sols détrempés, ce qui augmente le risque de report du renouvellement programmé de canalisations après l'été, qui ne bénéficiera pas à l'exploitation pendant la saison d'irrigation.

Cette pluviométrie très excédentaire devrait réduire sensiblement les ventes d'eau d'irrigation printanière en particulier celles concernant la vigne.

Concernant l'exploitation, trois points particuliers sont en conséquence sous vigilance :

- L'évolution des coûts de l'énergie, tout particulièrement du carburant, qui influence les charges d'exploitation ;
- Les effets des pluies exceptionnelles sur les ventes d'eau à usage agricole ;
- L'accroissement des coûts curatifs liés à l'augmentation des casses de conduite du fait des mouvements de sols détrempés.

BRL Ingénierie est exposée aux effets des ajustements budgétaires des politiques publiques en France et des bailleurs dans un contexte marqué par une instabilité assez importante. La diversité des clients et des zones d'intervention est de nature à en réduire l'impact.
La situation fiscale de l'établissement stable (ES) en Ethiopie fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre des opérations de fermeture de cet ES.
Compte tenu de la situation de la filiale en Côte d'Ivoire, une révision du plan d'affaires de BRLI-CI sera réalisée au premier semestre 2026. Une attention particulière est portée à la prise de commandes concernant la filiale BRLI-CI et à sa situation économique, qui a pesé sur les comptes de BRLI en 2025.

BRL Espaces Naturels : concernant les activités d'aménagements paysagers, le carnet de commande est inférieur à l'année précédente en raison de la période électorale, ce qui va conduire à une forte diminution des chantiers de création au deuxième trimestre 2026. Les équipes seront transférées sur les contrats d'entretien qui constituent un fonds de roulement de 50 % de l'activité de BRLEN et le recours aux intérimaires sera limité.

Concernant les pépinières, les charges fixes restent trop élevées au regard du volume d'activité. La concurrence poursuit son développement et même si les actions du nouveau chef de secteur ont permis une évolution positive du site en très peu de temps, une restructuration profonde de cette activité est en cours pour en consolider les fondamentaux.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Enfin, le contexte géopolitique international crée de nouveau des tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie dont les évolutions plus rapides que les évolutions indiciaires de révision des prix pourraient conduire à un impact transitoire sur la profitabilité.

1.3.2 Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 7. L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi.

1.3.2.1 Organisation de la conformité des activités du Groupe BRL aux Lois et Règlements

Dans le cadre des démarches engagées depuis 2013, la direction générale de BRL a développé une trajectoire d'amélioration continue de la conformité aux lois et règlements et de la régularité des pratiques autour d'un triple objectif :

- Renforcer l'obligation de vigilance des mandataires sociaux et des cadres de direction des sociétés du Groupe BRL en France et à l'international sur les risques des activités.
- Améliorer les pratiques des équipes opérationnelles et supports, en renforçant les actions de formation.
- Garantir la confiance accordée au Groupe par ses parties prenantes dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale, en renforçant le reporting et la transparence.

Cette trajectoire a été déployée, en intégrant notamment les obligations issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin 2.

La Direction générale rend compte régulièrement des actions engagées en matière de probité auprès du Comité d'audit et d'évaluation des risques de la maison-mère BRL, notamment lors de la revue annuelle du dispositif de prévention des conflits d'intérêts (intégré au règlement intérieur du Comité d'audit et d'évaluation des risques a intégré, dans sa révision du 27 avril 2023), et dans le cadre de points spécifiques d'ordre du jour du Conseil d'administration.

La Direction générale organise le management des risques et de la prévention des conflits d'intérêts au sein des activités de BRL et contrôle de la maitrise des risques des filiales. Elle a ainsi déployé des **démarches obligatoires ou volontaires** dans différents domaines :

- Dès 2013 : insertion de principes directeurs et de déontologie (dont la prévention des conflits d'intérêts) dans le règlement intérieur de fonctionnement du Conseil d'administration, et de règles d'information en cas de situation de conflits d'intérêt dans les règlements intérieurs des Comités de gouvernance mis en place en 2013 dans le cadre de la réforme de la gouvernance de BRL décidée par son Conseil d'administration à l'initiative de la Région.
- Dès 2013 : attributions spécifiques au Comité des sélections et des rémunérations, en matière de rémunérations, primes et évolutions du directeur général et des cadres de direction de la société BRL, membres du Comité de direction de BRL ou du Comité exécutif du Groupe.
- Depuis 2015 : mise en place de procédures internes de traitement systématique des tentatives externes de fraude ou d'escroquerie.
- Depuis le 1er janvier 2018, dans le respect des calendriers légaux : mise en œuvre du dispositif de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des signalements (loi Sapin 2). Ce dispositif est régulièrement mis à jour pour intégrer les nouvelles exigences légales.
- Création en 2020 d'une direction dédiée à l'audit et au contrôle interne (DACI) avec un périmètre et des responsabilités élargies par rapport au précédent service d'audit et contrôle de gestion qu'elle a remplacé.
- Fin 2021 : déploiement d'une Politique d'achats responsables, inspirée du SPAPSER de la Région Occitanie, dans ses composantes transposables à une SAEML.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- Depuis 2022 : le règlement intérieur du Comité des sélections et des rémunérations comporte des attributions sur la désignation des administrateurs aux Conseils d'administration des filiales de BRL ainsi que des dispositions sur le huis-clos des débats sur les propositions de rémunération.
- Depuis 2022 : formalisation des dispositions de prévention des conflits d'intérêts avec les filiales du groupe dans le cadre de la commande publique de la holding BRL.
- Depuis 2022 : formalisation et déploiement d'une charte éthique du Groupe BRL et de codes de conduites dans chaque société de droit français du Groupe. Tous les codes de conduites ont été annexés au Règlement Intérieur des sociétés du Groupe définissant les régimes disciplinaires et de sanction en cas de pratiques irrégulières. Le Règlement intérieur est actualisé en fonction des évolutions documentaires (dernière révision en 2025).
- Avril 2023 : mise en place d'une revue annuelle du dispositif de prévention des conflits d'intérêts par le Comité d'audit et d'évaluation des risques. La première revue annuelle du dispositif sur l'exercice 2023 a été effectuée par le Comité d'audit et d'évaluation des risques du 19 avril 2024, qui a salué le travail accompli et le bon avancement de la démarche, considérée comme pertinente et appropriée au regard des enjeux.
- Depuis septembre 2023 : mise en place d'un dispositif de déontologue assuré par le Cabinet Goutal, Alibert et Associés (dispositif non obligatoire dans les SAEML). Ce dispositif a donné lieu à 2 saisines en 2024 et aucune saisine en 2025 ;
- Depuis 2023 : mise en place d'une cartographie des risques de corruption et d'atteinte à la probité pour BRL validée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023. Les cartographies des filiales du groupe ont été finalisées en 2024. La cartographie consolidée des risques de corruption du Groupe a été présentée au Conseil d'administration du 6 décembre 2024.
- Des plans d'actions associés à la cartographie des risques de chaque société sont déployés sous la responsabilité de leur direction, avec un dispositif de surveillance de la consolidation au niveau du Groupe, et un contrôle par audit et contrôle interne assuré par le DACI.
- Un suivi global du dispositif est assuré dans chaque société, sur la base du reporting des directions concernées, permettant ainsi d'apporter une vigilance complète sur les modalités d'intervention des sociétés du Groupe dans le cadre de du Plan Probité du groupe.
- Diffusion, le 24 mai 2024, par le directeur général de BRL du **Plan Probité du Groupe** à l'ensemble du personnel.
- 1er semestre 2024 : programme de formation des personnes les plus exposées de la société BRL et de sensibilisation de l'ensemble du personnel du Groupe sur les cartographies des risques. Les sensibilisations se sont poursuivies au second semestre 2024 et ont également été déployées en 2025. Les formations des personnels les plus exposés des filiales ont été réalisées en 2025, de même que celles des nouveaux personnels exposés de BRL (10 personnes).

En complément des interventions précédemment citées dont le déploiement se poursuit, des actions spécifiques ont été engagées au cours de **l'exercice 2025** :

- 1er trimestre 2025 : intégration du Plan Probité du Groupe BRL, de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et du plan d'action associé, en données d'entrée de l'ensemble des processus du Système de Management Qualité de BRL, avec en donnée de sortie la conformité des pratiques et des comportements au regard du Plan Probité.
- 2025 : une procédure relative aux « cadeaux et invitations reçus » pour les salariés de la société BRL a été mise en place et intégrée au Système de Management Qualité de BRL. Elle est déployée dans les filiales du Groupe, selon des formats adaptés aux activités.
- 2025 : poursuite du déploiement du plan d'action issu de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption de BRL et de ses filiales, et du suivi consolidé du déploiement de toutes les actions.
- 2025 : mise à jour et poursuite du programme spécifique d'audit par rapport aux principaux risques identifiés.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- 2025 : formalisation et déploiement d'une « Charte des partenariats et mécénats du groupe BRL » en déclinaison du Plan Probité du Groupe BRL, diffusée sur les portails intranet et internet du Groupe. L'objectivation et la formalisation des critères de choix sont définis dans une procédure de « Sélection et maîtrise des partenariats » avec une fiche de notation dédiée. Une procédure équivalente sera déclinée dans les Systèmes de management Qualité des filiales.
- 2025 : déploiement du dispositif de déclaration de lien d'intérêts, comprenant une fiche de déclaration spontanée d'un collaborateur ayant un rôle dans une procédure d'achat public, une fiche de déclaration d'existence ou d'absence d'un lien d'intérêts d'un candidat dans une procédure d'achat public et une fiche de déclaration spontanée d'existence d'un lien d'intérêts d'un collaborateur. Ces fiches sont intégrées comme imprimés spécifiques du Système de Management Qualité de BRL et seront également déployées par les filiales de droit français de BRL, en relation avec leurs règles documentaires internes.
- 2025 : mise en place de la procédure et du plan de contrôles comptables anticorruption des sociétés du Groupe.
- 2025/2026 : définition et mise en place des règles et procédures d'évaluation des tiers à BRL et dans ses filiales.
- Octobre 2025 : diffusion au personnel du Groupe, d'un message précisant les règles de prévention des risques de conflits d'intérêts à respecter et les recommandations pendant la période préélectorale des élections municipales de Mars 2026.
- Des actions de sensibilisation à la prévention des risques d'atteintes à la probité ont été déployées dans le cadre de la « journée internationale de lutte contre la corruption » qui s'est tenue le 9 décembre 2025. Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'action précédente initiée le 9 décembre 2024, avec la remise d'un livret des bonnes pratiques éthiques et anti-corruption du Groupe BRL distribué à l'ensemble du personnel du Groupe.
- La cartographie des risques de corruption et d'atteintes à la probité de la société BRL, établie par la Direction générale en novembre 2023 et délibérée par le Conseil d'administration en décembre 2023, a été actualisée au cours de l'exercice 2025.

  Le rapport définitif d'actualisation de la cartographie de la maison-mère BRL a été validé par le Directeur général le 19 décembre 2025. Il sera soumis aux débats du Comité d'audit et d'évaluation des risques et à la délibération du Conseil d'administration de BRL en avril 2026.

Un travail collaboratif et des séquences d'échanges sont engagées à l'initiative de la Région Occitanie, dans l'objectif d'aligner les pratiques de BRL avec celles du Plan Probité de la Région Occitanie et de renforcer encore l'efficacité des mesures mises en place en matière de lutte contre la corruption (orientations fixées par la lettre du Directeur général des services de la Région Occitanie du 18 octobre 2023)

1.3.2.2 Déploiement du Plan probité du Groupe BRL et des plans d'actions associés aux cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption

Consciente des enjeux au regard des intérêts publics portés par la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) BRL, la Direction générale a décidé de renforcer davantage encore cette démarche en inscrivant la conformité des pratiques aux lois et règlements et la régularité des pratiques au cœur de la stratégie CAP 2025. Elle a en conséquence demandé aux directions des filiales d'intégrer la conformité et la régularité des pratiques au premier rang de leur priorités managériales et de déclinaison auprès de leurs équipes, tant pour leurs propres activités que pour celles des filiales sous leur contrôle (filiales de BRL Ingénierie à l'international).

Encadrant l'efficacité et la résilience du modèle d'affaires du Groupe BRL, cette démarche a été intégrée en tant que « grand enjeu » de la **nouvelle stratégie VIA 2030** pour la période 2026 à 2030.

Cette démarche structurée et pilotée vise également à **préserver durablement la réputation et la confiance en la SAEML BRL, ses actionnaires, sa direction et plus largement l'ensemble de son management de ses salariés**.

Mobilisée sur le caractère essentiel de la lutte contre la corruption et de la prévention des risques d'atteintes à la probité pour assurer la pérennité de l'organisation, la Direction générale de la maison-mère BRL a déployé, en janvier 2022, la **Charte éthique du Groupe** établie sous la responsabilité de la Direction juridique et de la responsabilité sociétale (DJRSE). Cette Charte éthique précise les principes et les exigences de conformité que chaque collaborateur du Groupe doit respecter dans l'exercice de ses missions. La Charte éthique du Groupe a été modifiée et complétée en juillet 2025 afin d'intégrer les orientations de la nouvelle stratégie VIA 2030.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Dans la poursuite de cet engagement, le Directeur général de la maison-mère BRL a diffusé en mai 2024, à l'ensemble des collaborateurs, **le Plan Probité du Groupe** qui décrit la politique de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption. Ce Plan Probité constitue la colonne vertébrale de la démarche qui engage le Groupe, les directions de société et l'ensemble de leur management et de leur personnel.

L'engagement des instances dirigeantes de la maison-mère BRL et de ses filiales directes et indirectes en faveur de la probité, la régularité et la conformité des pratiques de leur organisation, est ainsi clairement exprimé et formalisé. A la demande du Directeur général de BRL, chaque Directeur général de société du Groupe a signé, en juin et juillet 2024, une lettre d'affirmation et d'engagement portant sur le dispositif de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption. Cette lettre d'affirmation a été remise au Président des Conseils d'administration des sociétés.

Le Directeur général du Groupe, dans une note interne diffusée en août 2024, a demandé aux directeurs d'activité de la société BRL, membres du CODIR, et aux directeurs généraux des filiales BRLE-BRLEN et BRLI d'assurer le déploiement du Plan Probité du Groupe BRL, de sensibiliser l'ensemble du personnel et de former les personnels les plus exposés.

En accompagnement de la présentation de la **cartographie des risques de corruption de BRL** et des **plans d'actions associés,** le Directeur général de BRL a demandé, par note interne en août 2024, aux directeurs d'activités, membres du CODIR de la maison-mère BRL, d'assurer le déploiement des plans d'actions issus de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption au sein des directions sous leur responsabilité.

La Loi Sapin 2 impose de mettre en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption. BRL, en sa qualité de Société d'Economie Mixte, est redevable au titre de l'article 3, de la mise en place de procédures, sur lesquelles elle peut être contrôlée par l'Agence Française Anticorruption.

La Direction générale de BRL a ensuite fixé pour objectif de faire progresser le dispositif de prévention des risques de corruption autour du référentiel des 8 composantes décrites dans l'article 17 de la Loi Sapin 2 qui s'est, par la suite, imposé au Groupe quand le chiffres d'affaires consolidés a dépassé 100 M€ :



- **Les Codes de conduite**, placés sous la responsabilité de chaque Direction de société, décrivent l'ensemble des règles, interdictions, pratiques et comportements à adopter pour garantir le respect du programme de prévention des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et sont annexés aux règlements intérieurs des sociétés. Leur intégration rend effectif le régime de sanction en cas d'inobservation des obligations fixées par les dispositifs en place. Présentés pour consultation aux CSE de chaque société, ils ont reçu un avis favorable de la part des Instances Représentatives du Personnel. Les dernières versions actualisées, entrées en vigueur en septembre 2025, ont pris en compte **la procédure « Cadeaux et invitations reçus »** déclinée dans chaque société.

  La procédure est applicable depuis le 9 janvier 2025 pour la société BRL, 31 janvier 2025 pour la société BRLE, 30 septembre 2025 pour la société BRLEN et 19 décembre 2025 pour la société BRLI. Elle présente les règles et énonce les bonnes pratiques à respecter en matière d'acceptation ou de refus de cadeaux et invitations qui s'appliquent à l'ensemble des personnes exerçant leurs fonctions au sein de la société.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

En 2026, la société BRL élaborera sa procédure « Cadeaux et invitations offerts ». Les Codes de conduite version 2025 ont également précisé la **gestion des conflits d'intérêts**. Une communication du Directeur général du Groupe a été adressée, le 5 août 2025, aux membres du CODIR de BRL, du COMEX Groupe et aux DGA des filiales de la maison-mère pour accompagner le déploiement des documents de déclarations de conflits d'intérêts à mettre en place dans chaque Société du Groupe et à intégrer dans leur Système de Management Qualité.

- Déployé depuis le 1er janvier 2018, **un dispositif de protection des lanceurs d'alerte et de recueil et traitement des alertes** a été déployé au sein du Groupe BRL. Il a fait l'objet d'une révision en 2023 afin d'intégrer les évolutions de la Directive européenne 2019/1937, transposée en droit français par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 dite « loi Waserman » (entrée en vigueur au 1er septembre 2022) et son décret d'application n°2022-1284 du 3 octobre 2022. Le dispositif a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour en juillet 2025, après l'information et la consultation du Comité Social et Economique de chaque société, pour prendre en compte les changements, intervenus en novembre 2024, dans la Gouvernance des sociétés. Les novations principales concernent la composition des « Cellules Information Alerte » qui reçoivent les alertes pour traitement, l'impact sur le RGPD ainsi que l'extension du périmètre concerné aux filiales de la société BRLI.

  Les nouveaux Règlements intérieurs ont ainsi été actualisés au 2nd semestre 2025, avec une entrée en vigueur le 15 novembre 2025 pour BRL, le 1er décembre 2025 pour la société BRLEN et le 1er février 2026 pour les sociétés BRLI et BRLE, après l'émission d'un avis favorable du CSE de chaque société. Les procédures ainsi modifiées et annexées aux Règlements intérieurs sont mises en ligne sur les sites intranet et internet de BRL (y compris site du RHR), BRLE (y compris site Relations clientèle), BRLI, BRLEN (y compris site des pépinières). Le Directeur de l'audit et du contrôle interne (DACI) assure le pilotage du dispositif Lanceur d'alerte.

  Le cabinet Grant Thornton, au titre du contrat d'assistance de BRL, adresse aux Directeurs généraux des sociétés le bilan de la procédure et de la réception des alertes pour l'année écoulée. Aucune alerte n'a été enregistrée à ce jour dans les sociétés BRL-BRLE et BRLI malgré les actions de communication auprès des personnels.

  Une alerte a été signalée et traitée en 2025, concernant la société BRLEN.

- Les dispositifs de **cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption** et les **plans d'actions associés** ont été intégralement déployés, avec l'appui du cabinet spécialisé Grant Thornton :
  - En novembre 2023 pour la société BRL.
  - En juin 2024 pour les sociétés BRLE et BRLEN.
  - En juillet 2024 pour BRLI et ses filiales.

  Délibérées pour prise d'acte par leur Conseil d'administration, les cartographies des risques d'atteintes à la probité et de corruption ont permis d'identifier des zones et des scénarios de risques ainsi que les moyens de maîtrise face à ces risques :
  - Pour la **société BRL**, 33 scénarios de risques ont été identifiés et regroupés autour de 13 risques.
  - Pour la **société BRLE**, 33 scénarios de risques ont été identifiés et regroupés autour de 14 risques.
  - Pour la **société BRLEN**, 27 scénarios de risques ont été identifiés et regroupés autour de 13 risques.
  - Pour la **société BRLI et ses filiales**, 82 scénarios de risques ont été identifiés et regroupés autour de 19 risques.

  A l'issue de ces travaux par société, la maison-mère BRL a réalisé la **consolidation des cartographies de risques d'atteintes à la probité et de corruption à l'échelle du Groupe**, qui a fait l'objet d'une délibération de prise d'acte en séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2024.

  Les plans d'actions engagés dès le 1er semestre 2024, ont été largement déployés en 2025 et se poursuivent en 2026.

  La cartographie des risques de corruption de la société BRL ainsi que celle des sociétés BRLE et BRLEN ont été mises à jour en décembre 2025 afin de prendre en compte les actions réalisées depuis 2024, en renforçant les éléments de maîtrise des risques identifiés.

  Pour la société BRL, après un travail de collecte et d'analyse des données, la cartographie a été actualisée en faisant évoluer la cotation de certains risques et les plans associés sur les 33 scénarios de risques identifiés au départ.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Concernant les sociétés BRLE et BRLEN, tout en précisant les éléments de maîtrise des risques qui ont été renforcés, il n'a pas été engagé d'évolution des cotations des risques, compte tenu du manque de maturité de certaines actions devant être confortées, confirmées et contrôlées sur l'année 2026.

- Des **actions de sensibilisation** à la prévention des risques d'atteintes à la probité ont été déployées, à la demande de la Direction générale du Groupe, auprès des salariés de l'ensemble du Groupe, dans le cadre de la « *journée internationale de lutte contre la corruption* » qui s'est tenue le 9 décembre 2025. Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'action initiée le 9 décembre 2024.

  Pour en renforcer l'appropriation par le personnel, la Direction générale du Groupe a mobilisé le DACI pour mettre en œuvre des animations de sensibilisation éducatives et ludiques au travers de jeux de mots-mêlés et d'un « jeu de l'oie » qui se sont déroulés en présentiel dans les locaux du siège le 9 décembre 2025.

  Un livret des bonnes pratiques éthiques et anti-corruption du Groupe BRL a été rédigé pour cette journée de sensibilisation. Il a été distribué, en version papier et digital, à l'ensemble du personnel du Groupe.

- La société BRL a également réalisé, en juin 2025, **une nouvelle séquence de formation de ses personnels les plus exposés aux risques de corruption** pour les nouveaux salariés concernés par ces risques (10 personnes).

  Les filiales BRLE, BRLEN et BRLI ont réalisé les séances de formation de leurs personnels les plus exposés en avril 2025. Des sessions de formation sont réalisées chaque année, pour chaque société, afin d'intégrer les nouveaux personnels concernés.

  Les sessions de formation, adaptées aux risques répertoriés dans la cartographie des risques de corruption, garantissent l'appropriation des principes éthiques et anti-corruption par les collaborateurs les plus exposés.

- La procédure et le plan des **contrôles comptables anticorruption** de la société BRL ont été réalisés en 2025, avec l'appui du cabinet Grant Thornton, après une mise en concurrence pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

  Respectant le plan de contrôles ainsi élaboré, des contrôles spécifiques seront engagés en 2026 sur les opérations dites à risque identifiées dans les scénarios de la cartographie des risques de corruption de la maison-mère BRL. Les filiales BRLE-BRLEN-BRLI ont également bénéficié de cette AMO pour l'élaboration de leur propre procédure et réaliseront leurs contrôles internes et leurs contrôles comptables anticorruption en 2026.

- Dans la poursuite du déploiement du Plan Probité du Groupe et des plans d'actions associés aux cartographies, les travaux d'élaboration de la **procédure d'évaluation des tiers** de la société BRL ont été engagés en novembre 2025 avec l'appui du cabinet Grant Thornton attributaire d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Ces travaux, en cours de réalisation, permettront l'élaboration de la procédure d'évaluation des tiers de la maison-mère BRL ainsi que la définition d'un socle commun Groupe pour la stratégie d'évaluation par mutualisation entre les filiales de BRL de 1er et de 2nd rang et la rédaction des lignes directrices pour leurs procédures. Les séquences de réalisation des évaluations s'échelonneront du 4ème trimestre 2026 à la fin du 1er semestre 2027.

- Une **Charte des partenariats et mécénats du groupe BRL** a été établie par la Direction juridique et de la responsabilité sociétale du Groupe (DJRSE) au 1er trimestre 2025, en déclinaison du Plan Probité du Groupe BRL. Diffusable aux parties prenantes externes, cette Charte définit les grands principes qui guident les choix de partenariats des sociétés du Groupe, en cohérence avec les orientations de sa politique RSE et de sa Charte éthique. Diffusée sur les portails intranet et internet du Groupe, elle a vocation à être communiquée aux partenaires afin de porter à leur connaissance les principes du Groupe en matière de partenariat.

- Une **procédure de sélection et maîtrise des partenariats** a également été mise en place au 1er semestre 2025 par la DJRSE. Elle décrit les étapes et les cadres à respecter dans le choix des partenariats y compris les mécénats de BRL. Elle est intégrée au système de management Qualité de BRL. Une fiche de notation permet d'objectiver et de formaliser les critères de choix. Elle est applicable à tous les partenariats. Une procédure équivalente sera établie par les Directions des filiales directes de BRL et intégrée dans leur Systèmes de management Qualité.

- Le Plan Probité du Groupe BRL, la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de lutte contre la corruption et le plan d'action associé ont été intégré par la DJRSE au **Système de Management Qualité** au 1er trimestre 2025, sous la forme de données d'entrée de chaque processus (donc chaque Direction d'activités de BRL), avec en donnée de sortie la conformité des pratiques et des comportements au regard du Plan Probité.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- Déploiement au 3ème trimestre 2025 du **dispositif documentaire de déclaration de lien d'intérêts**, établi par la DJRSE dans le cadre du plan d'action de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et de corruption, avec :
  - Une fiche de déclaration spontanée d'un collaborateur ayant un rôle dans une procédure d'achat public, en qualité soit d'acheteur délégataire, soit d'opérationnel participant à l'analyse, soit d'intervenant en charge du suivi de l'exécution opérationnelle et/ou financière, soit à l'initiative de la proposition ou de la mise en relation, soit toute autre raison au titre de laquelle le collaborateur intervient. Le collaborateur transmet la fiche complétée à son manager, avec ses propositions de mesures de prévention, éventuellement complétées par le manager.
  - Une fiche de déclaration d'existence ou d'absence d'un lien d'intérêts d'un candidat dans une procédure d'achat public. Cette fiche doit être mise en place par les candidats (y compris co-traitant et sous-traitant) à une procédure de mise en concurrence de BRL. Intégrée au DCE, elle est remise au stade de la candidature, si la phase existe, ou au stade de l'offre en l'absence de phase de candidature. Le candidat déclare, soit l'absence de tout lien d'intérêt, soit l'existence d'un lien qu'il décrit. Dans ce cas, il indique les mesures de prévention envisagées. Ces mesures peuvent être complétée par le responsable de l'achat.
  - Une déclaration spontanée d'existence d'un lien d'intérêts d'un collaborateur. Cette déclaration est à établir spontanément par tout collaborateur qui considère être en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'une de ses activités professionnelles. Elle est remise au manager.

  Ces fiches sont intégrées comme imprimés spécifiques du Système de Management Qualité de BRL et seront également déployées par les filiales de droit français de BRL, en relation avec leurs règles documentaires internes.

Afin de renforcer l'appropriation de la culture de la maitrise des risques dans l'organisation, un processus spécifique consacré à l'audit et au contrôle interne a été mis en place dans le cadre du management qualité ISO 9001. Placé sous la responsabilité du Directeur de l'audit et du contrôle interne (DACI), ce processus permet d'interfacer cette mission avec les autres processus de la société, sous la supervision du Directeur général de la holding BRL.

La Direction générale a ainsi retenu l'organisation suivante pour assurer le **pilotage de la conformité** :

- Le pilotage du **cadre légal et réglementaire de la conformité** est assuré par la DGA en charge des affaires juridiques, notamment en ce qui concerne le cadre d'obligations spécifiques du Code général des collectivités territoriales, des dispositions de la Loi 3DS, de la Loi Sapin 2 et de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RFGP).
- Le pilotage du **contrôle opérationnel de la conformité des pratiques** de la holding BRL est assuré par le DACI.
- Le cadre légal et réglementaire propres aux activités des **filiales de droit étranger** et le **contrôle opérationnel de la conformité de leurs pratiques** sont réalisés sous l'autorité et la responsabilité des Directions générales des filiales concernées.
- L'évaluation de la **maîtrise des risques opérationnels des activités filialisées, en matière de conformité**, est assurée par le DACI, avec une évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle opérationnel des filiales et des missions d'audit et de contrôle interne ciblées.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.3.3 Contrôles dont font l'objet les sociétés du Groupe BRL au 31/12/2025

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 8. Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

1.3.3.1 BRL

	Contrôle fiscal	Contrôle URSSAF	Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie	Autres contrôles
BRL	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

1.3.3.2 Filiales directes de BRL (BRLE, BRLI, BRLEN)

	Contrôle fiscal	Contrôle URSSAF	Autres contrôles
BRLE	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
BRLI	Sans objet.	Sans objet	Sans objet.
BRLEN	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

1.3.3.3 Filiales indirectes de BRL (BRL Madagascar, BRLI-CI, WE CONSULT, BEST, SODEPLA) et établissements stables de BRLI

	Contrôle fiscal	Contrôle URSSAF ou équivalent	Autres contrôles
BRL Madagascar	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
BRLI-CI	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
WE CONSULT	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
BEST	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.
SODEPLA	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Etablissements stables de BRLI	Ethiopie : Contrôle fiscal enclenché à la suite de la demande de fermeture de l'ES en vue de l'obtention d'un quitus fiscal	Sans objet.	Sans objet.

1.3.4 Contrôle analogue

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 9. Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales.

Sans objet.

1.4 GOUVERNANCE

1.4.1 Bilan de la gouvernance des élus

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 10. Le bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance. Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances.

1.4.1.1 Taux de présence et de représentation des élus aux Conseils d'administration de BRL de l'exercice 2025

Membres du Conseil d'administration	29/04/2025	10/07/2025	03/12/2025	Total de présence	% de présence	% de présence ou de représentation
Région Occitanie						
Christian ASSAF	Pouvoir	1	1	*2*	**66,67%**	**100%**
Jean-Louis CAZAUBON	Pouvoir	Pouvoir	1 (visio.)	*1*	**33,33%**	**100%**
Aurélie GENOLHER	Pouvoir	1 (visio)	1 (visio)	*2*	**66,67%**	**100%**
Jean-Luc GIBELIN	Pouvoir	Pouvoir	Pouvoir	*0*	**00%**	**100%**
Katy GUYOT	1	1 (visio.)	1	*3*	**100%**	**100%**
Monique NOVARETTI	1	1	Pouvoir	*2*	**66,67%**	**100%**
Fabrice VERDIER	1	1	1	*3*	**100%**	**100%**
Département du Gard						
Denis BOUAD	Pouvoir	-	Pouvoir	*0*	**00%**	**66,67%**
Olivier GAILLARD	Pouvoir	Pouvoir	1 (visio)	*1*	**33,33%**	**100%**
Département de l'Hérault						
Jacqueline MARKOVIC	1	1	1 (visio)	*3*	**100%**	**100%**
Yvon PELLET	1	1	1	*3*	**100%**	**100%**
Département de l'Aude						
Alain GINIES	1	Pouvoir	1 (visio)	*2*	**66,67%**	**100%**
Assemblée spéciale des collectivités territoriales						
Département des Pyrénées Orientales - Nicolas GARCIA	1	Pouvoir	1	*2*	**66,67%**	**100%**
Département de la Lozère – Valérie REBOIS-CHEMINS	-	Pouvoir	Pouvoir	0	**0**	**66,67%**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.4.1.2 *Taux de présence des élus aux Assemblée générale et Assemblées spéciales des collectivités territoriales au cours de l'exercice 2025*

✓ **Collectivités territoriales présentes ou représentées à l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2025**

	En matière ordinaire
Nombre total de voix des actionnaires :	13 388 588
Nombre total de voix des actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés :	13 330 868
Quorum requis :	3 347 147
Majorité :	6 665 434
Nombre total de voix des collectivités territoriales actionnaires :	10 327 035
Nombre de voix des collectivités territoriales présentes ou représentées :	10 314 267

Les collectivités territoriales actionnaires qui étaient présentes ou représentées à l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2025 comptabilisaient **99,88 %** des voix correspondant à **77,04 %** des actions composant le capital de BRL.

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
REGION OCCITANIE représentée par Fabrice VERDIER	100%	100%
DEPARTEMENT DU GARD		100%
DEPARTEMENT DE L'HERAULT		100%
DEPARTEMENT DE L'AUDE		100%
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES représenté par Nicolas GARCIA	100%	100%
DEPARTEMENT DE LA LOZERE		100 %
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		
NIMES METROPOLE		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE L'OR		
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES		
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE		
COMMUNE D'AGDE		
COMMUNE D'AIGUES MORTES		
COMMUNE D'AIGUES VIVES		
COMMUNE D'AIMARGUES		100 %
COMMUNE D'ALES		
COMMUNE D'ARGELIERS		
COMMUNE D'ASPERES		
COMMUNE D'ASPIRAN		100 %
COMMUNE DE BEAUVOISIN		

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
COMMUNE DE BESSAN		
COMMUNE DE BEZIERS		
COMMUNE DE BOISSERON		
COMMUNE DE BOISSIERES		
COMMUNE DE BOUZIGUES		
COMMUNE DE BUZIGNARGUES		
COMMUNE DE CAISSARGUES		
COMMUNE DE CAMPAGNE		
COMMUNE DE CANDILLARGUES		
COMMUNE DE CAVEIRAC		100 %
COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS		
COMMUNE DE CLARENSAC		
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT		
COMMUNE DE CONGENIES		
COMMUNE DE FLORENSAC		
COMMUNE DE FRONTIGNAN		
COMMUNE DE GALARGUES		
COMMUNE DE GARONS		
COMMUNE DE GENERAC		
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT		
COMMUNE DE LANSARGUES		100 %
COMMUNE DE LESPIGNAN		
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES		
COMMUNE DE LOUPIAN représentée par Alain VIDAL	100 %	100 %
COMMUNE DE LUNEL		
COMMUNE DE LUNEL VIEL		
COMMUNE DE MANDUEL		
COMMUNE DE MARAUSSAN		
COMMUNE DE MARGUERITTES		
COMMUNE DE MARSEILLAN		
COMMUNE DE MARSILLARGUES		
COMMUNE DE MAUGUIO		
COMMUNE DE MEYNES		
COMMUNE DE MEZE		
COMMUNE DE MILHAUD		100 %
COMMUNE DE MONTFRIN		
COMMUNE DE MUDAISON		
COMMUNE DE NARBONNE		
COMMUNE DE NIMES		

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
COMMUNE DE PAULHAN		
COMMUNE DE PEPIEUX		
COMMUNE DE PEZENAS		
COMMUNE DE REDESSAN		
COMMUNE DE SAINT GERVASY		
COMMUNE DE SAINT GILLES		
COMMUNE DE SAINT JUST		
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE		
COMMUNE DE SAINT NAZAIRE DE PEZAN		
COMMUNE DE SAINT SERIES		
COMMUNE DE SALINELLES		
COMMUNE DE SALLELES D'AUDE		
COMMUNE DE SARDAN		
COMMUNE DE SAUSSINES		100 %
COMMUNE DE SERNHAC		
COMMUNE DE SERVIAN		100 %
COMMUNE DE SETE		
COMMUNE DE SOMMIERES		
COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS		
COMMUNE DE VAUVERT		
COMMUNE DE VERGEZE		
COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS		100 %
COMMUNE D'ENTRE-VIGNES		
COMMUNE D'OUVEILLAN		100 %
COMMUNE DU GRAU DU ROI		100 %
COMMUNE D'UCHAUD		

Collectivités territoriales présentes ou représentées à l'Assemblée spéciale du 19 juin 2025

Nombre total de voix : 198 200
Quorum : pas de quorum requis

- ✓ **Nombre de voix présentes ou représentées** : 185 447 (soit 93,58 % des voix totales)
- ✓ **Majorité** : 92 724

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES représenté par Nicolas GARCIA	100%	100%
DEPARTEMENT DE LA LOZERE		100%
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		
NIMES METROPOLE représenté par Olivier FABREGOUL		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE L'OR		

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES		
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE		
COMMUNE D'AGDE		
COMMUNE D'AIGUES MORTES		
COMMUNE D'AIGUES VIVES		
COMMUNE D'AIMARGUES		100 %
COMMUNE D'ALES		
COMMUNE D'ARGELIERS		
COMMUNE D'ASPERES		
COMMUNE D'ASPIRAN		100 %
COMMUNE DE BEAUVOISIN		
COMMUNE DE BESSAN		100 %
COMMUNE DE BEZIERS		
COMMUNE DE BOISSERON		
COMMUNE DE BOISSIERES		
COMMUNE DE BOUZIGUES		100 %
COMMUNE DE BUZIGNARGUES		
COMMUNE DE CAISSARGUES		
COMMUNE DE CAMPAGNE		
COMMUNE DE CANDILLARGUES		
COMMUNE DE CAVEIRAC		100 %
COMMUNE DE CAZOULS LES BEZIERS		
COMMUNE DE CLARENSAC		
COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT		
COMMUNE DE CONGENIES		
COMMUNE DE FLORENSAC		100 %
COMMUNE DE FRONTIGNAN		
COMMUNE DE GALARGUES		
COMMUNE DE GARONS		100 %
COMMUNE DE GENERAC		
COMMUNE DE JONQUIERES ST VINCENT		
COMMUNE DE LANSARGUES		100 %
COMMUNE DE LESPIGNAN		
COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES		
COMMUNE DE LOUPIAN représentée par Alain VIDAL	100 %	100 %
COMMUNE DE LUNEL		
COMMUNE DE LUNEL VIEL		
COMMUNE DE MANDUEL		
COMMUNE DE MARAUSSAN		

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

COLLECTIVITES TERRITORIALES	Pourcentage de présence	Pourcentage de présence ou de représentation
COMMUNE DE MARGUERITTES		
COMMUNE DE MARSEILLAN		
COMMUNE DE MARSILLARGUES		
COMMUNE DE MAUGUIO		100 %
COMMUNE DE MEYNES		
COMMUNE DE MEZE		
COMMUNE DE MILHAUD		100 %
COMMUNE DE MONTFRIN		
COMMUNE DE MUDAISON		100 %
COMMUNE DE NARBONNE		
COMMUNE DE NIMES		
COMMUNE DE PAULHAN		
COMMUNE DE PEPIEUX		
COMMUNE DE PEZENAS		
COMMUNE DE REDESSAN		
COMMUNE DE SAINT GERVASY		
COMMUNE DE SAINT GILLES		
COMMUNE DE SAINT JUST		
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE		
COMMUNE DE SAINT NAZAIRE DE PEZAN		
COMMUNE DE SAINT SERIES		
COMMUNE DE SALINELLES		
COMMUNE DE SALLELES D'AUDE		
COMMUNE DE SARDAN		
COMMUNE DE SAUSSINES		
COMMUNE DE SERNHAC		
COMMUNE DE SERVIAN		
COMMUNE DE SETE		
COMMUNE DE SOMMIERES		
COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS		
COMMUNE DE VAUVERT		
COMMUNE DE VERGEZE		
COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS		100 %
COMMUNE D'ENTRE-VIGNES		
COMMUNE D'OUVEILLAN		100 %
COMMUNE DU GRAU DU ROI		
COMMUNE D'UCHAUD		

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

1.4.2 Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité territoriale actionnaire

Instances	Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la CT actionnaire	Positions prises les représentants sur ces délibérations (comprenant le signalement de positions des représentants non suivies)
Conseil d'administration du 29 avril 2025	Prise d'acte du changement de représentant permanent de la chambre d'agriculture (Monsieur PORTAL remplace Monsieur GRANIER).	Prise d'acte à l'unanimité.
	Prise d'acte de la démission du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude de son poste de censeur.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 décembre 2024	Adopté à l'unanimité.
	Arrêté des comptes sociaux de BRL et des comptes consolidés du Groupe au 31/12/2024.	Adopté à l'unanimité.
	Etablissement des documents prospectifs et rétrospectifs.	Adopté à l'unanimité.
	Actualisation des statuts de BRL et des filiales de droit français : participation aux collèges sociaux par un moyen de télécommunication.	Adopté à l'unanimité.
	Bilan de performance 2024, primes 2024 et évolution salariale 2025 pour les membres du Comité exécutif du Groupe et du comité de direction de BRL.	Adopté à la majorité de 17 voix sur 19 (abstention des 2 administrateurs salariés).
	Bilan de performance du Directeur Général : décision sur la prime de l'exercice 2024 et l'évolution de la rémunération pour 2025	Adopté à la majorité de 17 voix sur 19 (abstention des 2 administrateurs salariés).
	Fixation des objectifs 2025 pour le Directeur général de BRL.	Adopté à l'unanimité.
	Evolutions salariales pour 2025 et avenant au contrat de travail entre BRL et Madame Christelle DURAND, administratrice salariée.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Propositions de primes 2024 pour les administrateurs salariés, évolutions salariales pour 2025 pour Monsieur Jorge LEOCADIO, administrateur salarié.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Proposition d'affectation du résultat.	Adopté à l'unanimité.
	Convocations à l'assemblée générale, fixation de son ordre du jour, établissement des documents préparatoires et pouvoir au Président du Conseil d'administration pour apporter des réponses aux questions écrites.	Adopté à l'unanimité.
	Cession de biens immobiliers (parcelles à MEYNES et REDESSAN)	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Instances	Délibérations stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la CT actionnaire	Positions prises les représentants sur ces délibérations (comprenant le signalement de positions des représentants non suivies)
	Approbation de l'avenant n°2 à la convention entre BRL, l'IEMN, e SMEA31, le Département de l'Aude et le Département de la Haute-Garonne pour régularisation des transfert d'eau en provenance du barrage de Montbel par le barrage de la Ganguise	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Autorisation du Directeur général à engager des cautions, avals et garanties.	Adopté à l'unanimité.
	Examen annuel des conventions antérieurement autorisées et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation de l'avenant n°3 à la convention de répartition du coût du logiciel de sécurisation des téléphones portables IBM MaaS360.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements de télécommunication LORA sur des emprises délimitées – réservoir « Cap Romarin » à Port-la-Nouvelle à conclure entre BRL et BRLE	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Prise d'acte du bilan annuel 2024 des dispositifs de conformité et RSE	Prise d'acte à l'unanimité.
	Agrément de la cession de titres « petits porteurs ».	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte des contrats conclus en 2024 et 2025 dans le respect des dispositions du code de la commande publique et des acquisitions immobilières réalisées.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Autorisation de cession des titres détenues dans le Groupement Forestier Agricole le Pomaret.	Adopté à l'unanimité.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Conseil d'administration du 10 juillet 2025	Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte de la dissolution anticipé de la SODEPLA (filiale de BRL Exploitation)	Prise d'acte à l'unanimité.
	Prise d'acte du budget actualisé B1 2025.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Autorisation de l'engagement d'un complément de maintenance spécifique pour l'exercice 2025 et du nouveau paramétrage des programmes pluriannuels de maintenance du RHR.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte de l'actualisation du Code de conduite de BRL	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation des orientations stratégiques VIA 2030 du Groupe BRL.	Adopté à l'unanimité.
	Approbation de la modification du Règlement intérieur du Conseil d'administration de BRL.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de mise à disposition de Brunon MIARA conclue entre BRL et BRLEN	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Propositions de primes 2024, évolutions salariales pour 2025 et les avantages divers pour Anne Emmanuelle ROUSSEAU	Adopté à la majorité de 17 voix sur 19 (abstention des 2 administrateurs salariés).
	Agrément de la cession de titres « petits porteurs ».	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte des contrats conclus en 2025 dans le respect des dispositions du code de la commande publique et de la liste des cessions et acquisitions immobilières réalisées depuis le dernier conseil d'administration.	Prise d'acte à l'unanimité.
Conseil d'administration du 3 décembre 2025	Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.
	Etablissement des documents prospectifs et rétrospectifs.	Adopté à l'unanimité.
	Arrêté des comptes sociaux intermédiaires de BRL et consolidés du Groupe au 30 juin 2025.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte du budget actualisé B2 2025 et du budget initial B0 2026.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Prise d'acte de l'avis du Comité Social et Economique Central sur le déploiement de la démarche stratégique CAP 2025 et sur la stratégie VIA 2030.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation des plans d'affaires financiers 2026-2030 correspondant à la stratégie VIA 2030.	Adopté à l'unanimité.
	Autorisation du programme d'investissement et de maintenance patrimoniale du Réseau Hydraulique Régional et de maintenance spécifique pour l'exercice 2026.	Adopté à l'unanimité.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	Prise d'acte du financement des investissements par emprunt.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Prise d'acte de la convention de partenariat liant la chambre d'agriculture de l'Hérault et BRL.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation de la poursuite en 2026 du dispositif d'accompagnement exceptionnel des clients agricoles de BRL Exploitation, en réponse à la crise agricole.	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte de l'ajustement du calendrier de l'opération d'ouverture du capital de BRLEN	Prise d'acte à l'unanimité.
	Autorisation de la cession des titres de BRL au capital de la SAPHIR (SEM locale – Département de la Réunion).	Adopté à l'unanimité.
	Prise d'acte de la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale et sur les index relatifs à l'égalité professionnelle.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Prise d'acte de l'actualisation de la Charte éthique du Groupe, des codes de conduite des filiales et de la procédure lanceur d'alerte.	Prise d'acte à l'unanimité.
	Approbation de l'avenant n°6 à la convention de prestations conclue entre BRL et PREDICT	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Approbation de l'avenant n°4 à la convention de répartition du coût du logiciel de sécurisation des téléphones portables IBM Maas 360 entre BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la Convention cadre domanial, conclue entre BRL et BRL Exploitation le 1er décembre 1993.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la Convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Exploitation le 12 février 2013 ainsi que la conclusion l'avenant n°8 à ladite convention.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Approbation du bail commercial à Mauguio à conclure entre BRL et BRL Exploitation.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Ingénierie le 18 février 2013 ainsi que la conclusion de l'avenant n°8 à ladite convention.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Autorisation de la poursuite par tacite reconduction de la convention de services supports centralisés et ses avenants, conclue entre BRL et BRL Espaces Naturels le 12 février 2013 ainsi que la conclusion de l'avenant n°10 à ladite convention.	Adopté à l'unanimité des membres pouvant s'exprimer.
	Prise d'acte des contrats conclus depuis le 1er janvier 2025 dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et de la liste des cessions et acquisitions	Prise d'acte à l'unanimité.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

	immobilières réalisées depuis le dernier conseil d'administration	
	Agrément de la cession de titres « petits porteurs »	Adopté à l'unanimité.
Assemblée générale mixte du 19 juin 2025	Approbation du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.	Adopté à l'unanimité.
	Approbation des comptes annuels de BRL de l'exercice clos le 31/12/2024, affichant un résultat net à 5 682 155,89 €.	Adopté à l'unanimité.
	Affectation du bénéfice distribuable (5 623 206,96 € à titre de dividendes et 10 617 281,20 € en report à nouveau).	Adopté à l'unanimité.
	Approbation des comptes consolidés du Groupe BRL de l'exercice clos le 31/12/2024, affichant un résultat consolidé à 4 479 159 € et pour la part du Groupe à 4 476 862 €.	Adopté à l'unanimité.
	Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport des Commissaires aux comptes.	Adopté à l'unanimité des voix pouvant s'exprimer.
	Prise d'acte de la désignation de représentant permanent au conseil d'administration	Adopté à l'unanimité.
	Quitus aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale.	Adopté à l'unanimité.
	Pouvoir pour les formalités de publicité	Adopté à l'unanimité.
	Approbation des modifications de statuts	Adopté à l'unanimité.
	Pouvoir pour les formalités de publicité	Adopté à l'unanimité.
Assemblée spéciale du 19 juin 2025	Adoption du procès-verbal de la précédente réunion de l'assemblée spéciale	Adopté à l'unanimité.
	Approbation du rapport annuel des représentants de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.	Adopté à l'unanimité.

1.4.3 Rémunérations

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 11. Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Représentants de collectivités territoriales ou mandataires sociaux	Eléments de rémunération perçus en 2025 (Fixes, variables, exceptionnels)	Avantages en nature perçus en 2025
Fabrice VERDIER, Président du Conseil d'administration de BRL Président du Conseil d'administration de BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels à compter du 15 novembre 2024	0 €	0 €
Administrateurs de BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie et BRL Espaces Naturels	0 €	0 €
Jean-François BLANCHET, Directeur général de BRL,	Rémunération perçue en 2025 au titre du mandat social de Directeur Général de BRL : - une rémunération annuelle fixe : 16 641,25 € bruts mensuels (hors charges patronales) soit 199 695 € bruts annuels (hors charges patronales) sur 12 mois ; - une rémunération variable 2024 à verser en 2025 s'ajoutant à la rémunération fixe, au vu de l'atteinte des objectifs évalués par le Président du Conseil d'administration et le Comité des sélections et des rémunérations : 45 000 € bruts (rémunération inscrite dans le limite prévue de 25 % du montant brut de la rémunération annuelle délibérée lors du Conseil d'administration du 30 avril 2024).	Véhicule de fonction : 3 930 ,96 € bruts annuels, portés sur le mandat social de BRL.
Franck MARUEJOLS, Directeur général de BRL Exploitation, salarié de BRL Exploitation.	Rémunération perçue en 2025 au titre du contrat de travail liant Franck MARUEJOLS à BRLE : - Rémunération : 7 678,56 € bruts mensuels soit 99 821,28 € bruts annuels sur 13 mois. - Prime annuelle de performance 2024 versée en 2025 : 24 000 € bruts. - Prime d'intéressement aux salariés de BRLE versée en 2025 : 3 470,50 € - Participation aux résultats 2024 versée en 2025 : 1 040,29 € Rémunération perçue en 2024 au titre du mandat social de Directeur général de BRL Exploitation : 22 830 € bruts annuels soit 1 805 € bruts mensuels du 1er janvier au 30 juin 2025 et 2 000 € bruts mensuels du 1er juillet au 31 décembre 2025.	Véhicule de fonction : 2 120,64 € bruts annuels, portés sur le mandat social de BRLE.
Gilles ROCQUELAIN, Directeur général de BRL Ingénierie, salarié de BRL et mis à disposition de BRL Ingénierie.	Rémunération perçue en 2025 au titre du contrat de travail liant Gilles ROCQUELAIN à BRL : - Rémunération : 9 548,22 € bruts mensuels, soit 124 126,86 € bruts annuels sur 13 mois - Prime annuelle de performance 2024 versée en 2025 : 29 000 € bruts - Prime d'intéressement aux salariés de BRL versée en 2025 : 3 209,85 € Rémunération perçue en 2025 au titre du mandat social de Directeur général de BRL Ingénierie : 25 200 € bruts annuels soit 2 000 € bruts mensuels du 1er janvier au 30 juin 2025 et 2 200 € bruts mensuels du 1er juillet au 31 décembre 2025.	Véhicule de fonction : 4 532,88 € bruts annuels, portés sur le mandat social de BRLI.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Bruno MIARA, Directeur général de BRL Espaces Naturels, salarié de BRL et mis à disposition de BRL Espaces Naturels	Rémunération perçue en 2025 au titre du contrat de travail liant Bruno MIARA à BRL : - Rémunération : 7 018,62 € bruts mensuels, soit 91 242,06 € bruts annuels sur 13 mois ; - Prime annuelle de performance 2024 versée en 2025 : 20 000 € bruts ; - Prime d'intéressement aux salariés de BRL versée en 2025 : 3 209,85 €. Rémunération perçue en 2025 au titre du mandat social de Directeur général de BRL Espaces Naturels : 15 618 € bruts annuels soit 1 203 € bruts mensuels du 1er janvier au 30 juin 2025, et 1 400 € bruts mensuels du 1er juillet au 31 décembre 2025.	Véhicule de fonction : 4 727,04 € bruts annuels, portés sur le mandat social de BRLEN.

2 SITUATION FINANCIERE DES SOCIETES DU GROUPE BRL AU 31/12/2025

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 12. La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement

2.1 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE BRL

Le Groupe BRL enregistre un **résultat net consolidé part Groupe de 2 962 k€** en forte progression de 1 746 k€, à plus du double du budget initial (1 216 k€) et en baisse logique (1 515 k€) par rapport au résultat de 2024 (4 477 k€).

Ce résultat très favorable confirme la bonne maîtrise des intérêts du Groupe. Il a bénéficié d'une saison d'irrigation 2025 qui a débuté tardivement en raison de fortes précipitations printanières, mais s'est accélérée en juin avec la canicule. Par ailleurs, l'année 2025 marque la dernière année d'exécution du contrat EDF négocié en 2023 sur la base du dispositif ARENH. En parallèle, le mécanisme d'énergie réservée, indexé sur les prix de marché, a permis encore de profiter d'un différentiel de coût optimisé, malgré une hausse significative du coût global de l'énergie par rapport à l'exercice précédent (5 M€ en 2025 contre 2,6 M€ en 2024). Les coûts d'énergie reviennent progressivement vers une valeur normative qui devrait tendre vers 7 M€.

La diversité des métiers et des marchés du Groupe, conjuguée à la solidité de ses fondamentaux, permet de soutenir cette dynamique favorable, avec un résultat consolidé très largement supérieur à l'objectif fixé par la stratégie CAP 2025 à hauteur de 1 M€. Cette performance est atteinte tout en poursuivant les efforts consacrés aux opérations patrimoniales du RHR, tant en maintenance (5,4 M€) qu'en amortissement de caducité (3,6 M€), dans un contexte où les investissements retrouvent un niveau plus normatif (2,9 M€), dans l'attente du lancement d'un nouveau projet structurant comparable à Aqua Domitia.

Les résultats progressent pour BRLE à 1 374 k€ pour une prévision initiale à 1 228 k€, pour BRLI à 659 k€ pour un budget initial à 207 k€ et pour WE Consult à 25 k€ contre 5 k€ au budget initial. BRL Madagascar conserve un bénéfice à 18 k€ malgré une situation très difficile en d'année dans le pays (prévision initiale à 23 k€). A l'inverse, BRLEN et BRLI CI enregistrent des pertes, respectivement à - 295 k€ (fort recul des ventes des pépinières) et à - 121 k€ (activité en baisse et détournement de fonds). Globalement, la variation des indemnités de fin de carrière constitue un produit (nette des impôts différés) de 115 k€.

Le résultat 2025 intègre le versement à la Région Occitanie d'une redevance sur les résultats de la concession ainsi qu'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour la mise à disposition du RHR. Le montant global est de 507 k€, avec une part fixe de 299 k€ et une part variable de 208 k€, provenant exclusivement du résultat de la concession BRL.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 101,8 M€, en recul de 5 M€ par rapport à celui de 2024 (106,8 M€), principalement sur BRLI (- 3,5 M€) et BRLE (- 1,7 M€). Le chiffre d'affaires consolidé dépasse le seuil de 100 M€ pour la 3ème année consécutive.

Le résultat d'exploitation consolidé atteint 2 120 k€, en retrait logique de 1 315 k€ par rapport à 2024 (3 435 k€) qui constituait une année exceptionnelle.

La très bonne performance du résultat net consolidé trouve son origine dans plusieurs facteurs :

- L'activité de la **Holding BRL à 956 k€,** présente une contribution au résultat consolidé en forte progression de 1 277 k€ (- 321 k€ au B0 2025). Les produits sont proches de la prévision initiale (+ 252 k€). La redevance complémentaire de BRLE (avenant 5 à la convention d'affermage) est conforme à la prévision avec une part fixe RODP de 299 k€. Des économies ont été faites sur les charges externes avec des projets décalés ou suspendus (CSRD et Taxonomie verte) ou avec des coûts inférieurs à ceux initialement budgétés. La redevance complémentaire versée à la Région Occitanie pèse en net pour 208 k€. Les dépenses totales nettes de maintenance (y compris les provisions) sont à hauteur de 5,4 M€, montant supérieur au prévisionnel avec l'augmentation de la maintenance spécifique. La variation des IFC augmente le résultat de 95 k€ alors que la variation des impôts différés pèse sur la quote-part de BRL à hauteur de - 254 k€ (vs - 302 k€ en 2024) ;
- L'activité **Exploitation, à 1 623 k€,** voit sa contribution légèrement progresser de 90 k€ (1 533 k€ au B0 2025). Les produits d'exploitation s'améliorent de 1,9 M€, dont les produits RHR (+ 1,1 M€) avec des travaux en hausse de 1,6 M€ et l'eau agricole de 0,6 M€, la saison d'irrigation 2025 a débuté tardivement en raison de fortes précipitations printanières, mais s'est accélérée en juin avec la canicule, les autres natures d'eau ayant des variations négatives (eau brute à usages divers – 590 k€ vs B0 2025) et les produits hors RHR (+ 0,8 M€) principalement sur l'exploitation eau brute (- 1,1 M€). Ces éléments sont minorés principalement par la variation des services extérieurs et des achats (+ 1,9 M€) du fait de l'augmentation des travaux et du GER, complétés par les coûts de l'énergie (+ 355 k€ sur un montant total de 5 M€), les reprises de provisions améliorant le résultat à hauteur de 1 M€. La variation des IFC sur le résultat est quasi nulle (10 k€) ;
- L'activité **Ingénierie, à 795 k€,** augmente sa contribution de 588 k€ (207 k€ au B0 2025). Les produits d'exploitation s'établissent à un niveau de 28,3 M€, en diminution de 1,9 M€ par rapport au B0 2025 (- 3,5 M€ vs réel 2024) mais trouve sa contrepartie dans la baisse des charges, principalement de la sous-traitance et, plus globalement, des services extérieurs (- 2,5 M€ vs B0 2025). Les investissements dans les domaines de la Recherche et Développement et de l'informatique se sont maintenus à un niveau identique pour l'année 2025 avec un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en légère baisse. La variation des IFC constitue une charge de 15 k€ ;
- La contribution de **BRLI-CI** est négative à **- 120 k€** (vs 13 k€ au B0 2025). Ce résultat s'explique d'une part, par une baisse d'activité imputable à la faiblesse du carnet de commandes et d'autre part, par l'impact de 7 k€ de détournement de fonds en fin d'année 2025. Les produits d'exploitation atteignent 1,6 M€ en baisse de 418 k€ par rapport au B0 2025 pour un résultat d'exploitation négatif de - 100 k€ (+ 33 k€ au B0 2025) ; un plan d'action spécifique est en cours de déploiement pour traiter la fraude détectée et pour rétablir une situation bénéficiaire de BRLI-CI pour 2028.
- L'activité à **Madagascar** a généré une contribution de **19 k€,** en légère baisse par rapport au B0 2025 (22 k€) ce qui, au regard d'une fin d'année très perturbée, est une réussite. Les produits d'exploitation, à 1 013 k€, sont en diminution de 214 k€ (- 17 % vs B0 2025) pour un résultat d'exploitation à 64 k€ (164 k€ au B0).
- L'activité **Espaces Naturels,** génère une contribution négative de **- 265 k€**, en net repli par rapport au B0 2025 (59 k€). Si les activités de création et d'entretien d'aménagements paysagers apportent une contribution positive avec un chiffres d'affaires en hausse de 1,7 M€, l'activité Pépinières présente une baisse de 17% de son CA par rapport à 2024 (- 279 k€ pour atteindre 1 309 k€). Le contexte concurrentiel de plus en plus prégnant et les problématiques humaines rencontrées au sein de l'équipe commerciale et du management augmentent considérablement l'inertie sur le développement des activités. Le résultat d'exploitation est négatif de - 281 k€ (+ 74 k€ prévu au B0 2025). La variation des IFC est favorable pour un montant de 30 k€ ;

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- La participation de 33% de BRL au capital de **PREDICT Services** apporte une contribution de **334 k€,** en amélioration de 251 k€ (83 k€ au BO 2025) et bien au-delà des contributions des dernières années. Le chiffre d'affaires 2025 atteint 8,3 M€, en progression de 0,6 M€ par rapport à 2024 (7,7 M€). PREDICT Services est incluse dans le périmètre de consolidation, par mise en équivalence (prise en compte de la quote-part de son résultat).

- **Bilan Actif**

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition	2 289	2 670
Immobilisations incorporelles	1 861	2 069
Immobilisations corporelles	8 341	8 650
Immobilisations en concession	651 758	649 728
Immobilisations financières	3 684	3 472
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**667 933**	**666 589**
Stocks et en cours	11 207	11 463
Clients	40 250	46 156
Autres créances et comptes de régularisation	16 164	26 478
Valeurs mobilières de placement	24 000	24 000
Disponibilités	15 834	12 199
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**107 454**	**120 296**
TOTAL ACTIF	**775 387**	**786 885**

Bilan Passif

Passif (en milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capital	29 589	29 589
Autres primes et réserves	54 365	55 593
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 961**	**4 477**
Subventions d'équipement	527 654	525 738
Amortissement de caducité	41 845	39 185
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**656 414**	**654 582**
INERETS MINORITAIRES	**16**	**18**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**29 770**	**31 398**
Dettes financières	25 883	31 407
Compte courant associé		
Dettes fournisseurs	11 436	13 400
Autres dettes et comptes de régularisation	51 867	56 080
DETTES	**89 186**	**100 887**
TOTAL PASSIF	**775 387**	**786 885**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- **Compte de résultats**

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	85 824	86 894
Chiffre d'affaires Export	15 961	19 949
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**101 786**	**106 843**
Production stockée	-91	-727
Production immobilisée	2 070	2 748
Subventions d'exploitation	401	694
Reprises provisions	10 364	9 457
Autres produits	1 082	128
PRODUITS D'EXPLOITATION	**115 610**	**119 142**
Achats et variation de stocks	4 399	5 131
Autres achats et charges externes	43 392	45 123
Impôts, taxes et versements assimilés	3 522	3 369
Salaires charges sociales yc participation	45 670	45 384
Dotations amortissements	3 082	3 072
Dotations provisions	8 597	8 521
Autres charges	4 956	4 727
CHARGES D'EXPLOITATION	**113 618**	**115 327**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 992**	**3 816**
Amortissement écart d'acquisition	-381	-381
RESULTAT D'EXPLOITATION - Après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions.	**1 611**	**3 435**
RESULTAT FINANCIER	**495**	**452**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**2 106**	**3 887**
Plus-value sur cession immobilières		23
Reprises de provisions		56
Autres résultat exceptionnels		30
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**109**
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	**2 106**	**3 996**
Impôts dû sur les bénéfices	-226	575
Impôts différés sur les bénéfices	748	-256
RESULTAT NET CONSOLIDE	**2 628**	**4 315**
RESULTAT des sociétés mises en équivalence	335	164
Dont intérêts hors groupe	2	2
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**2 961**	**4 477**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

- **Situation de trésorerie**

(En milliers d'euros)	2025
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net des sociétés intégrées	*2 963*
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :	
- amortissements, dépréciations et provisions	*4 520*
- variation des impôts différés	346
- plus-values de cession, nettes d'impôts	- *426*
- QP dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- *335*
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	*7 067*
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	*85*
Variation du B.F.R. lié à l'activité	*208*
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**7 360**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-
Acquisition d'immobilisations	- *4 447*
Produit de cession d'actif	*699*
Prêts	- *7*
Subventions d'investissements	*1 916*
Variation du B.F.R. non lié à l'activité	*9 250*
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements	**7 411**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-
Dividendes versés aux actionnaires	- *5 622*
Comptes courants associés.	*3*
Remboursement d'emprunts	- *5 584*
Ecart de conversion mad	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- **11 203**
Incidence des variations de cours des devises	- 123
Variation de trésorerie	**3 445**
Trésorerie d'ouverture	**36 201**
Variation de trésorerie	*3 445*
Trésorerie de clôture	**39 646**

- **Niveau d'Endettement**

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 860	31 387
Dont à plis d'un an	*25 672*	*25 517*
Dont découvert bancaire et crédit-bail	189	90
Emprunts et dettes financières divers	23	20
Total des dettes financières	**25 883**	**31 407**
Total dettes	**89 186**	**100 887**
Trésorerie	39 646	36 201
Capitaux propres	656 414	654 582
Ratio d'endettement = *(dettes totales/capitaux propres) x 100.*	14	15
Taux d'endettement financier (dettes financières / capitaux propres)	3.9%	4.80%

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

2.2 SITUATION FINANCIERE DE BRL

L'activité **Aménagement et Holding BRL** affiche un résultat de 3 957 k€ en forte progression de 2 411 k€ par rapport au budget initial B0 2025 (+ 156 %, 1 546 k€). Il est en logique retrait de 1 725 k€ par rapport au résultat historique de BRL de 2024.

Cette progression provient d'une part de l'amélioration du cycle d'exploitation (+ 785 k€), traduisant une bonne maitrise du cycle d'activité, et d'autre part de l'augmentation du résultat financier (+ 1 473 k€) avec l'amélioration des dividendes des filiales (+ 1 790 k€) tout en intégrant une provision complémentaire sur les titres de BRLEN (762 k€), en relation avec l'analyse de valorisation effectuée par le Cabinet Deloitte.

Le résultat 2025 intègre également la redevance de concessionnaire à reverser à la Région Occitanie pour un montant de 507 k€. Pour rappel, ce dispositif favorise un meilleur partage des résultats de l'exploitation du service public au bénéfice de la Région.

Le chiffre d'affaires s'établit à 23,3 M€ (+ 252 k€ vs B0 2025 ; - 238 k€ vs réel 2024). La redevance d'affermage (16,1 M€) progresse de 85 k€, par rapport au B0 2025 avec un coefficient de révision en légère évolution par rapport à celui retenu au budget.

Elle est complétée par la part variable de la redevance complémentaire (avenant n°5 au contrat d'affermage entre BRL et BRLE à la suite de l'avenant n°6 au contrat de concession entre BRL et la Région Occitanie) versée par BRLE est de 299 k€ (idem B0 2025) ; par les opérations d'aménagement du patrimoine augmentent de 59k€ ; par les loyers (contrats des antennes téléphoniques sur ouvrages et des bâtiments loués par BRL aux filiales) s'élèvent à 1 088 k€ (idem B0 2025) ; par la refacturation des services centralisés (4,66 M€) en léger repli de 105 k€ ; par les produits liés au Lauragais de 945 k€ (vs 736 k€ au B0 2025). Ce montant est couvert par des charges à hauteur de 890 k€, le différentiel correspondant dans les comptes de BRL à la couverture des frais administratifs de gestion.

Les charges d'exploitation atteignent 22,2 M€ (- 532 k€ vs B0 2025 ; + 472 k€ vs réel 2024) dont le poste Personnel (7,9 M€), bien maitrisé, baisse de 52 k€ (- 35 k€ hors intéressement) ; l'intéressement baisse de 17 k€ (333 k€ vs 350 k€ au B0 2025) et ce malgré une hausse du résultat d'exploitation de BRL et du résultat consolidé ; les opérations de maintenance de la Concession régionale, en net des provisions, s'établissent à 5,25 M€, en croissance de 157 k€ par rapport au B0 2025 ; les amortissements de caducité reculent de 264 k€ à 3,56 M€ ; l'amélioration de la redevance complémentaire au bénéfice de la Région pour un montant de 208 k€ provient uniquement de la redevance complémentaire de BRL, le montant à reverser à la Région Occitanie, en tenant compte de la RODP, s'établit à 507 k€; les charges externes et les impôts et taxes reculent de 441 k€ à 4,27 M€ (4,71 k€ au B0 2025) ; les impôts et taxes sont conformes au prévisionnel (120 k€ vs 117 au B0 2025) ; les reprises de dotations d'exploitation (643 k€) baissent de 135 k€ (778 k€ au B0 2025).

Le résultat financier progresse de 1,5 M€ pour atteindre 2,65 M€ (1,18 M€ au B0 2025 et 3,67 M€ au réel 2024 bénéficiant d'une reprise de provisions sur le compte courant de trésorerie de BRLEN de 0,9 M€) provenant des produits financiers, hors dividendes, de 802 k€ (+ 176 k€ vs B0 2025) provenant principalement des revenus des placements ; des dividendes perçus auprès des filiales sont de 3 656 k€ (vs 1 867 k€ au B0 2025) le tout minoré par les charges financières de 1 808 k€ (+ 493 k€ vs B0 2025) composées des intérêts des emprunts pour 531 k€, des intérêts des comptes courants versés aux filiales pour 513 k€ (vs 788 k€ en 2024) et d'une provision de dépréciation des titres de BRLEN de 762 k€ tenant compte de la clause de retour à meilleure fortune de 700 k€ qui influence la valorisation des titres.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Bilan Actif

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	54 115	55 193
Immobilisations corporelles	600 263	598 025
Immobilisations en concession		
Immobilisations financières	35 176	35 923
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**689 554**	**689 141**
Stocks et en cours	2	2
Clients	3 896	4 169
Autres créances et comptes de régularisation	7 633	16 666
Comptes courants filiales débiteurs	8	184
Valeurs mobilières de placement	24 000	24 000
Disponibilités	13 631	11 105
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**49 170**	**56 126**
TOTAL ACTIF	**738 724**	**745 267**

Bilan Passif

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capital	29 590	29 590
Autres primes et réserves	50 091	50 032
RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 957**	**5 682**
Subventions d'équipement	527 654	525 738
Amortissement de caducité	41 562	38 949
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**652 854**	**649 991**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**21 236**	**21 601**
Dettes financières	25 569	31 165
Comptes courants filiales créditeurs	29 075	32 573
Comptes courants associés		
Dettes fournisseurs	2 033	1 746
Autres dettes et comptes de régularisation	7 957	8 191
DETTES	**64 634**	**73 676**
TOTAL PASSIF	**738 724**	**745 7**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Compte de résultats

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens	486	403
Production vendue de services	22 775	23 096
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**23 261**	**23 499**
Production stockée, immobilisée	13	100
Subventions d'exploitation	342	497
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	4 856	4 947
Autres produits	1 148	898
PRODUITS D'EXPLOITATION	**29 621**	**29 942**
Autres achats et charges externes	10 035	9 751
Impôts, taxes et versements assimilés	1 183	1 159
Salaires, traitements, charges sociales	7 635	7 164
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 765	1 614
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 491	4 847
Autres charges	3 361	3 610
CHARGES D'EXPLOITATION	**28 470**	**28 145**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 151**	**1 796**
RESULTAT FINANCIER	**2 651**	**3 672**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**9**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-155	-204
RESULTAT [Bénéfice ou Perte]	**3 957**	**5 682**

- **Situation de trésorerie**

En milliers d'euros - K€	2025 Réel	2024 Réel
Flux liés à l'activité		
Résultat net	3 957	5 682
Amortissements dépréciations et provisions	4 009	3 115
Plus (-) / moins (+) value cession	-69	-9
Marge brute d'autofinancement	**7 897**	**8 788**
dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Var. BFR lié à l'activité	76	-3 144
Flux net trésorerie - activité	**7 974**	**5 644**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-3 120	-13 798
Acquisitions de titres	4	-1 073
Produit de cession d'actif	249	12
Dépréciations titres	762	
Subventions d'investissement	1 916	13 678
Prêts	0	8
Var. BFR lié aux investissements	9 244	4 669
Flux net trésorerie - investissements	**9 055**	**3 496**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Flux liés au financement		
Dividendes versés	-5 622	-2 702
Comptes courants associés	3	1
variation du comptes courants financier	-3 303	3 161
Souscriptions d'emprunts	0	3 200
Remboursements d'emprunts	-5 582	-5 316
Flux net trésorerie - financement	**-14 503**	**-1 655**
Variation de trésorerie	**2 526**	**7 486**
Trésorerie d'ouverture	35 105	27 619
Trésorerie de clôture	**37 631**	**35 105**
Comptes courants de clôture (cash pooling)	-29 087	-32 389
Trésorerie + cash pooling de clôture	**8 544**	**2 716**

- **Niveau d'Endettement**

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 569	31 165
Dont à plus d'1 an		25 517
Emprunts et dettes financières divers	30 954	34 559
Dont compte courant financier filiale créditeurs	29 075	32 573
Dont autre compte courant filiale	*1 879*	*1 986*
Dont compte courant d'associés		
Total des dettes financières	**56 523**	**65 724**
Total dettes	**64 634**	**73 676**
Trésorerie	37 631	35 105
Capitaux propres	**652 854**	**649 991**
Ratio d'endettement = *(dettes totales/capitaux propres) x 100.*	10	11
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	8,66%	10,11%

2.3 SITUATION FINANCIERE DE BRL EXPLOITATION

L'activité **Exploitation** atteint un résultat net de 1 374 k€, en amélioration de 146 k€ par rapport au budget initial et en logique retrait de 1 183 k€ par rapport à l'année exceptionnelle 2024.

Le chiffre d'affaires s'établit à 67,5 M€ (+ 1 897 k€ vs B0 2025 ; - 1 345 k€ vs 2024), avec les produits RHR qui atteignent 53,7 M€ (79 % des produits ; + 1 131 k€ vs B0 2025 ; - 576 k€ vs réel 2024) dont les travaux (7 181 k€) enregistrent une hausse de 1 625 k€ en lien avec l'augmentation du budget de maintenance confié par BRL et les activités de diversification qui s'établissent à 14,0 M€ (21 % des produits, + 766 k€ vs B0 2025 ; - 768 k€ vs réel 2024).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Les charges s'établissent à 66,7 M€ (+ 2 050 k€ vs B0 2025 ; + 420 k€ vs réel 2024) dont le poste « frais de personnel » (16 931 k€ hors intéressement et intérimaires) progresse de 376 k€ (+ 709 k€ vs 2024), sous l'effet des augmentations salariales, de certains postes restés en recouvrement sur l'année 2025 et de la hausse des provisions CET liée à une majoration du taux. L'intéressement (588 k€) est conforme aux prévisions ; le poste « frais d'intérim » (360 k€) est stable par rapport au B0 2025 mais en baisse par rapport à 2024 (- 145 k€) ; le poste « services extérieurs et autres achats » hors énergie (25 572 k€) augmente de 2 233 k€ (baisse de 1 214 k€ vs 2024) du fait des achats, travaux et prestations liée à la progression du chiffre d'affaires (GER et travaux de modernisation) ;le poste « Energie », (5 055 k€), augmente de 355 k€ (+ 2 436 k€ par rapport à 2024), en raison du recul de l'énergie réservée et de l'augmentation des consommations ; le poste « Redevances » (16 731 k€) est en croissance de 263 k€, suite à l'intégration en fin d'année 2025 de la redevance du contrat Laprade. L'absence de redevance complémentaire (avenant n°5 au contrat d'affermage) explique toutefois le retrait par rapport à 2024 (- 316 k€) ; le poste « Dotations et reprises d'exploitation » (251 k€) diminue de 1 049 k€, principalement en raison de reprises de provisions sur créances clients et de reprises liées à des litiges dont l'issue a été favorable à BRLE.

Ces éléments conduisent à un résultat d'exploitation après intéressement de 1 054 k€ (- 153 k€ vs B0 2025 ; - 1 766 k€ vs réel 2024) ; le résultat financier est de 577 k€ (+ 77 k€ vs B0 2025 ; - 219 k€ vs 2024).

Au final, le résultat net progresse de 146 k€ par rapport au B0 2025 et atteint 1 374 k€, après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés (257 k€) et du crédit d'impôt recherche (148 k€).

BRLE affiche par ailleurs une contribution positive au résultat consolidé de 1 622 k€ (1 533 k€ au B0 et 2 779 k€ au réel 2024).

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	3 085	3 558
Immobilisations corporelles	4 633	4 625
Immobilisations financières	754	778
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**8 472**	**8 961**
Stocks et en cours	4 758	4 890
Clients	28 314	28 913
Autres créances et comptes de régularisation	5 373	4 985
Compte courant BRL débiteur	18 013	23 592
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	555	202
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**57 013**	**62 583**
TOTAL ACTIF	**65 485**	**71 544**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	22 832	3 482
Autres primes et réserves	4 013	23 348
RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 374**	**2 557**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**28 220**	**29 387**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 301**	**3 240**
Dettes financières	1 558	1 929
Compte courant BRL créditeur		
Dettes fournisseurs	10 433	11 990
Autres dettes et comptes de régularisation	22 974	24 997
DETTES	**34 964**	**38 916**
TOTAL PASSIF	**65 485**	**71 544**

Compte de résultats

En milliers euros

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	67 581	69 118
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**67 581**	**69 118**
Production immobilisée	535	366
Subventions d'exploitation	56	61
Reprises provisions	3 156	3 297
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	342	
Autres produits	212	25
PRODUITS D'EXPLOITATION	**71 882**	**72 867**
Achats et variation de stocks	3 374	3 664
Autres achats et charges externes	28 139	26 413
Impôts, taxes et versements assimilés	1 854	1 780
Salaires charges sociales	16 814	16 767
Dotations amortissements	2 030	2 502
Dotations provisions	1 191	1 332
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	38	
Autres charges	17 389	17 590
CHARGES D'EXPLOITATION	**70 828**	**70 048**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 053**	**2 819**
RESULTAT FINANCIER	**578**	**797**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**1 631**	**3 616**
Autres résultat exceptionnels		13
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**13**
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	**1 631**	**3 628**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		324
Impôts dû sur les bénéfices	257	748
RESULTAT NET	**1 374**	**2 557**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Situation de trésorerie :

En milliers d'euros	2025 Réel	2024 Réel
Flux liés à l'activité		
Résultat net	1 374	2 557
Amortissements dépréciations et provisions	458	1 090
Plus (-) / moins (+) value cession	-280	0
Marge brute d'autofinancement	**1 552**	**3 647**
Var. BFR lié à l'activité	-3 554	-1 742
Flux net trésorerie - activité	**-2 002**	**1 905**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-1 019	-938
Produit de cession d'actif	371	0
Prêts	21	20
Flux net trésorerie - investissements	**-628**	**-917**
Flux liés au financement		
Dividendes versés	-2 542	-2 786
Variation du comptes courants financier	5 579	1 393
Opérations en capital		7
Flux net trésorerie - financement	**3 037**	**-1 385**
Variation de trésorerie	**407**	**-398**
Trésorerie d'ouverture	114	511
Trésorerie de clôture	**521**	**114**
Comptes courants de clôture (cash pooling)	18 013	23 592
Trésorerie + cash pooling de clôture	**18 534**	**23 706**

Niveau d'Endettement :

En milliers d'euros	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35	89
Acomptes reçus/commandes en cours	1 523	1 840
Total dettes financières	**1 558**	**1 929**
Total dettes	**34 964**	**38 916**
Dont Groupe et associés (compte courant)	982	609
Dont dette à moins d'1 an	33 441	37 076
Trésorerie	**521**	**114**
Capitaux propres	**28 220**	**29 387**
Ratio d'endettement = *(dettes totales/capitaux propres) x 100.*	123,9	132,4
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	5,5%	6,6%

2.4 SITUATION FINANCIERE DE BRL INGENIERIE

L'activité **Ingénierie** affiche un résultat net de 659 k€, en léger repli de 13 k€ par rapport au résultat 2024 et supérieur de 451 k€ au BO 2025.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Les produits d'exploitation s'établissent à un niveau de 28,3 M€ (- 1,9 M€ vs B0 2025 ; - 3,5 M€ vs réel 2024). Le chiffre d'affaires (CA) se répartit en 14,0 M€ (vs 15,2 M€ en 2024) en France, soit 52% du CA global et 13,2 M€ (vs 16,3 M€ en 2024) à l'International, soit 48% du CA global.

Les charges d'exploitation atteignent 28,7 M€ contre 31,1 M€ au B0 2025, en recul de 2,4 M€ (- 4,1 M€ vs réel 2024) dont la masse salariale,17,3 M€, en diminution de 251 k€ par rapport au B0 2025 (+186 k€ vs réel 2024). La maitrise de ce poste est principalement liée à une évolution de la pyramide des âges en lien avec les difficultés de recrutement de personnel confirmé. Elle intègre également une charge d'intéressement de 430 k€ ; les achats et services extérieurs, 9,7 M€ sont en repli de 2,5 M€ (12,1 M€ au B0 2025) en lien avec une baisse forte de la sous-traitance ; les impôts et taxes, intègrent les retenues à la source venant de l'export, bien supérieures au B0 2025 (305 k€) mais en légère augmentation par rapport à 2024 (+ 23 k€).

Le résultat d'exploitation négatif de 360 k€ est en forte amélioration par rapport à celui de la phase budgétaire initiale (+ 525 k€, - 885 k€ au B0 2025) comme celui de 2024 (+ 541 k€, - 900 k€ au réel 2024).

Le résultat financier est de – 50 k€ (- 192 k€ vs B0 2025 ; - 341 k€ vs 2024).

La trésorerie nette à la clôture de l'exercice est de 12,1 M€ (9,5 M€ à fin 2024), atteignant ainsi un niveau historique.

BRLI affiche par ailleurs une contribution positive au résultat consolidé de 795 k€ (207 k€ au B0 et 706 k€ au réel 2024).

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	799	787
Immobilisations corporelles	191	154
Immobilisations financières	1 938	1 940
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 928**	**2 881**
Stocks et en cours	5 133	4 930
Clients	9 849	14 010
Autres créances et comptes de régularisation	2 247	2 263
Compte courant BRL débiteur	11 081	8 981
Disponibilités	931	510
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**29 241**	**30 695**
TOTAL ACTIF	**32 169**	**33 576**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	3 183	3 183
Autres primes et réserves	3 464	3 772
RESULTAT DE L'EXERCICE	**659**	**672**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**7 307**	**7 627**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 878**	**2 040**
Dettes financières	158	2 225
Compte courant BRL créditeur		
Dettes fournisseurs	1 569	1 995
Autres dettes et comptes de régularisation	21 256	19 689
DETTES	**22 984**	**23 908**
TOTAL PASSIF	**32 169**	**33 576**

Compte de résultat

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	16 533	17 754
Chiffre d'affaires Export	11 396	14 334
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**27 929**	**32 088**
Production stockée	264	-422
Subventions d'exploitation	3	80
Reprises provisions	1 081	771
Autres produits	168	87
PRODUITS D'EXPLOITATION	**29 445**	**32 603**
Achats et variation de stocks		
Autres achats et charges externes	10 024	14 057
Impôts, taxes et versements assimilés	1 162	1 122
Salaires charges sociales	16 920	16 782
Dotations amortissements	488	495
Dotations provisions	724	793
Autres charges	487	254
CHARGES D'EXPLOITATION	**29 805**	**33 503**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-360**	**-900**
RESULTAT FINANCIER	**-50**	**291**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-410**	**-609**
Plus-value sur cession immobilières		-1
Autres résultat exceptionnels		38
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**37**
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	**-410**	**-572**
Impôts dû sur les bénéfices	-1 069	-1 244
RESULTAT NET	**659**	**672**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Situation de trésorerie

En milliers d'euros	2025 Réel	2024 Réel
Flux liés à l'activité		
Résultat net	659	672
Amortissements dépréciations et provisions	-67	328
Plus (-) / moins (+) value cession	1	0
Marge brute d'autofinancement	**594**	**1 000**
Amortissement et Provisions / actif circulant	0	0
Var. BFR lié à l'activité	**2 730**	2 853
Flux net trésorerie - activité	**3 323**	**3 853**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-146	-110
Prêts	-15	-42
Produit de cession d'actif	0	1
Dépréciations titres	17	
Flux net trésorerie - investissements	**-144**	**-152**
Flux liés au financement		
Dividendes versés	-979	-294
Autres emprunts	-2	0
variation du comptes courants financier	-2 100	-3 530
Var. BFR lié aux Financements des C/C	170	
Comptes courants associés	0	-91
Flux net trésorerie - financement	**-2 911**	**-3 915**
Variation de trésorerie	**269**	**-214**
Trésorerie d'ouverture	509	723
Trésorerie de clôture	**778**	**509**
Comptes courants de clôture (cash pooling)	11 081	8 981
Trésorerie + cash pooling de clôture	**11 859**	**9 491**

Niveau d'Endettement :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	158	8
Acomptes reçus/commandes en cours	1 987	2 217
Total dettes financières	**2 145**	**2 225**
Total dettes	**22 984**	**23 908**
Dont Groupe et associés	630	577
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	20 962	21 571
Trésorerie	**778**	**509**
Capitaux propres	**7 307**	**7 627**
Ratio d'endettement = *(dettes totales/capitaux propres) x 100.*	314,6	313,5
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	29,4%	29,2%

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

2.5 SITUATION FINANCIERE DE BRLEN

L'activité **Espaces Naturels** voit son résultat net être déficitaire à hauteur de - 295 k€, en net repli après une année 2024 qui avait permis d'atteindre l'équilibre, avec un résultat bénéficiaire de 50 k€.

Les produits d'exploitation à 10,97 M€ sont en progression de 0,86 M€ par rapport au budget initial (10,11 M€ au B0 2025) et de 0,79 M€ vs réel 2024 (10,18 M€). Le chiffre d'affaires à 11,09 M€ est en hausse de 0,89 M€ avec l'activité du secteur aménagement paysager Littoral : 1 915 k€, stable vs B0 2025 et en baisse de 378 k€ vs réel 2024 (2 293 K€). Après deux années exceptionnelles portées (tranche 1 du projet Ville Port et création du parking d'entrée de ville de La Grande-Motte), l'activité du secteur Littoral est revenue à un niveau standard ; l'activité du secteur aménagement paysager Hors Littoral : 7 864 k€, en hausse de 1 664 k€ vs B0 2025 et de 1 312 k€ par rapport à 2024 avec en particulier l'anticipation d'une grande partie des chantiers du TCSP, voie nord et Parking Nord de Sète sur le dernier trimestre pour les achever avant les élections municipales 2026 ; l'activité du secteur pépinières : les ventes externes, à 1 309 k€, en retrait de 791 k€ vs B0 2025 et de 279 k€ soit - 18% vs 2024 (1 588 k€) marquée par la découverte de malversations réalisées par un commercial au mois de juin (10 k€) ayant conduit à son licenciement et un écart de stock de 170 k€ constaté lors de l'inventaire du site hors-sol début juillet. Le chiffre d'affaires est complété par la variation négative des stocks bruts des pépinières à hauteur de - 247 k€ (forte baisse sur la pépinière Hors Sol suite à la volonté de réduire le niveau de stocks).

Les charges d'exploitation à 11,25 M€, en progression également de 1 216 k€ par rapport au B0 2025 (+ 1 141 k€ vs réel 2024) dont les frais de personnel, à 3 616 k€, en recul de 461 k€ vs B0 2025 (+ 84 k€ vs réel 2024), en lien avec une prudence sur les recrutements ; le poste « intérimaires » à 1 024 k€ (+371 k€ vs B0 2025 et + 129 k€ vs réel 2024) ; les services extérieurs atteignent 6 465 k€ en croissance de 1 303 k€ par rapport au B0 2025 de 5,16 M€ (+ 0, 5 M€ vs réel 2024 de 5,95 M€) en lien avec l'augmentation des activités de création d'aménagements paysagers (+ 0,9 M€ vs 2024 ; + 1,6 M€ vs B0 2025) qui nécessitent des matériaux, végétaux et locations d'engins. Ils intègrent les services centralisés de la maison-mère à la hauteur de 276 k€ ; les impôts et taxes, à 41 k€ (idem exercices précédents) ; les dotations/reprises d'exploitation de 110 k€ identiques au B0 2025 (et en hausse de 410 k€ vs réel 2024).

Le résultat d'exploitation de - 281 k€ est en retrait de 356 k€ vs B0 2025 et en repli de 351 K€ par rapport au réel 2024 (70 k€) ;

Le résultat financier se compose essentiellement des intérêts de compte courant dont le montant s'est allégé de 56 k€ en 2024 à 13 k€ en 2025. L'augmentation de capital opérée par la maison-mère BRL en fin d'exercice 2024 a fortement contribué à cette baisse.

Le résultat net conduit ainsi à une perte de - 295 k€ en retrait de 354 k€ par rapport au B0 2025 et de 345 k€ par rapport au réel 2024. Il intègre des éléments particuliers comme des charges de personnel non récurrentes de l'ordre de 80 k€ (licenciements) et d'un écart de stock de 170 k€ sur le site hors sol des pépinières.

BRLEN affiche par ailleurs une contribution négative au résultat consolidé de 265 k€ (+ 59 k€ au B0 et + 40 k€ au réel 2024).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles		5
Immobilisations corporelles	959	919
Immobilisations financières	175	181
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 135**	**1 104**
Stocks et en cours	1 145	1 372
Clients	2 154	2 009
Autres créances et comptes de régularisation	228	259
Disponibilités	9	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 536**	**3 643**
TOTAL ACTIF	**4 670**	**4 747**

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	2 200	2 200
Autres primes et réserves	55	5
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-295**	**50**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 960**	**2 255**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**20**	**26**
Dettes financières	256	187
Compte courant BRL créditeur	8	184
Dettes fournisseurs	1 236	921
Autres dettes et comptes de régularisation	1 190	1 174
DETTES	**2 690**	**2 466**
TOTAL PASSIF	**4 670**	**4 747**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Compte de résultats

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	11 056	10 426
Chiffre d'affaires Export	32	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**11 088**	**10 426**
Production stockée	-247	-261
Subventions d'exploitation		56
Reprises provisions	1 091	438
Autres produits	132	22
PRODUITS D'EXPLOITATION	**12 064**	**10 681**
Achats et variation de stocks	1 018	1 457
Autres achats et charges externes	6 463	5 351
Impôts, taxes et versements assimilés	129	129
Salaires charges sociales	3 526	3 523
Dotations amortissements	1 201	111
Dotations provisions		5
Autres charges	9	34
CHARGES D'EXPLOITATION	**12 345**	**10 611**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-281**	**70**
RESULTAT FINANCIER	**-13**	**-53**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-295**	**17**
Autres résultat exceptionnels		11
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**11**
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	**-295**	**28**
Impôts dû sur les bénéfices		-22
RESULTAT NET	**-295**	**50**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Situation de trésorerie :

En milliers d'euros	2025 Réel	2024 Réel
Flux liés à l'activité		
Résultat net	-295	50
Amortissements dépréciations et provisions	124	116
Plus (-) / moins (+) value cession	-77	-12
Marge brute d'autofinancement	**-248**	**155**
Amortissement et Provisions / actif circulant		
Var. BFR lié à l'activité	507	-89
Flux net trésorerie - activité	**259**	**66**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations	-165	-114
Produit de cession d'actif	78	14
Prêts	5	1
Var. BFR lié aux investissements	6	-15
Flux net trésorerie - investissements	**-76**	**-113**
Flux liés au financement		
Variation du capital		1 073
variation du comptes courants financier	-176	-1 025
Flux net trésorerie - financement	**-176**	**48**
Variation de trésorerie	**7**	**1**
Trésorerie d'ouverture	2	1
Trésorerie de clôture	**8**	**2**
Trésorerie + cash pooling d'ouverture	**-183**	**-1 208**
Flux net trésorerie - activité	259	66
Flux net trésorerie - investissements	-76	-113
Flux net trésorerie - financement hors C/C financier		1 073
Trésorerie + cash pooling de clôture	**0**	**-183**

Niveau d'Endettement :

Rubriques	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	
Emprunts et dettes financières diverses	231	338
Acomptes reçus/commandes en cours	32	32
Total dettes financières	**264**	**371**
Total dettes	**2 690**	**2 466**
Groupe et associés	231	338
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 608	2 434
Trésorerie	**8**	**2**
Capitaux propres	**1 960**	**2 255**
Ratio d'endettement = *(dettes totales/capitaux propres) x 100.*	137,19	109,34
Taux d'endettement financier = dettes financières / capitaux propres	13,5%	16,4%

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

2.6 SITUATION FINANCIERE DE BRLI-CI

La société **BRLI-CI** affiche un résultat net déficitaire de - 121 k€ comprenant l'impact d'une fraude qui a été mise en évidence au sein de la filiale avec un impact financier sur l'exercice à 48 k€. Les gains commerciaux sont de 847 k€. Une note dédiée à la situation de BRLI C.I. et au plan d'actions engagé en vue de son redressement a été rédigée.

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	71	81
Immobilisations financières	10	54
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**81**	**135**
Stocks et en cours	126	123
Clients	542	1 224
Autres créances et comptes de régularisation	35	44
Disponibilités	246	30
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**948**	**1 420**
TOTAL ACTIF	**1 029**	**1 556**
Cours clôture au 31/12	*656*	*656*

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	17	17
Autres primes et réserves	169	136
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-121**	**33**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**65**	**186**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**36**	**32**
Dettes financières	25	166
Compte courant BRL créditeur		
Dettes fournisseurs	29	56
Autres dettes et comptes de régularisation	873	1 116
DETTES	**928**	**1 338**
TOTAL PASSIF	**1 029**	**1 556**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Compte de résultats

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**1 608**	**1 836**
Production stockée	3	57
Reprises provisions		3
PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 610**	**1 897**
Autres achats et charges externes	1 234	1 404
Impôts, taxes et versements assimilés	16	23
Salaires charges sociales	331	371
Dotations amortissements	39	41
Dotations provisions	42	
Autres charges	53	0
CHARGES D'EXPLOITATION	**1 713**	**1 840**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-103**	**57**
RESULTAT FINANCIER	**-10**	**-11**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-113**	**45**
Reprises de provisions		21
Autres résultat exceptionnels	0	-17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**4**
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	**-113**	**50**
Impôts dû sur les bénéfices	8	17
RESULTAT NET	**-121**	**33**

2.7 SITUATION FINANCIERE DE BRL MADAGASCAR

L'activité à **Madagascar** génère un résultat net est bénéficiaire à hauteur de 18 k€, en légère diminution de 5 k€ par rapport au budget initial. Les produits d'exploitation, à 1 013 k€, diminuent de 214 k€ par rapport au budget initial et de 168 k€ par rapport à l'année 2024. Les charges d'exploitation, à 950 k€, baissent de 114 k€ par rapport budget initial (- 69 k€ vs 2024).

Le résultat d'exploitation s'établit à 64 k€, en diminution de 100 k€ par rapport au budget initial BO 2025 et de 99 k€ par rapport à l'année 2024. Le résultat financier ressort à 41 k€ avec un taux de change de l'euro élevé au 31 décembre 2025 (- 11 k€ au BO 2025). L'impôts sur les bénéfices (IMP) est de 87 k€ en 2025 (130 k€ au BO 2025).

Bilan Actif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	201	257
Immobilisations financières	11,574	7,051
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**213**	**264**
Stocks et en cours	130	257
Clients	213	360
Autres créances et comptes de régularisation	1 230	1 365
Disponibilités	462	350
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 036**	**2 333**
TOTAL ACTIF	**2 249**	**2 597**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

Bilan Passif

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	41	45
Autres primes et réserves	874	984
RESULTAT DE L'EXERCICE	**19**	**52**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**916**	**1 029**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières	72	81
Compte courant BRL créditeur		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 223	1 417
Autres dettes et comptes de régularisation	38	70
DETTES	**1 333**	**1 568**
TOTAL PASSIF	**2 249**	**2 597**

Compte de résultats

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**1 173**	**1 282**
Production stockée	-111	-101
PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 062**	**1 181**
Achats et variation de stocks		
Autres achats et charges externes	469	473
Impôts, taxes et versements assimilés	40	18
Salaires charges sociales	445	495
Dotations amortissements et provisions	40	33
CHARGES D'EXPLOITATION	**995**	**1 018**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**67**	**162**
RESULTAT FINANCIER	**43**	**-14**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**110**	**149**
RESULTAT NET AVANT IMPÔT	**110**	**149**
Impôts dû sur les bénéfices	91	96
RESULTAT NET	**19**	**52**

2.8 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET, S'IL EST DISPONIBLE, DU RESULTAT SELON LES MEMES MODALITES

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 13. La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités

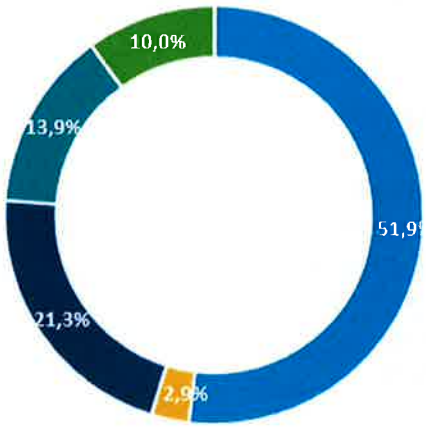
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

2.8.1 Consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 101,8 M€ (pour un résultat net consolidé de 2,96 M€ et un bilan total de 775,4€), dont 15,96 M€ à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 84,3 % en France, dont 70,9 % en région Occitanie, et 15,7 % à l'export, dont 12,4 % en Afrique, 1,5 % en Méditerranée et Moyen-Orient, 0,8 % en Asie/Extrême-Orient, et 1 % dans d'autres pays.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :



- **Vente d'eau, dont 35,8 % d'eau agricole, 22,9 % d'eau potable, 27,1 % d'eau à usage industriel, 12,5 % d'eau pour l'arrosage (hors agriculture) et 1,7 % pour l'assainissement ;**
- **Vente de matériel d'irrigation et d'énergie ;**
- **Travaux, mandats et autres études France ;**
- **Etudes et autres ventes à l'export ;**
- **Espaces Verts (entretien de parcs et jardins et vente de végétaux)**

2.8.2 BRL

Chiffre d'affaires BRL

En Euros	répartition CA	Résultat
Concession Régionale RHR	16 882 153	1 033 332
Concession Régionale Lauragais	945 069	54 720
Service aux entreprises, Location immobilière, conduite de travaux	5 434 253	2 868 933
Total général	**23 261 476**	**3 956 985**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

2.8.3 BRL EXPLOITATION

	En milliers d'euros	Répartition du CA
Affermage RHR	Eau Agricole	18 896
	Eau Brute en Gros	12 913
	Eau Brute à Usage Divers	6 590
	Eau Potable en Gros	7 803
	Vente d'énergie	74
	Travaux RHR	7 181
	Autres produits RHR	312
	Total Affermage RHR	**53 769**
Hors RHR	Exploitation Eau potable et Assainissement	5 909
	Matériel d'irrigation	2 645
	Exploitation Eau brute	1 806
	Exploitation Grands ouvrages	3 098
	Autres produits diversification	354
	Total HORS RHR	**13 812**
	Chiffre d'Affaires	**67 581**

En milliers d'euros	Répartition du CA	Affermage RHR	HORS RHR
Vente d'eau	52 833	44 479	8 354
Vente d'énergie	319	74	245
Vente marchandises ou végétaux	2 645		2 645
Etudes & Ventes export			0
Aménagement & Entretien Espaces Verts			0
Travaux, mandats, études France, autres	11 783	2 184	9 600
TOTAL	**67 581**	**46 738**	**20 844**

2.8.4 BRL INGENIERIE

En milliers d'euros	Répartition du CA
BIOD - Gestion de la Biodiversité et Développement Durable	1 236
DVT - Développement Territorial	1 226
EASA - Eau agricole et sécurité alimentaire	4 604
EPA - Eau potable et assainissement	3 092
ERI - Eaux et risques	4 419
EVE - Evaluation Environnementale	2 225
GIRE - Gestion intégrée des Ressources en Eau	2 818
MEL - Mer et littoral	1 460
NAV- Navigation et Ports	3 224
OHT - Ouvrages hydrauliques et transferts	2 795
Divers	831
Chiffres d'affaires 2025	**27 929**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_15-DE

En milliers d'euros	**Répartition de CA**
Etudes & Ventes export	14 709
Travaux, mandats, études France, autres	13 219
Chiffres d'affaires 2025	**27 929**

2.8.5 BRL ESPACES NATURELS

En milliers d'euros	**Répartition du CA**
Travaux	9 779
Pépinière	1 309
Chiffre d'affaires	**11 088**

2.9 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LA PART D'ACTIVITE EXERCEE POUR LE COMPTE DES ACTIONNAIRES, DES AUTRES PERSONNES ET POUR SON PROPRE COMPTE

Article D. 1524-7 du CGCT, alinéa 14. Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée pour le compte des actionnaires, celle exercée pour le compte d'autres personnes publiques ou privées non-actionnaires et celle relevant des opérations pour compte propre.

	En € au 31/12/2025	En % au 31/12/2025
Part d'activité exercée pour le compte des actionnaires	17 827 223	76,6%
Part d'activité exercée pour le compte de personnes morales de droit public non-actionnaires	100 501	0,4%
Part d'activité exercée pour le compte de personnes morales de droit privé non-actionnaires		
Part d'activité relevant d'opérations pour compte propre	5 333 752	22,9%

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769